

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022

Sommaire

- 1 Département des institutions, du territoire et du sport (DITS)
 - 1.1 Les événements marquants 2022 du DITS
 - 1.2 Secrétariat général du Département des institutions, du territoire et du sport (SG-DITS)
 - 1.3 Office des affaires extérieures (OAE)
 - 1.4 Bureau de la durabilité et Unité du Plan climat
 - 1.5 Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)
 - 1.6 Direction générale du territoire et du logement (DGTL)
 - 1.7 Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)
 - 1.8 Chancellerie d'État

- 2 Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF)
 - 2.1 Les événements marquants 2022 du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF)
 - 2.2 Secrétariat général du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (SG-DEF)
 - 2.3 Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO)
 - 2.4 Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)
 - 2.5 Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

- 3 Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)
 - 3.1 Les événements marquants 2022 du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)
 - 3.2 Secrétariat général du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)
 - 3.3 Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)
 - 3.4 Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP)
 - 3.5 Direction générale de l'environnement (DGE)
 - 3.6 Police cantonale vaudoise (Polcant)
 - 3.7 Service pénitentiaire (SPEN)
 - 3.8 Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

- 4 Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)
 - 4.1 Les événements marquants 2022 du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)
 - 4.2 Secrétariat général du département de la santé et de l'action sociale (SG-DSAS)
 - 4.3 Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
 - 4.4 Direction générale de la santé (DGS)
 - 4.5 Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)

- 5 Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP).
 - 5.1 Les événements marquant du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine
 - 5.2 Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH).
 - 5.3 Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM).
 - 5.4 Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).
 - 5.5 Service de la population (SPOP).
 - 5.6 Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP).

- 6 Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH).
 - 6.1 Les événements marquants 2022 du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH).
 - 6.2 Secrétariat général du département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (SG-DCIRH)
 - 6.3 Service des affaires culturelles (SERAC).
 - 6.4 Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).
 - 6.5 Service des automobiles et de la navigation (SAN).
 - 6.6 Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI).
 - 6.7 Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).
 - 6.8 Direction générale des ressources humaines (DGRH).

- 7 Département des finances et de l'agriculture (DFA).
 - 7.1 Les événements marquants du Département des finances et de l'agriculture (DFA).
 - 7.2 Secrétariat général du Département des finances et de l'agriculture (SG-DFA).
 - 7.3 Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI).
 - 7.4 Direction générale de la fiscalité (DGF).
 - 7.5 Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV).
 - 7.6 Statistique Vaud

- 8 Ordre judiciaire vaudois (OJV).
 - 8.1 Ordre judiciaire vaudois
 - 8.2 Projets particuliers de l'OJV

- 9 Objets parlementaires

- 10 Prestations de l'administration cantonale
 - 10.1 Prestations DITS
 - 10.2 Prestations DEF
 - 10.3 Prestations du DJES
 - 10.4 Prestations du DSAS
 - 10.5 Prestations du DEIEP
 - 10.6 Prestation du DCIRH
 - 10.7 Prestations du DFA

BIENVENUE SUR LE RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022

L'État de Vaud publie chaque année son rapport annuel de gestion présentant les événements marquants de chaque département, ainsi que les projets phares de chaque entité (direction, service, office, etc.).

Il précède la publication du rapport annuel du Conseil d'Etat distribué traditionnellement à la fin mai aux Députées et Députés du Grand Conseil et enrichi par une section destinée à la présentation des comptes de l'Etat.

Pour commencer sa lecture, veuillez utiliser le sommaire qui se trouve dans la barre de navigation ci-dessus.

Publié le 29 mars 2023

1.1

Les événements marquants 2022 du DITS

Les événements marquants 2022 du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS)

SECRETARIAT GÉNÉRAL

La nouvelle configuration des départements décidée par le Conseil d'État nouvellement élu en a modifié leur composition respective. Placé sous la responsabilité de la conseillère d'État Christelle Luisier Brodard depuis mars 2020, le Département des institutions et du territoire a ainsi accueilli de nouvelles entités : le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) et l'Unité du plan climat (UPCL). Ces changements ont nécessité la réorganisation du département, une phase rendue nécessaire également par l'accession de Christelle Luisier Brodard à la présidence du Conseil d'État.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Les dossiers majeurs relatifs à l'aménagement du territoire, à l'administration numérique, au pilotage et au financement des soins ou encore à la mobilité ont largement mobilisé les services de l'État et l'Office des affaires extérieures (OAE). Outre le développement de relations étroites avec les autres cantons, le Conseil d'État et son office des affaires extérieures se sont par ailleurs engagés pour une relation constructive et harmonieuse avec la France. L'OAE a promu et accompagné les collaborations qui facilitent ces échanges, mais aussi les arbitrages que cela implique parfois, notamment dans l'organisation du travail frontalier. L'office a également apporté son appui dans l'action du Conseil d'État auprès de la Confédération dans le cadre du dialogue entre la Suisse et l'Union européenne.

COMMUNES

Début 2022, annonçant le début des travaux de révision de la loi sur les communes, la DGAIC a lancé une consultation auprès des communes vaudoises et des diverses associations faitières afin de déterminer les grandes orientations de cette révision. La consultation avait pour objectif de permettre aux communes de remonter les problèmes rencontrés avec le cadre légal actuel et d'identifier les thématiques à étudier. Cette première étape a permis de définir quatre orientations principales à savoir :

- Le rôle de l'État et ses moyens d'intervention
- Les finances communales
- Les autorités communales et leurs rapports
- L'intercommunalité.

Fort de ces éléments, une structure de conduite de projet a été mise sur pied, chapeauté par un comité de pilotage composé de représentants du DITS, de l'UCV et de l'AdCV, et comprenant quatre groupes de travail composés de représentants de l'État et des communes (UCV, AdCV, AVSM, ACVBC).

INSTITUTIONS

Tout comme le Grand Conseil en mai 2022, le peuple a accepté, en septembre 2022, par plus de 65% de votes favorables la révision constitutionnelle visant à la création d'un Conseil de la magistrature. Cet organe est chargé, dès le 1er janvier 2023, d'exercer la surveillance administrative et disciplinaire sur l'ensemble des magistrats judiciaires et du Ministère public. Projet porté par le DITS depuis plusieurs années, le Conseil de la magistrature permet de renforcer l'indépendance de la justice et de clarifier les rapports entre les différents pouvoirs.

SPORT

L'Union Cycliste internationale (UCI) a décerné son label UCI Bike Region au Canton de Vaud en reconnaissance de ses efforts dans le développement du cyclisme d'élite au travers de l'accueil d'événements sportifs et dans le développement de la pratique du vélo comme moyen de transport ou comme activité de sport et de loisir. Ce label a été obtenu notamment en regard de toutes les activités et actions de promotion engagées dans le cadre de *2022 Année du vélo* et permet au Canton de Vaud de mettre en valeur les actions portées par différents services de l'administration cantonale en lien avec le vélo.

Afin de faire perdurer et renfoncer le rayonnement de Lausanne et de l'ensemble du Pays de Vaud en termes de sport international, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne ont annoncé en juin 2022 leur intention de réunir leurs forces au sein d'une nouvelle structure sous la forme d'une fondation « Lausanne Capitale Olympique ». En plus de renforcer la collaboration et les synergies existantes, cette fondation, opérationnelle dès le 1er janvier 2023, a pour tâche de développer de nouvelles prestations et d'offrir aux interlocuteurs du monde entier un véritable guichet unique.

DURABILITÉ ET CLIMAT

L'accompagnement des communes est une mesure d'impulsion du Plan climat vaudois, pilotée par le BuD et qui se met concrètement en œuvre avec le [Plan énergie et climat communal – PECC](#). Ce programme vise la promotion d'actions concrètes à l'échelle locale dans le domaine de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'adaptation aux changements climatiques. Depuis le lancement, une cinquantaine de communes se sont engagées à réaliser un PECC entre fin 2021 et 2022. Ce projet séduit des communes aux typologies variées allant de collectivités rurales de 250 habitantes et habitants à des communes urbaines avec une population de plus de 8 000 personnes.

La mise en œuvre du Plan climat vaudois (PCV), qui se déploie sur sept domaines d'action thématiques, s'est poursuivi à un rythme soutenu avec 158.7 millions de francs validés par le Conseil d'État et le Grand conseil (GC) en 2022. Cela représente près de 92% sur les 173 millions de francs annoncés comme mesures d'impulsion. Dans le cadre du Programme de législature (Action 2.1.), un renforcement du Plan Climat et des politiques publiques qui lui sont liées a également été annoncé avec une enveloppe de 200 millions de francs supplémentaires.

TERRITOIRE

Initiée au printemps 2020 pour faire face à la pandémie de COVID-19, une procédure de transmission et de circulation électronique des demandes de permis de construire a été pérennisée par le Conseil d'État en 2022. Afin de permettre la dématérialisation complète du traitement des demandes de permis de construire, le logiciel ACTIS - Permis de construire a été mis à jour. Ce changement permet la réduction de la durée moyenne de traitement des demandes de permis de construire du côté des services de l'État d'environ 30 %, passant de 66 à 46 jours en moyenne. Il permet également à toutes les parties concernées par les demandes de permis de construire de s'initier à une procédure entièrement dématérialisée qui sera de mise avec le nouveau système informatique dédié et dont le décret a été voté par le Grand Conseil en décembre 2022.

En 2022, les trois agglomérations (AggloY, Chablais Agglo et Grand Genève) ayant déposé un projet de 4e génération (PA4) ont été retenues par la Confédération. La DGTL a participé aux entretiens techniques prévus par les services fédéraux aux côtés des partenaires valaisans, genevois et français.

1.2

Secrétariat général du Département des institutions, du territoire et du sport (SG-DITS)

Secrétariat général du Département des institutions, du territoire et du sport (SG-DITS)

La nouvelle configuration des départements décidée par le Conseil d'État nouvellement élu en a modifié leur composition respective. Placé sous la responsabilité de la conseillère d'État Christelle Luisier Brodard depuis mars 2020, le Département des institutions et du territoire a ainsi accueilli de nouvelles entités : le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) et l'Unité du plan climat (UPCL). Ces changements ont nécessité la réorganisation du département, une phase rendue nécessaire également par l'accession de Christelle Luisier Brodard à la présidence du Conseil d'État.

LES PRESTATIONS DU SG-DITS

1.3

Office des affaires extérieures (OAE)

Office des affaires extérieures (OAE)

Renforcement des échanges suite au conflit

Les activités de l'Office des affaires extérieures ont encore été conditionnées par la situation sanitaire et ses stigmates financiers et économiques, mais aussi par les effets d'une nouvelle crise, découlant de l'intervention militaire de la Russie en Ukraine. Dramatique en soi, cette situation a occasionné des effets tangibles pour la Suisse et pour les cantons, notamment par l'afflux de réfugiés ou encore un accroissement significatif de la menace de pénurie d'énergie. Ces événements ont conduit au renforcement des échanges et à un besoin de coordination accru tant à l'échelle intercantonale qu'avec la Berne fédérale.

Relations transfrontalières et avec les pays de l'UE

Les dossiers majeurs relatifs à l'aménagement du territoire, à l'administration numérique, au pilotage et au financement des soins ou encore à la mobilité ont largement mobilisé les services de l'État et l'Office des affaires extérieures. Outre le développement de relations étroites avec les autres cantons, le Conseil d'État et son office des affaires extérieures se sont par ailleurs engagés pour une relation constructive et harmonieuse avec la France, en veillant aux intérêts de celles et ceux qui animent ces espaces de vie communs. L'OAE a promu et accompagné les collaborations qui facilitent ces échanges, mais aussi les arbitrages que cela implique parfois, notamment dans l'organisation du travail frontalier. Enfin, l'office a également apporté son appui dans l'action du Conseil d'État auprès de la Confédération dans le cadre du dialogue entre la Suisse et l'Union européenne.

LES PRESTATIONS DE L'OAE

1.4

Bureau de la durabilité et Unité du Plan climat

Bureau de la durabilité et Unité du Plan climat

La mise en œuvre des deux politiques transversales que sont le climat et la durabilité s'est poursuivie en 2022. De nombreux services sont impliqués en coordination avec le Bureau de la Durabilité (BuD) et l'Unité du Plan Climat (UPCL).

PLAN ÉNERGIE ET CLIMAT COMMUNAL

L'accompagnement des communes est une mesure d'impulsion du Plan climat vaudois, pilotée par le BuD et qui se met en œuvre avec le [Plan énergie et climat communal – PECC](#). Ce programme vise la promotion d'actions concrètes dans le domaine de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'adaptation aux changements climatiques.

Depuis le lancement, une cinquantaine de communes se sont engagées à réaliser un PECC entre fin 2021 et 2022. Ce projet séduit des communes aux typologies variées allant de collectivités rurales de 250 habitantes et habitants à des communes urbaines d'une population de plus de 8 000 personnes.

En 2022, le BuD a notamment accompagné les communes en organisant des échanges de bonnes pratiques et en formant une cinquantaine de personnes.

De plus, le BuD, avec l'appui de mandataires et la collaboration de certaines villes, a également développé plusieurs guides sur la participation de la population aux questions climatiques, les bonnes pratiques pour la communication, ainsi qu'un outil pour évaluer les projets communaux sous l'angle de la durabilité.

Les communes ayant un an pour formaliser leur engagement et définir les actions qu'elles réaliseront à leur échelle, c'est en fin d'année 2022 que sont arrivés les premiers PECC. Les objectifs sont ambitieux et réalistes, ce qui permettra d'agir concrètement et efficacement pour le climat.

En 2022, le BuD a accompagné les communes en organisant des échanges de bonnes pratiques et en formant une cinquantaine de personnes. Avec l'appui de mandataires, le BuD a développé plusieurs guides sur la participation de la population aux questions climatiques.



COORDINATION DES ORGANISMES PRESTATAIRES ET PARTENAIRES (COPP)

Le Conseil d'État a validé en juin 2021 l'Agenda 2030 qui fonde la politique de durabilité du Canton. Il est composé d'une partie thématique (engagement du canton en matière de durabilité) et d'une partie transversale (mise en cohérence de l'ensemble). Le deuxième axe transversal concerne les partenariats, notamment avec les organismes prestataires auxquels certaines tâches de l'action publique sont déléguées.

Une coordination informelle avait déjà débuté en 2009. L'enjeu en 2022 était de l'officialiser, de la moderniser et de l'élargir. Cette coordination est devenue la COPP (Coordination des organismes prestataires et partenaires) ; elle comprend le CHUV, l'EHL, l'EPFL, l'EVAM, la FHV, la HEP, l'HESAV, la HES-SO, Plateforme10, la RTS, l'UNIL, Unisanté et Vaud Promotion. Les membres de cette coordination ont été nommés officiellement par leur hiérarchie et sont légitimes pour présenter les démarches de leurs entités en faveur de la durabilité à leurs pairs.

Les objectifs de cette coordination sont de renforcer la mise en œuvre de la durabilité dans les tâches publiques déléguées, encourager la coordination entre l'État et les principaux organismes prestataires en matière de durabilité et favoriser le transfert de bonnes pratiques, la mise en commun de ressources, ainsi que le partage de connaissances sur les exigences en matière de durabilité.

La COPP se rencontre trois fois par année en plénière. À chacune de ces rencontres, des ateliers thématiques en lien avec la durabilité sont organisés. Des sous-groupes de travail spécifiques ont commencé à émerger fin 2022.

CRITÈRES DE DURABILITÉ

Le BuD achève la phase pilote de la mise en place de critères de durabilité, selon l'action transversale no 3 de l'Agenda 2030 cantonal. La démarche vise la co-construction, avec les services de l'ACV, de critères pertinents pour leurs domaines d'activités. L'enjeu est notamment de garantir la cohérence de l'ensemble des critères utilisés pour ces différents domaines.

À cette fin, le BuD a défini une démarche standardisée impliquant pleinement les services. La concrétisation des critères prend la forme d'instruments pratiques (check-lists), applicables de manière autonome par les services. Le BuD apporte une expertise durabilité et les services leur expertise métier. Ceci permet d'assurer que les critères choisis soient adaptés à chaque domaine, de favoriser l'appropriation dans les services et finalement de prioriser les efforts pour optimiser l'efficacité et l'efficacités de cette action. Leur utilisation assure aux services concernés une mise en œuvre simple et cohérente des dispositions légales.

Des critères de durabilité ont été élaborés et mis en œuvre pour le Fonds de soutien à l'innovation, le Fonds de soutien à l'économie durable (SPEI-DEIEP) et le Règlement d'application de la loi sur les ressources naturelles du sous-sol (DGE-DJES). De nouvelles démarches sont déjà envisagées pour le subventionnement à la culture (SERAC-DCIRH), pour la marque Vaud + « Produits » (DEIEP à travers l'association Vaud Promotion) et pour certains soutiens à l'agriculture (DGAV-DFA).

Unité du Plan Climat

MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT VAUDOIS 2020 ET RENFORCEMENT DES MESURES

La Stratégie du Conseil d'État pour la préservation du climat définit les objectifs suivants : diminuer de 50 à 60% les émissions de gaz à effet de serre du territoire cantonal d'ici à 2030 et viser la neutralité carbone au plus tard en 2050 ; assurer la résilience du territoire face aux changements climatiques et mettre en place un suivi (au plus proche du terrain) de l'effet des mesures et des impacts observés.

Le PCV se déploie sur sept domaines d'action thématiques : la mobilité, l'énergie, l'agriculture, l'aménagement du territoire, les milieux et ressources naturels, la santé et enfin les dangers naturels. Pour mener à bien une politique climatique forte et instaurer une véritable dynamique à toutes les échelles, trois domaines d'action transverses complètent le Plan : le rôle de l'État (exemplarité en tant qu'employeur, propriétaire et partenaire), les conditions-cadres (réglementaires, financières et gouvernance) et l'accompagnement au changement (information et sensibilisation via le site internet monplanclimat.ch).

Le PCV se développe à un rythme soutenu avec CHF 158.7 millions validés par le Conseil d'État et le Grand conseil (GC) en 2022. Ce qui représente près de 92% sur les CHF 173 millions annoncés comme mesures d'impulsion : sept décrets sont en force après leur approbation par le Grand Conseil ; deux décrets doivent encore être adoptés par le pouvoir législatif en plénum et un dernier décret, celui sur la formation, fera l'objet d'une nouvelle mouture à la suite de son rejet par le Grand Conseil en automne 2021.

Dans le cadre du Programme de législation (Action 2.1.), un renforcement du Plan Climat et des politiques publiques qui lui sont liées est annoncé avec une enveloppe de 200 millions de francs supplémentaires.

LE PLAN CLIMAT VAUDOIS C'EST :

- 173 millions de francs pour lancer les premières mesures dans les différents domaines
- 7 domaines sectoriels : la mobilité, l'énergie, l'agriculture, l'aménagement du territoire, les milieux et ressources naturels, la santé, les dangers naturels
- 105 mesures opérationnelles
- Une trentaine d'entités qui travaillent sur les mesures du Plan climat vaudois.

LANCEMENT DU SITE INTERNET INTERCANTONAL MONPLANCLIMAT.CH

Les Cantons de Vaud, Fribourg, Genève et Valais ont conjointement lancé le 28 novembre 2022 le site internet monplanclimat.ch. Initialement conçue par le Canton de Fribourg et destinée au grand public, la plateforme - désormais intercantonale - poursuit plusieurs objectifs : faire connaître concrètement les Plans climat cantonaux et donner des clés de compréhension des enjeux climatiques, tout en partageant des pistes d'actions et de bonnes pratiques.

Le site entend promouvoir la visibilité des actions cantonales en faveur du climat en présentant notamment des exemples de projets sur le terrain. Il rassemble en outre des contenus vulgarisés sur les phénomènes climatiques et propose des témoignages, outils pratiques, quiz, événements et concours.

Le lancement de la plateforme s'est accompagné d'un communiqué de presse commun aux quatre cantons et d'un concours publié sur les réseaux sociaux et le 20 minutes online. 321 personnes y ont participé afin de tenter gagner l'un des quatre bons CFF d'une valeur de CHF 200.- chacun. En outre, plus de mille personnes se sont rendues sur le site le jour du lancement.

En conjuguant leurs forces, les Cantons de Fribourg, Genève, Valais et Vaud, qui seront rejoints prochainement par les cantons du Jura et de Neuchâtel, s'engagent dans une même direction, en favorisant les synergies intercantonales et en centralisant l'accès aux informations. Le site doit désormais être alimenté de façon régulière par les cantons partenaires.

Le site entend promouvoir la visibilité des actions cantonales en faveur du climat en présentant notamment des exemples de projets sur le terrain.



BILAN CARBONE POUR LE CANTON

Un nouveau Bilan carbone a été réalisé afin de dresser un état des lieux des émissions des gaz à effet de serre (GES) pour l'ensemble du canton. Le précédent datait de 2015. Ce nouveau bilan, basé sur les données de 2019, permet de mettre en évidence les émissions dites territoriales et extraterritoriales.

Les émissions territoriales sont celles générées directement sur le territoire cantonal. Elles proviennent en majorité de la mobilité (43%, principalement dues aux transports individuels motorisés), du chauffage des bâtiments (36%) ou de l'agriculture et des procédés industriels. Les émissions extraterritoriales sont celles qui sont générées en dehors du territoire cantonal. Elles sont engendrées par la consommation de biens et services, notamment de produits fabriqués hors canton et importés. Il s'agit par exemple d'appareils numériques, de denrées alimentaires ou de matériaux de construction.

Les émissions de GES totales pour le canton de Vaud atteignent près de 12,3 millions de tonnes de CO₂ éq. annuelles. Cela représente plus de 15,2 tonnes d'émissions par habitante et habitant et par année, dont un tiers environ (5.9 tonnes) sont des émissions territoriales, un chiffre relativement stable par rapport à 2015. Les deux autres tiers sont générés en dehors des frontières cantonales en raison de la consommation (et de l'importation) de biens.

LES PRESTATIONS DU BUREAU DE LA DURABILITÉ ET DE L'UNITÉ DU PLAN CLIMAT

1.5

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

Créée en 2020, la DGAIC a connu une phase de construction, puis de stabilisation entre fin 2020 et 2021. Elle est désormais organisée et pleinement fonctionnelle avec ses cinq directions (recouvrement, affaires juridiques, affaires communales et droits politiques, finances communales et affaires religieuses). On note une grande stabilité au sein du personnel des différentes directions. Celle-ci est particulièrement précieuse au vu des nombreux défis que la DGAIC a dus ou devra relever ces prochains mois, et dont le détail est présenté dans la partie consacrée aux grands projets. L'activité ordinaire de la DGAIC est par ailleurs intense avec en particulier :

- pour les droits politiques, la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), et notamment de ses dispositions sur la transparence que ce soit des campagnes ou des comptes des formations politiques, mais également sur le bulletin unique ou les mutations à en période de scrutin;
- pour les affaires juridiques, un grand nombre de sollicitations de la part des départements et services, souvent dans des délais extrêmement brefs, ce qui pose parfois des problèmes non seulement dans la gestion des ressources, mais également s'agissant de la qualité des avis rendus;
- pour les affaires communales, l'appui aux communes à travers divers outils mis en place et la poursuite du programme de formation et d'information lancé sous le label "Au top pour ma commune", qui a impliqué un investissement très important pour les collaboratrices et collaborateurs concernés et qui va se poursuivre ces prochaines années, au plus près des besoins des communes;
- pour les affaires religieuses, la gestion de la Cathédrale et le suivi des conventions de subventionnement avec les Églises et la communauté déjà reconnues, dans l'optique de nouvelles discussions à débiter en 2023 en vue du renouvellement des dites conventions;

- pour les finances communales, la gestion de l'actuelle péréquation et le suivi de la situation financière des communes, notamment au travers du rapport annuel établi chaque année à ce sujet.

CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

À la suite du Grand Conseil en mai 2022, le peuple a accepté, en septembre 2022, la révision constitutionnelle visant à la création d'un Conseil de la magistrature. Cet organe est chargé, dès le 1^{er} janvier 2023, d'exercer la surveillance administrative et disciplinaire sur l'ensemble des magistrats judiciaires et du Ministère public. Projet porté par le DITS depuis plusieurs années, le Conseil de la magistrature permet de renforcer l'indépendance de la justice et de clarifier les rapports entre les différents pouvoirs.



Le Conseil de la magistrature est chargé, depuis le 1er janvier 2023, d'exercer la surveillance administrative et disciplinaire sur l'ensemble des magistrats judiciaires et du Ministère public.

DIRECTION DU RECOUVREMENT

Selon l'EMPD adopté par le Grand Conseil en novembre 2020, la Direction du recouvrement a commencé son projet de migration de son outil informatique (SAP Inkasso) vers une nouvelle version standard, visant notamment à une intégration de l'outil au Système d'information finances (SIF).

La Direction du recouvrement gère actuellement plus de 170'000 dossiers, dont plus de 90'000 actes de défaut de biens. Le secteur enregistre une hausse des encaissements depuis 2021. En totalité, la Direction du recouvrement a encaissé plus de 37 millions de francs, dont plus de 16,8 millions pour l'assistance judiciaire en matière civile, 10,3 millions pour les frais pénaux et 7,9 mio pour les amendes et peines pécuniaires prononcées par les autorités judiciaires. En outre, la Direction du recouvrement a repris courant 2020 la gestion des actes de défaut de biens du Service de la taxe militaire (SSCM) et a encaissé depuis plus d'un million par année.

En contrepartie, la Direction du recouvrement a versé plus de CHF 24 millions de francs au titre de l'assistance judiciaire civile, dont 20 millions au titre de l'indemnisation des avocats d'office.

RÉVISION DE LA LOI SUR LES COMMUNES

Début 2022, annonçant le début des travaux de révision de la loi sur les communes, la DGAIC a lancé une consultation auprès des communes vaudoises et des diverses associations faitières afin de déterminer les grandes orientations de cette révision. La consultation avait pour objectif de permettre aux communes de remonter les problèmes rencontrés avec le cadre légal actuel et d'identifier les thématiques à étudier. Cette première étape a permis de définir quatre orientations principales à savoir : le rôle de l'État et ses moyens d'intervention ; les finances communales ; les autorités communales et leurs rapports ; ainsi que l'intercommunalité.

Fort de ces éléments, une structure de conduite de projet a été mise sur pied, chapeauté par un comité de pilotage composé de représentants du DITS, de l'UCV et de l'AdCV, et comprenant quatre groupes de travail composés de représentants de l'État et des communes (UCV, AdCV, AVSM, ACVBC). Chaque groupe de travail a rédigé un rapport à l'attention du comité de pilotage. Ce dernier s'est réuni au mois de décembre pour statuer sur les diverses orientations proposées. Le premier semestre 2023 sera consacré à la rédaction d'un avant-projet de loi sous la conduite du même comité de pilotage. S'en suivra une mise en consultation de ce texte, notamment auprès de toutes les communes vaudoises.

MODÈLE COMPTABLE HARMONISÉ DE DEUXIÈME GÉNÉRATION MCH2

En 2008, la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Toutes les communes vaudoises adopteront le référentiel comptable MCH2 d'ici à 2027.

Dans le courant de l'été 2022, 28 communes et deux associations de communes ont démarré les premiers travaux en vue de présenter un budget 2024 sur MCH2. Elles tiendront ainsi leurs comptes en MCH2 dès le 1^{er} janvier 2024. Leurs travaux revêtent une grande importance, car ils permettront d'affiner toute la documentation concernant le nouveau modèle comptable.

La Direction des finances communales (DFC) a organisé huit séances avec les pilotes entre juin et novembre 2022 et d'autres séances seront prévues en 2023, 2024 et 2025 (année du premier bouclage des comptes sous MCH2, première annexe aux comptes et premier tableau de flux de trésorerie respectant les nouvelles dispositions). Des formations en ligne et en présentiel ont en outre été mises sur pied à la fois pour les boursiers et pour les municipaux chargés des finances.

NOUVELLE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE

Un large consensus existe sur le fait que le système de péréquation actuel est à bout de souffle et engendre des déséquilibres et des effets de bord importants. Des discussions sont en cours depuis plusieurs années entre l'État et les communes afin de mettre sur pied une nouvelle péréquation. Ces dernières se sont intensifiées en 2022 et notamment ces derniers mois suite à l'annonce du Conseil d'État de sa volonté de présenter le nouveau système péréquatif comme contre-projet à l'initiative SOS Communes. Celle-ci ayant abouti en mai 2021, le Conseil d'État disposait, selon la nouvelle LEDP, d'un délai de 15 mois pour la soumettre au Grand Conseil avec son préavis.

Ce délai peut être prolongé de 12 mois par le Grand Conseil si un contre-projet est élaboré. Le décret octroyant ce laps de temps supplémentaire a récemment été adopté par le Grand Conseil. Le Conseil d'État ne l'a toutefois pas attendu pour mener des discussions intenses avec les faitières des communes afin de tenter de parvenir à un accord de principe, à la fois sur les grandes orientations du système et sur son financement, en tout début d'année 2023. S'en suivra l'élaboration d'un avant-projet de loi et sa mise en consultation en vue d'une adoption de l'EMPL par le Conseil d'État en septembre prochain.

AFFAIRES RELIGIEUSES

En 2022, les questions relatives aux églises, aux communautés religieuses et à la Cathédrale de Lausanne ont été réunies sous l'égide d'une nouvelle direction au sein de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes : la Direction des affaires religieuses.

AUDIT DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

À la suite de la Fédération ecclésiastique catholique romaine du canton de Vaud, le Contrôle cantonal des finances a effectué un audit auprès de l'Église évangélique réformée vaudoise. Les recommandations émises par le CCF à ces deux églises reprennent la demande de l'État de disposer, sous la forme d'un rapport *ad hoc*, d'un meilleur aperçu de l'utilisation de la subvention cantonale, ouvrant ainsi la réflexion sur la refonte de l'actuelle convention de subventionnement.

RECONNAISSANCE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Le dossier de la reconnaissance des communautés religieuses (actuellement trois demandes émanant de la Fédération des Églises anglicanes et catholiques chrétiennes dans le Canton de Vaud – FACCV – de l'Union vaudoise des associations musulmanes – UVAM – et de la Fédération évangélique vaudoise – FEV –) est actuellement en cours d'instruction par la Commission consultative en matière religieuse. La méthodologie et les attentes à l'égard des communautés requérantes ont été précisées et formalisées. L'examen de la demande de la FACCV arrive à bout touchant. La préparation par le département d'un projet de loi enclenchera ensuite la procédure législative pour aboutir au Grand Conseil. Parallèlement, la formation continue mise en place en 2019 pour accompagner la reconnaissance a rencontré un vif succès pour sa quatrième édition avec une centaine de participantes et de participants.

LES PRESTATIONS DE LA DGAIC

1.6

Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

ADAPTATIONS ET RÉVISION COMPLÈTE DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL

L'adaptation 4 ter du plan directeur cantonal (PDCn) est entrée en vigueur à la suite de l'approbation par la Confédération, le 18 mai pour la première partie, le 7 juillet pour la seconde. Elle a porté notamment sur le système de gestion des zones d'activités ainsi que sur l'intégration des nouvelles chartes du parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut et du parc naturel périurbain du Jorat.

L'adaptation 4 quater du PDCn concernait les parcs d'importance nationale ainsi que les eaux usées et claires. Elle a permis le renouvellement du label du parc naturel régional Jura vaudois par la Confédération, et l'inscription du projet de pôle micropolluants de Gland en « coordination réglée ». Elle est entrée en vigueur le 11 novembre 2022, une fois approuvée par la Confédération.

En ce qui concerne la révision complète du PDCn, portant tant sur le fond que sur la forme, les travaux se sont concentrés sur la précision des enjeux, ainsi que sur le lancement d'études de base, en collaboration avec les entités de l'État concernées. Un concept de participation publique a par ailleurs été élaboré et les éléments de la communication visuelle et numérique développés.

PLAN D'AFFECTATION CANTONAL LAVAUX (PAC LAVAUX)

Les travaux liés à l'élaboration du PAC Lavaux, tels que demandés par la Loi Lavaux, se sont poursuivis. La Loi Lavaux a dû être modifiée pour régler des questions de récusation de certains membres du Grand Conseil, tant au niveau de la Commission *ad hoc* que pour les discussions en plénière. Les travaux de la Commission ont débuté ; ils ont permis à cette dernière d'entendre les opposants qui l'ont souhaité et d'aborder l'examen du règlement du PAC.

RÉVISION DES PLANS D'AFFECTATION COMMUNAUX

Les communes ont poursuivi leurs travaux de redimensionnement de la zone à bâtir d'habitation et mixte avec la révision de leur plan d'affectation. Sur les 169 communes réputées surdimensionnées, plus de la moitié en sont à la phase d'adoption de leur projet de plan par le législatif communal ou ont atteint le stade de l'approbation par le Département des institutions, du territoire et du sport (DITS). Par ailleurs, les conventions de subventionnement passées avec les communes ont été prolongées avec celles qui n'ont pas encore terminé leur processus de redimensionnement.

CIRCULATION DES DOSSIERS D'AFFECTATION AU SEIN DE L'ÉTAT

La manière de recueillir les avis des différents services cantonaux lors de l'examen préalable d'un plan d'affectation a été améliorée. Cela concerne en particulier la forme des préavis, qui a été simplifiée et codifiée pour unifier le niveau de détails entre les différents services. Cette nouvelle manière de faire permet aux services de traiter plus rapidement les dossiers et aux destinataires de l'avis préalable de disposer d'une information univoque. En parallèle, un système précis de monitoring des délais et de relances a été mis en place envers les services consultés, dans l'optique d'améliorer la durée de traitement des dossiers transmis par les communes.

PROCÉDURE CANTONALE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉMATÉRIALISÉE

Pour faire face à la pandémie de COVID-19 au printemps 2020, une procédure de transmission et de circulation électronique des demandes de permis de construire a été mise en place. Cette nouvelle pratique ayant fait ses preuves, le Conseil d'État a décidé de la pérenniser et de l'ancrer à l'article 73 du règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC), révisé en 2022.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, le requérant ou son mandataire transmet ainsi à la commune concernée son dossier de demande de permis de construire uniquement en deux exemplaires papier et un exemplaire électronique certifié. Après avoir contrôlé le dossier, la commune le fait suivre à la Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire (CAMAC) exclusivement par voie électronique. Afin de permettre la dématérialisation complète du traitement des demandes de permis de construire, le logiciel ACTIS - Permis de construire a été mis à jour.

Ce changement permet la réduction de la durée moyenne de traitement des demandes de permis de construire du côté des services de l'État d'environ 30 %, passant de 66 à 46 jours en moyenne. Il permet également à toutes les parties concernées par les demandes de permis de construire de s'initier à une procédure entièrement dématérialisée qui sera de mise avec le nouveau système informatique dédié et dont le décret a été voté par le Grand Conseil en décembre 2022.

MENSURATION OFFICIELLE

Les travaux de mensuration officielle (MO) sont réalisés conformément au plan cantonal 2020-2023. Dans le domaine des premiers relevés, une nouvelle version de l'outil de vérification des travaux de MO a été développée et mise à disposition des bureaux, leur facilitant l'autovérification des dossiers (VeriVD) et permettant d'améliorer la qualité des données livrées.

Dans le domaine des points fixes, à la suite du changement de cadre de référence MN95, la stratégie cantonale de détermination des zones de tensions négligeables a été mise en œuvre. Dans ces zones, des mesures par systèmes satellitaires peuvent être réalisées selon une méthodologie légèrement simplifiée. Courant 2022, les zones de tensions négligeables et non négligeables ont été mises à jour et publiées sur le portail de la Confédération, ainsi que sur le portail cantonal destiné aux professionnels.

GÉOINFORMATION

Un important travail d'étude et de conception a été réalisé avec le soutien de l'unité de conseil et d'appui en management et organisation de l'État pour le renforcement de la gouvernance transverse des géodonnées. Cette étude a permis de préciser le contenu de la stratégie cantonale en matière de géoinformation, qui sera soumise au Conseil d'État début 2023.

Parallèlement, l'infrastructure cantonale de géodonnées a poursuivi son développement avec l'adjonction de nouvelles géodonnées de base, relatives aux produits dérivés du Lidar SwissSurface 3D de swisstopo (Hauteurs des bâtiments, MNH), ainsi que par diverses données thématiques métier (notamment Ouvrages de protection civile, Zones de tranquillité pour la faune, Plan d'affectation – contenus superposés). L'acquisition de la couverture cantonale en géodonnées bathymétriques a été finalisée et le cadastre RDPPF s'est vu enrichi de données relatives à la forêt (lisières forestières statiques et distance à la forêt).

Le projet SIBAT3 de mise en conformité du registre cantonal des bâtiments a pu être initialisé à la suite de l'adoption d'un crédit d'investissement de 4.3 millions de francs par le Grand Conseil en février 2022.

PROJETS D'AGGLOMÉRATION

En 2022, les trois agglomérations (AggloY, Chablais Agglo et Grand Genève) ayant déposé un projet de 4^e génération (PA4) ont été retenues par la Confédération. La DGTL a participé aux entretiens techniques prévus par les services fédéraux aux côtés des partenaires valaisans, genevois et français. Parallèlement, elle a préparé la position du Conseil d'État dans le cadre de la consultation relative au projet de l'arrêté fédéral sur les crédits d'engagement des PA4 à partir de 2024 pour les mesures en faveur du trafic d'agglomération.

Les cinq agglomérations sises en territoire vaudois (AggloY, Chablais, Grand Genève, Lausanne-Morges et Rivelac) ont également initié les études pour un projet de 5^e génération qu'elles s'engagent à déposer en 2025.

SYSTÈME DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS

En conformité avec le plan directeur cantonal, la DGTL assure le suivi technique et la coordination de 11 stratégies régionales de gestion des zones d'activités. 8 stratégies ont passé le stade de l'examen intermédiaire et 3 sont au stade de l'examen préalable. Dans ce cadre, elle a finalisé et diffusé l'étude sur la mixité et la densité dans les zones d'activités. Cette étude présente des exemples concrets de zones denses et mixtes en Suisse et à l'étranger dans le but d'inspirer les porteurs de projets dans ce domaine (communes, promoteurs, architectes, etc).

LES PRESTATIONS DE LA DGTL

1.7

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Principales installations achevées en 2022

- 1 salle omnisports 3 éléments (Carrouge)
- 1 salle omnisports 3 éléments (La Tour-de-Peilz)
- 1 salle double (Epalinges)
- 1 piscine (2 bassins natation + 1 bassin plongeon) au Centre Sportif de Malley

Installations en chantier ou à venir en 2023

- 1 salle omnisports 3 éléments (Etoy)
- 1 salle omnisports 3 éléments (Ollon)
- 1 salle double (Bussigny)
- 1 salle double (Lausanne)
- 1 piscine, bassin de 25m + apprentissage (Coppet)
- 1 patinoire (Coppet)

Sport international

ÉTUDE AISTS

Le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne et le Comité international olympique ont mandaté pour la deuxième fois l'Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS) afin qu'elle réalise une étude sur l'impact économique des fédérations et organisations sportives internationales pour les années 2014-2019.

L'étude a porté sur 53 organisations sportives localisées en Suisse, dont 46 dans le canton de Vaud. Les résultats obtenus ont démontré que ce secteur génère des effets économiques de 1,68 milliard de francs par an sur l'ensemble de la Suisse dont 873 millions annuels, soit une augmentation de 58% par rapport à l'étude précédente qui couvrait les années 2008 à 2013. De plus, chaque franc dépensé rapporte 1,47 franc à notre économie.

Avec une augmentation de 57% des retombées économiques générées en Suisse par le Comité International Olympique (CIO) et les organisations sportives internationales (OSI) entre 2014 et 2019, comparé à la période 2008-2013, les résultats de l'étude menée par l'Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS) mettent en lumière l'importance du sport international.

[L'étude](#)



RAPPORT FINAL LAUSANNE 2020 À LA SESSION DU CIO LORS DES JO DE PÉKIN

Le Comité d'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse a finalement été invité à présenter le rapport final lors de la Session du CIO qui s'est tenue en février 2022 à Pékin. Grégoire Junod et Virginie Faivre, Présidente de Lausanne 2020, sont intervenus en visioconférence depuis la Maison Olympique, alors que Philippe Leuba était présent à Pékin. Lausanne 2020 a reçu les vives félicitations de Thomas Bach, Président du CIO.

CRÉATION DE LA FONDATION LAUSANNE CAPITALE OLYMPIQUE

Depuis plus de vingt ans, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne œuvrent ensemble à faire rayonner le statut de « Capitale olympique » dans le monde du sport international. Afin de pérenniser et renforcer cet ancrage, le Canton et la Ville ont annoncé en juin 2022, leur intention de réunir leurs forces au sein d'une nouvelle structure sous la forme d'une fondation « Lausanne Capitale Olympique » opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2023.

En plus de renforcer la collaboration et les synergies existantes, cette fondation a pour tâche de développer de nouvelles prestations et d'offrir aux interlocuteurs du monde entier un véritable guichet unique. Elle est présidée et dirigée par Mme Virginie Faivre, ancienne présidente du Comité d'organisation des jeux olympiques de la jeunesse Lausanne 2020.

UN PUMPTRACK À DISPOSITION DES COMMUNES

Dans le cadre de la campagne « 2022 Année du vélo » mise en place par le Canton, la Ville de Lausanne et la Ville d'Aigle, le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) a fait l'acquisition d'un pumptrack mobile (circuit fermé fait de bosses et de virages relevés pouvant être parcouru à vélo, mais également en trottinette, skateboard ou rollers) qu'il met à la disposition des communes. Très facile d'accès, ce type d'installation offre un terrain d'apprentissage idéal en favorisant le mouvement, l'équilibre, la coordination, l'habileté technique et la concentration. Il apporte de ce fait une contribution importante à la sécurité routière en permettant aux utilisatrices et utilisateurs d'exercer ces compétences et ainsi d'être plus à l'aise sur leurs engins.

Le SEPS met gratuitement cette installation à disposition des communes qui le souhaitent pour une période d'un mois. Seule une contribution modeste de 1 000 francs leur est demandée afin de couvrir la moitié des frais liés à la logistique (transport, montage, démontage), assurée par une entité spécialisée dans la formation et la réinsertion professionnelle, l'autre moitié étant prise en charge par le SEPS. En 2022, le Pumptrack Tour a fait halte dans neuf communes et il est d'ores et déjà réservé jusqu'à la fin de l'année 2024 à l'exception de quelques mois d'hiver.

LE CANTON DE VAUD OBTIENT LE LABEL UCI BIKE REGION

L'Union Cycliste internationale (UCI) a décerné son label UCI Bike Region au Canton de Vaud en reconnaissance de ses efforts dans le développement du cyclisme d'élite au travers de l'accueil d'événements sportifs et dans le développement de la pratique du vélo comme moyen de transport ou comme activité de sport et de loisir. Ce label, pour lequel un dossier de candidature a été élaboré par la cheffe de projet « 2022 Année du vélo », le SEPS, la DGMR et la POLCANT, permet au Canton de Vaud de mettre en valeur les actions portées par différents services de l'administration cantonale en lien avec le vélo. Il récompense notamment la Stratégie cantonale de promotion du vélo – Horizon 2035 récemment adoptée par le Grand Conseil.

À ce jour, 22 villes ou régions dans le monde se sont vu décerner cette récompense. Le label UCI Bike Region positionne donc le Canton de Vaud au niveau international comme une destination d'importance pour le vélo et lui permet ainsi de rejoindre un réseau d'acteurs majeurs dans ce domaine. Le SEPS doit maintenant faire des propositions au Conseil d'État pour faire « vivre » ce label en l'ancrant notamment dans la Stratégie cantonale de promotion du vélo – Horizon 2035. Il s'agira également de répondre aux engagements pris envers l'UCI pour l'organisation de manifestations cyclistes d'importance.

50 ANS DU PROGRAMME FÉDÉRAL JEUNESSE+SPORT

Jeunesse+Sport, principal programme de promotion du sport en Suisse, a fêté ses 50 ans en 2022. Autorité d'application, le Canton de Vaud, à l'instar des autres cantons, a mis sur pied un certain nombre d'activités et festivités particulières dans le cadre de cet anniversaire. Le secteur Jeunesse+Sport du SEPS a notamment géré administrativement plus de 300 camps sportifs « spécial 50e anniversaire » d'une durée d'un à trois jours qui n'obtenaient un financement fédéral que durant cette année 2022. Chaque année, Jeunesse+Sport touche plus de 100'000 enfants et jeunes dans le canton et plus de 2500 personnes sont formées par le SEPS pour les encadrer. Ce programme génère des subventions fédérales pour le sport vaudois (clubs et écoles principalement) de plus de 10 millions de francs.

Secteur du sport populaire et associatif

FORMATIONS EN GESTION DE CLUB SPORTIF

Le SEPS a mis en place en 2022 une série de cours de formation pour les membres de comité des clubs sportifs vaudois. Les clubs sportifs vaudois sont au nombre de 1'150 et comptent plus de 7'000 membres de comité. Très largement bénévoles, ces personnes s'impliquent dans la gestion administrative de leur club et permettent ainsi à plus de 182'000 membres de pratiquer leur sport favori. La gestion administrative d'un club sportif demande des compétences toujours plus poussées dans des domaines tels que la finance, le droit, la communication, la prévention ou encore le management d'équipe.

Les formations mises en place par le SEPS ont donc pour but de fournir des outils et connaissances qui aident les membres de comité dans la gestion quotidienne de leur club. La première session (huit cours organisés d'une durée de 3 à 6 heures) a été un franc succès avec 400 inscriptions et un retour extrêmement positif des participantes et participants. En plus d'aider concrètement les membres de comité, ces formations sont également une forme de valorisation de l'État de Vaud pour leur engagement au service du sport vaudois. Une nouvelle session de cours est prévue dès septembre 2023.

LES PRESTATIONS DU SEPS

1.8

Chancellerie d'État

Chancellerie d'État

SECTION DU CONSEIL D'ÉTAT 2022 - À LA CROISÉE DE DEUX LÉGISLATURES

L'année 2022 a été marquée par de nombreuses activités liées au changement de législature, intervenu le 1^{er} juillet 2022.

La chancellerie a tout d'abord coordonné la publication du bilan de la législature 2017-2022 ([lien](#)), publié en mars 2023. Elle a ensuite appuyé les travaux du Conseil d'État élu pour la répartition des dicastères et soutenu l'organisation de la prise de congé des conseillers et conseillères d'État sortants en collaboration avec les instances concernées.

Le 28 juin, le Secrétariat du Grand Conseil, en étroite collaboration avec la Chancellerie a mis sur pied la cérémonie d'assermentation des autorités cantonales, laquelle s'est déroulée en partie à la Cathédrale de Lausanne, et en partie dans la salle du Grand Conseil, puis sur l'Esplanade du Château.

Quant aux nouveaux membres du Conseil d'État, ils et elles ont pu participer à deux demi-journées de préparation à leur nouvelle fonction, mises sur pied par la Chancellerie en collaboration avec certains services transversaux.

S'agissant de l'élaboration du programme de législature 2022-2027, en lien avec les travaux préparatoires préalables effectués par la Chancellerie, elle a débuté dès l'entrée en fonction du nouveau collège gouvernemental, sous la conduite de la Présidente du Conseil d'État et avec l'appui constant de la Chancellerie pour l'organisation des séances, la coordination avec les départements et l'avancement des travaux tant sur le plan méthodologique que rédactionnel. Dans ce cadre, deux journées au vert ont été organisées afin de démarrer le processus. Le 7 novembre 2022, le Conseil d'État a présenté son programme de législature et la planification financière qui l'accompagne, à l'occasion d'une conférence de presse *in corpore* (lien). Cette action de communication a été complétée par des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux et mettant en lumière différents projets concrets du programme de législature, illustré par chacun des membres du Conseil d'État.

Chiffres marquants 2022

- 39 séances du Conseil d'État
- 1 542 décisions
- 37 séances du Collège des secrétaires généraux, présidé par le Chancelier

Assermentation des autorités cantonales, le 28 juin 2022.

[Une rétrospective sur le site vd.ch](#)



© ARC Sieber

BUREAU D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (BIC)

Changement organisationnel au BIC: Laurence Jobin est devenue cheffe du BIC le 1^{er} juillet 2022 en remplacement de Laurent Koutaïsoff nommé vice-chancelier.

ACTIVITÉ

- **443** communiqués et notes aux médias
- **89** invitations à des conférences de presse
- **158** nouvelles postées en page d'accueil vd.ch

RÉSEAUX SOCIAUX

[Twitter](#)

- **613** tweets
- **17'900** abonnés (augmentation de 9.8%)

Linkedin

- **496** publications
- **72'400** abonnés (augmentation de 19.5 %)

Facebook

- **412** publications
- **12'600** abonnés (évolution 12.5%)

INSTAGRAM

- **6'400** abonnés (évolution 20.75%)
- **293** publications – **362** stories

Mastodon

- **613** publications
- **370** abonnés

INDICATEURS CLÉS DU SITE VD.CH

- Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 : 46.6 millions de pages vues (dont 36 millions de vues uniques).
- La période 2022 a enregistré globalement une baisse 11.26 % de pages vues par rapport à 2021 (pour une période similaire), mais ceci est à mettre en relation avec le Covid-19.
- Parmi les 20 pages les plus consultées du site vd.ch en 2022 : quatre pages appartiennent aux pages dédiées au COVID 19 (7 pages pour 2021). La page la plus visitée de la thématique coronavirus étant la page dédiée aux centres des tests.

COMMUNICATION INTERNE

Gazette de l'État de Vaud : parution de sept numéros en 2022.

ACTUALITÉS INTRANET

119 actualités publiées sur le site intranet de l'ACV en 2022.

PROJETS

Plusieurs projets de modernisation des outils de la communication sont en cours :

- Renforcement de la relation État-citoyen, notamment via vd.ch
- Modernisation des documents (communiqués, présentations)
- Recherche d'un nouvel outil de communication interne.

AIDE À LA DIVERSITÉ DES MÉDIAS

Publication d'annonces dans les journaux

Le projet a débuté en 2021, financé par le crédit supplémentaire COVID-19. Les premières campagnes d'annonces se sont concentrées principalement autour de thématiques telles que la vaccination et les scrutins fédéraux, ainsi qu'une campagne de sensibilisation au travail des cantonniers. Dès le début 2022, la première phase du plan de communication d'intérêt public, financée par le budget de fonctionnement de l'EMPD, a pris le relais en se concentrant uniquement sur les scrutins fédéraux et les élections cantonales avec pour objectif l'augmentation de la participation. La responsabilité de la conception et planification des encarts publicitaires a été confiée au BIC. Cette mesure est appréciée par les médias concernés qui ont vu un effet sur leurs titres.

Soutien à la formation

Sept médias formateurs ont soumis des demandes de soutien, pour un total de huit stagiaires-journalistes en formation. Il s'agit du Journal de Morges, du Courrier Lavaux-Oron, La Région-Nord Vaudois, Riviera Chablais, Le Temps, 24Heures, et l'AGEFI. L'intérêt immédiat pour cette mesure, saluée aussi bien du côté des médias bénéficiaires que du CFJM, souligne son importance et son attractivité au sein de la presse locale et régionale.

Soutien à l'innovation

Ce volet vise à encourager et soutenir les médias à aller à la rencontre des jeunes là où ces derniers évoluent, à savoir en ligne. L'objectif est d'inciter les jeunes à développer un intérêt pour les thématiques liées au vote et au débat démocratique.

Ce projet est actuellement à l'étape conceptuelle. Deux études ont été commandées cette année dans le cadre de ce projet. La première a été réalisée par l'institut Qualinsight en début d'année 2022, et présentée lors du cocktail du Conseil d'État avec les rédactrices et rédacteurs en chef le 15 juin dernier. Le rapport de cette étude a été transmis au Conseil d'État courant juillet 2022. Les résultats démontrent l'importance de comprendre la population cible, à savoir les jeunes, afin d'orienter le développement de ce projet vers un produit final pertinent. La seconde étude est en phase de finalisation.

Soutien au journalisme de dépêches d'agence

L'objectif de cette mesure est de soutenir un journalisme de dépêches d'agence afin d'alimenter le réseau des médias régionaux vaudois en informations fiables et factuelles (politique, justice, société, culture).

Actuellement, un contrat d'une année renouvelable pendant cinq ans a été passé avec Keystone-ATS pour la somme de CHF 100'000.- annuels conformément à l'art 3, al. 1 lettre d du décret. L'aide du Canton de Vaud a permis de consolider et développer une offre déjà existante de l'agence dans le canton de Vaud. Les effectifs de l'antenne de Lausanne ont été renforcés. Cela a notamment permis de développer et enrichir la production vaudoise alimentant le service régional.

EMPD Aide à la diversité des médias : Plan financier	2021	2022	2023	Solde	Total EMPD
Etat annonceur	CHF 900'000	CHF 400'000	CHF 400'000	CHF 800'000	CHF 2'500'000
Remboursement CFJM	CHF 21'600	CHF 40'000	CHF 40'000	CHF 98'400	CHF 200'000
Keystone-ATS	CHF 100'000	CHF 100'000	CHF 100'000	CHF 200'000	CHF 500'000
Plateforme numérique	CHF 100'000	CHF 150'000	CHF 500'000	CHF 500'000	CHF 1'250'000
Etude plateforme numérique	CHF -	CHF 100'000		CHF -	CHF 100'000
Connaissance des médias (DEF)	CHF 196'000	CHF 196'000	CHF 196'000	CHF 392'000	CHF 980'000
Mandats de prestation	CHF -	CHF 120'000	CHF 100'000	CHF 13'000	CHF 233'000
ETP	CHF 15'000	CHF 100'000	CHF 100'000	CHF 200'000	CHF 415'000
Divers	CHF -	CHF -	CHF -	CHF 100'000	CHF 100'000
Total	CHF 1'332'600	CHF 1'206'000	CHF 1'436'000	CHF 2'303'400	CHF 6'278'000

ARCHIVES CANTONALES VAUDOISES

Le soutien et le conseil en matière d'archivage et de gouvernance documentaire figurent parmi les principales activités des archivistes des ACV. Les tâches qui en découlent sont d'autant plus nombreuses que des développements sont en cours en matière de gouvernance documentaire, en lien avec l'EMPD 109 sur l'archivage numérique.

Globalement, les ACV ont effectué :

- 100 visites dans les services de l'Administration cantonale
- 14 visites dans des communes, ainsi que 79 expertises

Elles ont animé le cours sur l'archivage (1j.) à 4 reprises, celui sur la gouvernance documentaire et le logiciel ArchiClass à 7 reprises (1/2 jour). En complément, une info-lettre a été créée et des modules de cours ont été créés et des modules de cours ont été mis en ligne.

Les travaux de développement liés à l'EMPD 109 (2018) se sont poursuivis :

- La nouvelle version de la directive DRUIDE sur l'archivage et la gouvernance documentaire (GD), accompagnée de fiches pratiques, est en cours de finalisation.
- Les systèmes de production et de conservation probatoire envisagés ont été développés en collaboration avec la DGNSI et les phases de tests ont commencé.
- Les travaux de développement d'un système d'archivage numérique ont débuté.
- L'élaboration d'un référentiel de gouvernance documentaire (RefGD) pour les communes s'est poursuivie.

ÉVALUATION :

- Fonds officiels et parapublics :
 - 30 versements ont eu lieu, représentant 432 millions de francs.
 - 135 éliminations ont été autorisées, représentant 4'443 millions de francs.
- Fonds privés :
 - 115 propositions ont été adressées aux ACV, parmi lesquelles 85 ont été acceptées, 19 refusées et 11 sont en cours de traitement.
 - 4 lots d'archives ont été achetés (2.17 mio).

DESCRIPTION

45 fonds ou compléments de fonds d'archives ont fait l'objet d'un inventaire, ainsi que 37 objets de type « P1000 », le tout représentant 19'413 nouvelles unités de description (UD).

CONSERVATION

Les processus de contrôle du climat et de lutte contre les nuisibles dans les dépôts ont été modifiés pour devenir plus précis et réguliers.

Après plusieurs années d'interruption liées aux besoins de la numérisation, les travaux de restauration de documents très abîmés ont repris. Deux documents ont été traités par Mme A. Bellanger, conservatrice-restauratrice aux ACV, quatre par des restauratrices externes.

Les travaux de préparation à la numérisation, effectués en partenariat avec l'OIT et le RF, ont permis le traitement de 360 cotes de plans spéciaux.

NUMÉRISATION

Les travaux de numérisation débutés en avril 2015 se sont poursuivis. 9'573 images ont été produites par le pôle numérique, représentant 244 cotes d'archives des plans cadastraux provenant des bureaux du Registre foncier.

DIFFUSION, MISE À DISPOSITION

La mise en ligne des registres paroissiaux et d'état civil numérisés a été réalisée en 2022 (<https://davel-vd.ch/>).

Les ACV ont accueilli 860 usagers, qui ont totalisé 2'875 visites en salle de lecture. Elles ont traité 162 demandes de reproduction et 1 515 demandes de recherches scientifiques, dont 15 concernaient des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux.

VALORISATION

Une série de photographies issues du fonds DM (PP 1002) a été présentée dans le hall d'entrée des ACV pour faire suite à la numérisation d'une série de plaques de verre réalisée par M. Brandt avec le soutien de Memoriav.

Dans le cadre du 100^e anniversaire de l'Association des archivistes suisses (AAS), les ACV ont organisé une série d'événements avec les institutions d'archives vaudoises membres de l'AAS, notamment une conférence sur l'archivage dans l'ADN le 11 mars, une soirée « DM » le 9 juin et une journée « portes ouvertes » le 11 juin.

BÂTIMENT

Le sas d'entrée a été changé dans le cadre des travaux définis dans l'EMPD 102 (2018). Les autres travaux prévus, notamment le changement du système de gestion du climat dans les dépôts, ont fait l'objet de séances préparatoires. Des travaux ont eu lieu dans en lien avec la préparation à une situation d'éventuelle pénurie d'électricité et de gaz.

PRESTATIONS DE LA CHANCELLERIE

2.1

Les événements marquants 2022 du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF)

Les événements marquants 2022 du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF)

ÉCOLE OBLIGATOIRE, SOUTIENS ET APPUIS À LA FORMATION

La Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGE0) a mis en œuvre plusieurs mesures du plan d'action validé par le Conseil d'État afin de lutter contre l'impact négatif du COVID-19 sur la santé mentale des enfants et des jeunes. Parmi ces mesures, la lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme a continué d'être une priorité en 2022 grâce à des périodes d'appui et les psychologues en milieu scolaire ont eu davantage d'heures afin de contribuer à absorber une partie de l'augmentation des demandes de consultations.

Par ailleurs, un ambitieux plan de formation est élaboré pour permettre aux professionnelles et les professionnels de l'école de faire face au nombre croissant d'enfants qui présentent des troubles du spectre de l'autisme (TSA). Trois niveaux de formation sont prévus : une formation de base et de sensibilisation en vidéo, une formation approfondie de deux journées en présentiel et une formation renforcée d'appropriation pour des professionnels formés volontaires afin que chaque établissement se dote de personnes-ressources. De plus, les travaux se sont intensifiés afin de formaliser la convention qui fixe le cadre et les conditions du subventionnement des prestations de pédagogie spécialisée déléguées aux établissements de pédagogie spécialisée. Le cadre de prestations, le taux d'encadrement et la dotation de la direction et de l'administration ont été définis. Une convention transitoire est mise en œuvre pendant un an en attendant une version définitive qui intégrera la totalité des travaux. Enfin, en novembre, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'État à conclure, au nom du Canton de Vaud, la convention de collaboration scolaire intercantonale entre Vaud et Fribourg. Elle vise à autoriser la collaboration de communes limitrophes pour scolariser les élèves résidents sur leurs territoires dans l'un ou l'autre des cantons signataires.

ENSEIGNEMENT GYMNASIAL

À la rentrée 2022, l'ensemble des élèves en École de maturité a débuté les cours obligatoires d'informatique, conformément aux dispositions décidées au niveau national.

La standardisation des infrastructures informatiques et l'extension du réseau wifi se sont poursuivies dans les établissements du secondaire II en prévision du déploiement de l'éducation numérique. Le nouveau Règlement des gymnases est mis en œuvre. Il est composé de cinq règlements spécifiques à chaque filière dispensée, ainsi qu'aux formations généralistes pour adultes, offrant ainsi plus de lisibilité que l'unique texte réglementaire qui, jusqu'à présent, régissait toutes les filières gymnasiales vaudoises.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Un deuxième plan d'action est dévoilé en novembre pour valoriser la formation professionnelle. Il vise à mieux informer les élèves, les parents et les entreprises, à favoriser les transitions directes vers le CFC et l'AFP ainsi qu'à s'associer aux milieux professionnels pour développer des formations vers les métiers qui répondent aux défis contemporains dans les domaines de la santé, du numérique et de la transition énergétique.

La valorisation de la formation professionnelle reste une priorité du Conseil d'État pour la législature 2022-2027 qui s'inscrit dans la suite des efforts déployés déjà depuis fin 2019. Trois nouveaux bâtiments sont inaugurés en septembre. Ils permettent de poursuivre le développement du Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP) et de l'École technique – École des métiers de Lausanne (ETML). Au total, ce nouveau site de la formation professionnelle vaudoise peut accueillir plus de 500 jeunes en formation. La réforme de l'enseignement des métiers du commerce et de la vente est mise en œuvre. Les nouvelles ordonnances sur la formation professionnelle initiale de gestionnaire de commerce de détail CFC et d'assistant du commerce de détail AFP entrent en vigueur à la rentrée scolaire 2022. Les séquences d'enseignement sont désormais construites au travers de compétences opérationnelles afin de consolider les liens entre la pratique professionnelle, les cours théoriques et les cours interentreprises. Quant au projet VIAMIA qui permet aux adultes de plus de 40 ans d'augmenter leur employabilité, il devient, dès 2022, une prestation à part entière de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En décembre, la HEP Vaud ouvre les inscriptions à une nouvelle formation qui permettra de suivre un cursus Bachelor dans quatre disciplines d'enseignement au secondaire I, puis de poursuivre avec le Master en enseignement secondaire I. Les personnes qui la suivront seront certifiées pour enseigner quatre disciplines sur les neuf au choix. Les premières certifications sont attendues en 2028.

Concernant les projets d'infrastructure, un crédit additionnel est adopté par le Grand Conseil en mai pour financer les dépenses de l'extension de l'Unithèque sur le site de la BCU à Dorigny. En juin, trois crédits d'ouvrage sont accordés pour le Campus Santé et, en novembre, quatre crédits d'investissement et un crédit additionnel dédiés aux Sciences de la vie. Le développement du Campus santé, où l'interprofessionnalité aura une grande importance, participe à l'augmentation du nombre de diplômées et de diplômés en soins infirmiers, tout comme l'incitation à l'ouverture de nouvelles places de stages. Un autre volet de l'initiative pour des soins infirmiers forts porte sur la valorisation des métiers du domaine des soins infirmiers. Un projet porté conjointement par la DGES et la DGS, nommé InvestPro, est destiné à coordonner l'action de l'ensemble des acteurs pour un tel développement des professions de la santé. Au-delà du suivi de la situation de l'exclusion de la Suisse du programme Horizon Europe, la DGES traite les objets parlementaires en lien avec cette problématique. Il s'agit d'une part d'une initiative cantonale déposée par Sonya Butera « Pour la réintégration de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe » et, d'autre part, d'une consultation fédérale sur un avant-projet de loi sur le fonds Horizon. Celle-ci vise à créer des bases juridiques pour garantir un financement stable et sur des mesures transitoires et de remplacement.

2.2

Secrétariat général du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (SG-DEF)

**Secrétariat général du Département de l'enseignement
et de la formation professionnelle (SG-DEF)**

NOUVELLE ORGANISATION DU DÉPARTEMENT POUR LA LÉGISLATURE 2022-2027

Le Conseil d'État a arrêté les dénominations des départements et leur répartition qui a pris effet le 1er juillet 2022. Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) devient le Département de la formation et de l'enseignement professionnel (DEF) dirigé par le nouveau conseiller d'État élu, Frédéric Borloz. Le département se réorganise autour de sa mission première, la formation. Il regroupe ainsi désormais l'enseignement obligatoire et la pédagogie spécialisée (DGEO), l'enseignement postobligatoire (DGEP), l'enseignement supérieur (DGES) ainsi que les affaires transfrontalières de l'Office des affaires extérieures (OAE).

À la suite de cette réorganisation, le programme de législature 2022-2027 a été rendu public. Parmi ses principaux objectifs, le DEF veut garantir les compétences professionnelles afin de répondre aux défis des transitions de notre société et aux pénuries de personnel dans les domaines de la santé, du numérique, du climat, de l'agriculture ou encore de l'énergie. Une attention particulière est portée sur une orientation plus efficace et un encouragement à la formation professionnelle. Un plan d'action contre l'illettrisme est prévu.

[Programme de législature 2022-2027](#)

NOUVELLE PHASE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉDUCATION NUMÉRIQUE

Conduite par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle, l'éducation numérique vise à développer la formation des élèves à la science informatique, à l'usage des outils numériques et à la citoyenneté numérique. Après l'obtention d'un premier crédit d'investissement de 30 millions par le Grand Conseil en 2019 l'éducation numérique est entrée dès la rentrée 2020-2021, dans sa phase de déploiement. Pionnier par la volonté de commencer par la formation des tout-petits et par le partenariat qui lie le département de la formation aux hautes écoles impliquées (EPFL, HEP Vaud et UNL) le projet a bien avancé malgré la crise COVID. En août 2022, 52 établissements de l'enseignement obligatoire sur 93 étaient impliqués ce qui représente plus de 36'000 élèves. À la fin de l'année scolaire en cours, près de 4'000 enseignantes et enseignants (40%) auront aussi reçu leur formation.

En fin d'année 2022, le Conseil d'État a sollicité un nouveau financement au Grand Conseil de l'ordre de 48 millions de francs pour passer à une nouvelle phase de consolidation sur cinq ans. Après les premières années du projet menées sur un rythme soutenu, le tempo va diminuer pour permettre une installation de l'éducation numérique dans la durée. Tous les contenus et les formations sont en ce sens constamment adaptés et évalués non seulement par l'EPFL et l'Université de Lausanne, mais surtout par les principaux intéressés, à savoir l'ensemble du corps enseignant en formation. Le département de la formation continue ainsi à porter la responsabilité de donner aux jeunes la capacité de s'insérer dans la société et dans le monde du travail de manière adéquate. L'éducation numérique participe à l'égalité des chances et sensibilise les élèves en tant que futures citoyennes et citoyens numériques responsables.

L'éducation numérique participe à l'égalité des chances et sensibilise les élèves en tant que futures citoyennes et citoyens numériques responsables.



©DEF

PREMIÈRE ÉDITION DE LA SEMAINE DE LA CITOYENNETÉ

La Semaine de la citoyenneté s'est déroulée du 9 au 13 mai 2022 dans les écoles et les lieux de formation du canton. Grâce à la mise à disposition d'un catalogue de ressources pédagogiques sur une plateforme dédiée et à l'organisation de nombreux événements comme des ateliers, des workshops, des expositions ou encore une sélection de films en streaming, elle visait à rendre les élèves conscients de leurs droits et de leurs devoirs et à leur (re)donner l'envie et les moyens de s'engager sur et pour des sujets qui leur sont chers.

À l'heure des fake news, de l'info en continu et pour renforcer la participation active des enfants et des jeunes dans la société, le DEF a également voulu aider à rendre les élèves conscients de leurs droits et de leurs devoirs dans un système démocratique. L'objectif est de leur permettre d'analyser de manière critique les enjeux de société actuels, de prendre position et d'agir dans l'intérêt général. Si des activités peuvent être au menu du programme scolaire durant toute l'année, c'est principalement durant cette semaine que s'est déroulé la majeure partie des actions. Concept réclamé en 2015 par les membres de la session cantonale des jeunes, cette semaine avait aussi pour objectif de répondre aux besoins relayés par de nombreuses personnes du terrain qui souhaitaient disposer de ressources pour les élèves de l'école obligatoire, mais également du postobligatoire.

En 2022, l'accent a été mis sur « La participation ». Retrouvez sur la plateforme dédiée l'ensemble des ressources mises à disposition: semaine-citoyennete-vaud.ch



AGIR CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE DANS LES LIEUX DE FORMATION PRÉPARATION À LA PÉNURIE D'ÉNERGIE

Lancé en juin 2021, ce projet pilote a concerné les élèves de la 7^e année primaire jusqu'au postobligatoire. Il avait pour objectifs de briser le tabou des règles, d'apporter une solution aux jeunes touchées par la précarité menstruelle ou pour du dépannage occasionnel et de renseigner sur la situation. Les évaluations dans les 51 écoles impliquées ont permis de mettre en lumière les réalités vécues par les jeunes ainsi que la quantité utilisée de serviettes et tampons biologiques garantis sans éléments toxiques mis à disposition gratuitement via des distributeurs.

Des données jusqu'alors inexistantes sur les réalités des personnes menstruées dans les lieux de formation ont ainsi émergé et ont été présentées dans [un rapport](#). Le financement du projet pilote par le Canton se poursuit jusqu'à fin 2023. Les services en charge et les communes qui gèrent les bâtiments des écoles obligatoires décideront des suites à donner au projet sur la base de ces données.

- <https://cestregle.ch>

Lancé en juin 2021, ce projet pilote a concerné les élèves de la 7^e année primaire jusqu'au postobligatoire. Le financement du projet pilote par le Canton se poursuit jusqu'à fin 2023. Les services en charge et les communes qui gèrent les bâtiments des écoles obligatoires décideront des suites à donner au projet sur la base de ces données.

- <https://cestregle.ch>



PRÉPARATION À LA PÉNURIE D'ÉNERGIE

Le chef du DEF a mandaté le Secrétariat général du département (SG DEF) de mettre sur pied une Task Force départementale le 21 septembre 2022 pour préparer à la survenue d'une pénurie d'énergie lors des trois à quatre prochains hivers. Ladite « Task Force Pénurie » est composée d'une partie de l'État-major ainsi que de membre chargé de la préparation de la gestion de crise dans chaque direction. Le chef de département a instauré cette Task Force pour suivre l'évolution des mesures mises en place et ainsi pouvoir assurer un suivi de situation continu du point de vue de l'impact sur le système de formation. Il a également demandé à un groupe de travail de mettre sur pied divers scénarios répondant au divers stade de réponse à une pénurie de gaz et/ou d'électricité (la diminution volontaire de la consommation, le contingentement, le délestage et le blackout). Ainsi que de préparer des plans de continuités.

Le groupe de travail s'est réuni pour la première fois le mercredi 9 novembre 2022, à raison d'une séance par semaine. Des initiatives visant à répondre à la première phase du plan OSTRAL, qui vise une réduction volontaire de la consommation d'énergie, ont été mises en place dans les établissements de formation et les directions. Des directives ont été envoyées aux services du département pour les aider à se préparer. Elles comprennent des recommandations sur la façon de se tenir prêt en cas de contingentement ou de délestage. Un travail de facilitation de la mise en place par les directions a été entrepris par le Secrétariat général du DEF.

GESTION DES RÉFUGIÉS DANS LES LIEUX DE FORMATION

Dès le mois de février 2022, le DEF s'est chargé de l'accueil des réfugiés fuyant le conflit ukrainien dans les lieux de formation. Ce travail a pu se faire grâce à un dispositif complet qui a permis, en 2022, d'orienter près de 1'200 élèves dans l'ensemble des établissements de l'école obligatoire et plus de 200 au sein de l'École de l'accueil (EdA) et des classes gymnasiales. Ce protocole d'accueil mis en place pour accueillir les élèves allophones et migrants s'est développé et renforcé dans notre canton depuis 2019 avec la création de l'Unité migration accueil pour les élèves les plus jeunes et avec le Portail migration et l'École de l'accueil pour les élèves du postobligatoire. L'accueil des élèves et de leur famille, l'accompagnement pédagogique et l'attention portée au vivre ensemble sont au cœur de ce dispositif.

La gestion des réfugiés dans les lieux de formation est coordonnée par divers groupes de travail, permettant une collaboration efficace entre les différents acteurs et services des lieux d'accueil et de formation. À la rentrée 2022-2023, face aux besoins accrus de demandes, l'EdA a réussi à trouver des locaux pour permettre de doubler le nombre de classes. Au terme de cette année, dès lors que le nombre d'arrivées en provenance d'autre pays ne cesse d'augmenter, cette coordination doit s'étendre à toute la problématique de l'accueil des élèves allophones, quel que soit le pays de provenance.

LES PRESTATIONS DU SG-DEF

2.3

Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO)

Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO)

COLLABORATION SCOLAIRE INTERCANTONALE : CONVENTION VAUD-FRIBOURG

En juillet 2014, les communes vaudoises de Champtauroz et Treytorrens, ainsi que la commune fribourgeoise d'Estavayer ont demandé à leur canton respectif l'ouverture d'une réflexion quant à la possibilité de collaborer en matière de scolarité obligatoire. Plus précisément, les deux communes vaudoises ont émis le souhait de scolariser les élèves résidents sur leurs territoires dans le canton de Fribourg, afin de faciliter l'organisation des transports scolaires, voire diminuer les déplacements.

Soucieux du bien-être des élèves et de favoriser les collaborations intercantonales, le Conseil d'État du Canton de Vaud et le Conseil d'État du Canton de Fribourg ont répondu favorablement à la demande des autorités communales.

À l'issue de nombreuses séances entre les différentes parties impliquées, une convention intercantonale a été élaborée fixant les principes de la collaboration et autorisant des communes limitrophes à collaborer pour scolariser tous les élèves résidents sur leurs territoires en âges de la scolarité obligatoire (1-11 HARMOS) dans l'un ou l'autre des cantons signataires. Cette convention rendant nécessaire la création d'accords à l'échelle des communes souhaitant profiter de cette ouverture, elle détermine également les éléments devant figurer dans les futures conventions communales.

Lors de sa séance du 24 août 2022, le Conseil d'État a transmis au Grand Conseil un projet de décret tendant à ratifier cette convention entre les Cantons de Vaud et Fribourg. À l'occasion de sa séance 15 novembre 2022, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'État à conclure, au nom du Canton de Vaud, ladite convention. La convention devrait entrer en vigueur à échéance du délai référendaire, soit dans le courant du mois de février 2023.

SANTÉ MENTALE

Le Conseil d'État a validé en 2021 et en 2022 un plan d'action en 15 mesures de lutte contre l'impact négatif du COVID-19 sur la santé mentale des enfants et des jeunes. La Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) a mis en œuvre plusieurs mesures qui ont répondu à de vrais besoins :

- La lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme grâce à des périodes d'appui fut une priorité encore en 2022. Ces ressources ont permis une réduction des lacunes dans des apprentissages (en particulier en français ou en mathématiques), une stabilisation des décrochages scolaires, des résultats aux épreuves cantonales de références dans la continuité de ceux observés entre 2017 et 2019, une amélioration du suivi des situations d'élèves problématiques.
- Des heures supplémentaires pour les psychologues en milieu scolaire ont contribué à absorber une partie de l'augmentation des demandes de consultations, en particulier chez les jeunes de 12 à 15 ans qui présentent des symptômes anxieux, des difficultés d'endormissements, des problèmes de concentration et d'attention, des troubles de l'humeur (épisodes dépressifs, idées noires, voire suicidaires).
- Le dispositif d'écoute et de soutien pour les enseignantes et enseignants de la DGEO, mis en œuvre à la rentrée d'août 2022 par deux psychologues à temps partiel, est bien sollicité. En complément des entretiens individuels, plusieurs groupes ont démarré et permis des partages d'expériences, l'activation des ressources personnelles et l'identification de pistes à suivre.

FORMATION DE TOUTES LES PROFESSIONNELLES ET TOUS LES PROFESSIONNELS DE L'ÉCOLE AUX TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME (TSA)

Le nombre d'enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme est en augmentation dans la population et donc dans les établissements scolaires vaudois. L'ensemble du système scolaire vaudois doit y faire face, tant dans l'enseignement obligatoire que dans les établissements de pédagogie spécialisée. En complément des actions menées dans le cadre du Programme de législature 2017-2022, un plan ambitieux de formation pour les principaux intervenants scolaires a été élaboré en 2022, dans une collaboration entre la DGEO, le Service des troubles du spectre de l'autisme et apparentés (STSA) et la Haute école pédagogique Vaud (HEP). Il prévoit trois niveaux distincts de formation :

a) Une formation de base et de sensibilisation est proposée sous forme de 12 capsules vidéo mises à disposition en ligne depuis septembre 2022 et consultables en tout temps. Cette formation offre un contenu théorique et des exemples pratiques qui ont pour objectif de doter toutes les actrices et tous les acteurs de l'école de connaissances de base sur le TSA (origines, facteurs, prévalence, caractéristiques du TSA) et sur le dispositif existant dans le canton de Vaud, en particulier dans les établissements scolaires.

b) Une formation approfondie de deux journées en présentiel est organisée pour l'ensemble des enseignants spécialisés, des psychologues, logopédistes et psychomotriciens en milieu scolaire ainsi que pour les assistants à l'intégration. Le but est de fournir à ces spécialistes des outils pratiques leur permettant de contribuer à la mise en place de situations d'enseignement-apprentissage favorables et d'intervenir de manière opportune auprès de l'enfant.

c) Une formation renforcée d'appropriation sera prévue en 2023 et 2024 pour des professionnels formés volontaires afin que chaque établissement se dote de trois personnes-ressources.

CONVENTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE (EPS)

Les dispositions transitoires de la loi sur la pédagogie spécialisée laissent un délai de 3 ans après son entrée en vigueur pour formaliser les conventions de subventionnement des EPS. Dans ce délai, dès 2020 et de façon intensive en 2022, la DGEO a mené des travaux en collaboration avec l'Association vaudoise des organisations privées pour personnes en difficulté (AVOP) afin d'en définir le contour. À ce titre, la DGEO était membre du COPIL mis en place et de deux groupes de travail.

Le groupe de travail (GT) consacré au taux d'encadrement a abouti à la définition d'un modèle ainsi qu'à la rédaction d'un manuel utilisateur pour l'évaluation de l'encadrement nécessaire sur temps d'école en fonction des besoins des élèves dans l'environnement classe.

Le GT relatif à la dotation de direction et administration a préparé un modèle permettant de calculer les ETP de chaque EPS, en fonction d'un socle de base déterminé par le nombre de places d'école auquel s'ajoutent des facteurs de majoration.

Pour permettre la reconnaissance des établissements conventionnés, la DGEO a établi une grille de critères, reprenant les conditions posées à l'article 18 LPS, principalement en termes de qualité des prestations, d'hygiène, sécurité et adaptation des locaux, de bientraitance et de bonne gestion afin que les EPS procèdent à un autocontrôle.

À la suite des travaux qu'elle a menés conjointement avec l'AVOP, la DGEO a élaboré une convention-cadre, que ses représentants ont présentée les 5 octobre à Lavigny et 2 novembre à Lausanne aux directeurs des EPS et présidents des conseils de fondation.

Fin décembre, la DGEO a envoyé aux EPS les conventions incluant l'avenant financier annuel conforme au budget validé par le Grand Conseil pour signature. La convention est d'une durée d'une année et constitue une mise en œuvre transitoire du dispositif, avant la convention définitive qui intégrera la suite des travaux et les concepts de chaque EPS qu'ils ont élaborés dans le courant de l'année 2022.

Cela marque le terme d'une étape importante qui formalise les subventions versées par la DGEO aux EPS et constitue le fondement des travaux futurs en vue d'un financement sur la base de taux équitables et de forfaits et en vue de la définition des prestations correspondant à la planification cantonale.

LES PRESTATIONS DE LA DGEO

2.4

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

MESURES RENFORCÉES POUR VALORISER L'APPRENTISSAGE

Renforcer la formation professionnelle reste une priorité du Conseil d'État pour la législature 2022-2027 avec le lancement, dès le mois de novembre, d'un deuxième plan d'action général, poursuivant les efforts déployés depuis fin 2019. Décliné en 5 objectifs stratégiques, 3 axes prioritaires et 16 mesures structurantes, il vise à mieux informer tous les publics (élèves, parents, entreprises), à favoriser les transitions directes vers le CFC et l'AFP ainsi qu'à s'associer aux milieux professionnels pour développer des formations vers les métiers qui répondent aux défis contemporains dans les domaines de la santé, du numérique et de la transition énergétique.

Alors que seuls 19,8% des jeunes se lancent directement dans une formation professionnelle à la fin de la scolarité obligatoire, ils sont à terme – soit quelque 5 ans plus tard – plus du double à rejoindre cette voie. En termes d'efficacité du système, cela démontre un important potentiel d'amélioration en matière d'orientation professionnelle en général et, en particulier, au niveau des solutions transitoires et plus spécifiquement des classes de raccordement, lors de ce passage au secondaire II. À ce titre, le renforcement de cet accompagnement constitue le premier axe de la nouvelle stratégie de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle. Plus largement, cette stratégie vise également à promouvoir davantage la diversité des métiers, avec un focus sur les métiers des transitions énergétique et numérique, ainsi qu'à soutenir l'employabilité des adultes. Pour redonner sa juste place au choix de l'apprentissage, le plan d'action du DEF va aussi mettre l'accent sur la promotion et l'information, notamment par la création d'une Maison des métiers, d'une campagne sur les réseaux sociaux ainsi que d'un projet pour permettre aux jeunes de trouver plus facilement une place de stage.

- [Plan d'action pour la valorisation de la formation professionnelle](#)
- [Axes stratégiques de l'orientation scolaire et professionnelle](#)

INAUGURATION DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE VENNES

Inaugurés en septembre 2022, trois nouveaux bâtiments ont donné naissance au Centre de formation professionnelle de Vennes. Ces édifices, réalisés en un temps record, témoignent de la volonté du Canton de Vaud de continuer d'investir dans la formation professionnelle, au travers de constructions durables. Cette infrastructure, principalement construite en bois local avec un usage minimal du béton, des panneaux photovoltaïques et une production de chaleur par sondes géothermiques, sera certifiée Sméo, label de construction durable. Ces nouveaux espaces permettent aussi de poursuivre le développement du Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP) et de l'École technique – École des métiers de Lausanne (ETML).

Le COFOP, déjà présent sur ce site au nord de Lausanne, a ainsi pu se développer en accueillant 30 apprenties et apprentis supplémentaires, notamment dans les métiers de la bouche. Ces bâtiments permettent aussi aux élèves de l'ETML, futures informaticiennes et informaticiens, de bénéficier de nouveaux locaux. Le nombre de places dans cette filière très demandée va ainsi progressivement augmenter de 150 places en 2022 à près de 200 dès 2025. Grâce à ce nouveau campus de formation professionnelle, le COFOP et l'ETML vont également pouvoir s'appuyer l'une sur l'autre en mutualisant des ressources et en créant des synergies. Au total, ce nouveau site de la formation professionnelle vaudoise accueille plus de 500 jeunes en formation.

L'un de trois nouveaux bâtiments du Centre de formation professionnelle de Vennes



©Dylan Perrenoud

ÉDUCATION NUMÉRIQUE AU SECONDAIRE II : DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET PREMIÈRE VOLÉE À SUIVRE L'INFORMATIQUE EN DISCIPLINE OBLIGATOIRE À L'ÉCOLE DE MATURITÉ

En prévision du déploiement de l'éducation numérique, la standardisation des infrastructures informatiques ainsi que l'extension du réseau wifi – en tant que conditions-cadre essentielles au déploiement de ce chantier stratégique également au postobligatoire – se sont poursuivies dans les établissements du secondaire II. Les principaux projets ont concerné l'installation d'infrastructures en raison de l'ouverture de nouveaux établissements ou bâtiments (Centre de formation professionnelle à Vennes, École de l'Accueil à l'avenue de la Gare mais aussi l'extension du Gymnase de Nyon La Côte).

Au niveau des enseignements proprement dits, et conformément aux dispositions décidées au niveau national, l'ensemble des élèves en École de maturité doit suivre l'informatique comme discipline obligatoire dès la rentrée 2022. Dès septembre 2020, une formation de 107 crédits ECTS, coordonnée par l'Université de Fribourg, a été proposée pour les enseignantes et les enseignants ne disposant pas d'un master en informatique, en tant que condition posée pour pouvoir enseigner cette nouvelle discipline obligatoire. À la rentrée 2022, la première volée d'élèves de l'école de maturité a débuté les cours obligatoires d'informatique. Comme la numérisation touche l'ensemble des citoyennes et des citoyens, le plan d'études vaudois en science informatique offre, en plus des compétences de base (programmation, algorithmique, architecture, ...), une part importante à la réflexion critique sur les enjeux sociaux, politiques et économiques qu'elle soulève. Ces apports participent à une éducation en humanités digitales par une approche humaine et interdisciplinaire de la technologie.

MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT DES MÉTIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE

Les nouvelles ordonnances du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) sur la formation professionnelle initiale de gestionnaire de commerce de détail CFC et d'assistant du commerce de détail AFP sont entrées en vigueur à la rentrée scolaire 2022. Celles des employés de commerce CFC et AFP suivront dans les écoles professionnelles et de commerce vaudoises, à la rentrée d'août 2023. Ces nouvelles ordonnances constituent une réforme majeure avec l'introduction des compétences opérationnelles qui transcendent désormais les disciplines, sans les exclure. Concrètement, cela signifie que les séquences d'enseignement sont construites autour d'activités réelles de travail, lesquelles comprennent des contenus disciplinaires. Les branches de la maturité professionnelle ne sont quant à elles pas concernées par les réformes et demeurent inchangées.

Au travers des compétences opérationnelles, il est postulé que l'apprentissage dual de ces métiers s'en trouvera renforcé, puisqu'elles introduisent des liens consolidés entre la pratique professionnelle, les cours théoriques et les cours interentreprises. S'il est à relever que l'introduction des compétences opérationnelles est une exigence posée par le droit fédéral depuis plus d'une dizaine d'années et qu'elles s'appliquent à toutes les nouvelles ordonnances de formation, il s'agira de tirer un bilan sur les effets de ce nouveau mode d'enseignement sur les formations vente et commerce.

AUGMENTER L'EMPLOYABILITÉ DES ADULTES

Après une phase pilote, le projet VIAMIA est devenu, dès 2022, une prestation à part entière de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP). Il offre aux adultes de plus de 40 ans la possibilité de dresser un bilan professionnel et de bénéficier de conseils pour augmenter leur employabilité. Des démarches de communication régionales ont été entreprises dans le but de toucher un public faiblement qualifié, encore sous-représenté parmi les personnes sollicitant cette offre.

En outre, et durant cette année écoulée, la DGEP a mis en place quatre nouveaux dispositifs de préparation aux examens finaux via l'article 32 et ouvert la validation des acquis d'expérience dans quatre métiers. Au total, 363 nouvelles candidates et candidats ont été enregistrés tandis que le nombre de diplômes délivrés est passé de 380 en 2021 à 440 en 2022, soit une hausse de 16%. Concernant l'offre de cours relatifs aux compétences de base, 450 personnes en ont bénéficié, soit une augmentation de 22% de candidates et de candidats par rapport à l'année précédente, illustrant ainsi les effets concrets et positifs du plan d'action pour la certification des adultes validé à l'été 2020 par le Conseil d'État.

MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU RÈGLEMENT DES GYMNASES

Un seul texte réglementaire régissait toutes les filières gymnasiales vaudoises. Cette intrication posait certains problèmes, notamment lors de demandes de reconnaissances pour les titres délivrés car les références réglementaires étaient difficiles à identifier. Au terme de deux années de travaux et d'une phase de consultation, le Règlement des gymnases a cédé la place à cinq règlements spécifiques à chaque filière dispensée, ainsi qu'aux formations généralistes pour adultes, offrant ainsi une plus grande lisibilité des références réglementaires.

LES PRESTATIONS DE LA DGEP

2.5

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

HEP : NOUVEAU PROGRAMME POUR DAVANTAGE DE POLYVALENCE DANS L'ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE I

En décembre 2022, la HEP Vaud a ouvert les inscriptions pour une nouvelle formation inédite en Suisse romande qui sera proposée dès la rentrée d'août 2023. Elle permettra de suivre un cursus Bachelor dans quatre disciplines d'enseignement, puis de poursuivre avec le Master en enseignement secondaire I. À l'issue de cette formation quadri-disciplinaire, ces personnes polyvalentes, néanmoins spécialistes, seront certifiées pour enseigner quatre disciplines sur les neuf au choix. Les étudiantes et les étudiants ayant suivi ce nouveau cursus obtiendront le même titre, sans différence de statut.

Actuellement, les enseignantes et enseignants du secondaire I sont formés à l'enseignement d'une (47%), deux (46%) voire trois disciplines (7%). Cette formation passe par un Bachelor universitaire pour les compétences disciplinaires, puis un Master à la HEP Vaud pour les compétences pédagogiques. Ce taux de 93% du personnel enseignant formé pour une ou deux disciplines contribue aux difficultés rencontrées par les établissements scolaires dans la composition de leur corps enseignant.

La possibilité d'être directement formé grâce au nouveau programme de la HEP dans quatre disciplines permettra notamment de répondre plus aisément à la nécessité, pour les responsables de classe, de disposer de suffisamment d'heures avec les élèves dont ils ont la responsabilité. Cette offre contribuera aussi à réduire la pression sur les effectifs enseignants disponibles pour certaines matières alors que la situation est, comme ailleurs, tendue. Ce programme a également pour but d'élargir le recrutement d'étudiants. Grâce à cette nouvelle possibilité, ils peuvent choisir cette voie de formation directement à l'issue de leur cursus postobligatoire.

Les formations disciplinaires seront données à l'UNIL pour certaines, et à la HEP Vaud pour d'autres. Le programme a été conçu en étroite collaboration avec le principal employeur, le DEF, et avec l'UNIL pour les formations académiques.

Les inscriptions sont ouvertes pour une première volée de 75 candidates et candidats. Ils entameront leur cursus en août 2023 et les premières certifications sont attendues en 2028.

INFRASTRUCTURES : CRÉDITS D'INVESTISSEMENT ET CRÉDITS ADDITIONNELS ADOPTÉS PAR LE GRAND CONSEIL EN 2022 (UNITHÈQUE, CAMPUS SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE)

En 2022, les projets d'infrastructure d'envergure se poursuivent. Un crédit additionnel a été adopté par le Grand Conseil en mai (5.8 millions de francs) pour financer les dépenses supplémentaires nécessaires à la poursuite de l'extension de l'Unithèque sur le site de la BCU à Dorigny, visant notamment à doubler la capacité de stockage et à ajouter 2'000 places de travail. En juin, trois crédits d'ouvrage d'un montant total de plus de 165 millions de francs ont été accordés par le Grand Conseil pour le Campus Santé. Imaginé depuis 2008, ce projet d'envergure nationale regroupera dès 2026, au plus tôt, les enseignements théoriques et pratiques dans le domaine de la santé, la recherche y-relative, des outils de simulation et des logements étudiants. Il renforcera les synergies et la collaboration interprofessionnelle de l'ensemble des professions de la santé. Il s'agit d'une étape décisive dans la stratégie du Conseil d'État pour répondre à la problématique de la pénurie de personnel dans le domaine des soins, ainsi qu'au besoin de doter les professionnelles et professionnels de la santé de compétences toujours plus nombreuses et complexes.

En novembre, le Grand Conseil a adopté une demande de quatre crédits d'investissement et d'un crédit additionnel pour un montant total de plus de 178 millions de francs dédiés aux Sciences de la vie. Le développement de ce pôle stratégique cantonal innovant et porteur de progrès scientifiques majeurs franchit ainsi une nouvelle étape décisive. Ces investissements permettront la construction d'un nouveau bâtiment sur le site de l'UNIL ainsi que celle d'un bâtiment destiné à la médecine de précision et à l'immuno-oncologie sur le site du Biopôle à Epalinges. Les investissements permettront également l'acquisition d'équipements spécifiques pour le prestigieux Institut Ludwig pour la recherche sur le cancer.

AUGMENTATION DU NOMBRE DE DIPLÔMES EN SOINS INFIRMIERS ET MISE EN PLACE D'INVESTPRO

La mise en œuvre du premier volet de l'initiative pour des soins infirmiers forts concerne la formation : il s'agit d'augmenter le nombre de diplômées et diplômés. La DGES et la Direction générale de la santé (DGS) travaillent conjointement à l'augmentation de la capacité à former. Un premier axe de travail concerne le soutien au développement du Campus santé où l'interprofessionnalité aura une grande importance. Un deuxième axe de travail porte sur l'incitation à l'ouverture de nouvelles places de stages, puisque leur manque représente un facteur limitant quant au nombre d'étudiantes et étudiants.

Le second volet de la mise en œuvre de cette initiative concerne la valorisation des métiers du domaine des soins infirmiers. En effet, un pourcentage important de personnes actives dans ces métiers en sort après cinq ans d'activité. Les raisons de ces bifurcations professionnelles sont multiples et comptent également le personnel qui passe du côté gestion administrative et management. Reste que la flexibilité horaire et l'endurance qu'implique le travail dans les soins doivent être repensés afin de retenir en poste des personnes formées. Un projet porté conjointement par la DGES et la DGS, nommé InvestPro, est destiné à coordonner l'action de l'ensemble des acteurs pour un tel développement des professions de la santé. Il rassemble, en plus des services de l'État cités précédemment, les partenaires formateurs et métiers (EMS, hôpitaux, cliniques, etc.). Un plan d'action sera proposé au Conseil d'État concernant la promotion des métiers de la santé, l'augmentation du nombre de personnes formées et la fidélisation de ces dernières au domaine des soins.

Pour le Canton, il est par ailleurs impératif de conserver le niveau HES pour la formation en soins infirmiers, afin de garantir l'autonomie d'un personnel à haut degré de compétences, d'autant plus dans la perspective d'une société vieillissante pouvant impliquer une complexification des soins à prodiguer.

IMPACTS SUR L'EXCLUSION DE LA SUISSE DU PROGRAMME HORIZON EUROPE

Horizon Europe est le programme de financement de la recherche et de l'innovation le plus important et le plus complet au monde. Il dispose d'un budget de 95.5 milliards d'euros et s'étend sur les années 2021 à 2027. Il n'existe aucun programme de financement comparable. En mai 2021, le Conseil fédéral a abandonné les négociations de l'accord-cadre entre la Suisse et l'Union européenne, ce qui a eu pour conséquence la relégation de la Suisse au statut de pays tiers non-associé au programme Horizon Europe. La DGES mène un suivi approfondi et régulier des conséquences de cette relégation sur les chercheuses et chercheurs des hautes écoles vaudoises. Elle a, pour ce faire, des contacts fréquents avec les services de recherche de l'UNIL et elle dispose d'informations continues de la HES-SO.

Le statut actuel de la Suisse réduit considérablement l'attractivité du domaine des hautes écoles. Il en résulte d'une part que des chercheuses et chercheurs de haut niveau partent vers d'autres pays, et d'autre part la difficulté de recruter le personnel adéquat. Cette perte de compétitivité ciblée est déjà effective et risque de s'étendre plus généralement à divers secteurs économiques en Suisse. Par ailleurs, on constate déjà un effritement économique, de nombreuses startups en lien avec les projets de recherches de nos hautes écoles quittent la Suisse pour d'autres pays de l'UE afin de bénéficier de financements européens.

Au-delà du suivi de la situation, la DGES traite des objets parlementaires en lien avec cette problématique. Il s'agit d'une part de l'initiative cantonale déposée par Sonya Butera « Pour la réintégration de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe » au nom de la Délégation vaudoise de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO. D'autre part, la DGES a élaboré une position vaudoise en réponse à une consultation fédérale sur un avant-projet de loi sur le fonds Horizon. Celle-ci vise à créer des bases juridiques pour garantir à travers un fonds spécial un financement stable et sur des mesures transitoires et de remplacement. Elle a été élaborée comme texte de mise en œuvre de deux initiatives cantonales des deux Bâle.

NOMINATIONS AU SEIN DE LA DGES ET DES HES

Sur proposition de la Conseillère d'État Cesla Amarelle, le Conseil d'État a accepté le transfert de Jérémie Leuthold du Secrétariat général du département à la tête de la direction générale de l'enseignement supérieur, à la suite du départ à la retraite de Chantal Ostorero. Il est entré en fonction le 1^{er} juillet 2022. Après une formation pluridisciplinaire et un riche parcours dans l'administration fédérale, Jérémie Leuthold était devenu secrétaire général adjoint du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), en juin 2018, puis secrétaire général dès le 1^{er} janvier 2021. Ses compétences humaines, son dynamisme, son respect des intérêts de chaque institution, ainsi que sa parfaite connaissance des fonctionnements de l'administration publique sont considérés comme des atouts majeurs face aux enjeux que doit relever la DGES.

Du côté des HES, le Conseil de Fondation a désigné Stéphane Cosandey en tant que nouveau directeur de l'Institut et Haute École de la Santé La Source. Il est entré en fonction le premier mai 2022 et a remplacé Jacques Chapuis qui a fait valoir son droit à la retraite. Au terme d'une procédure rigoureuse impliquant le DEF et le rectorat de la HES-SO, la candidature de Stéphane Cosandey a été plébiscitée par la Commission de nomination et le Conseil de Fondation. Ses aptitudes personnelles, sociales, managériales et politiques sont autant de qualités qu'il mettra au service de la Fondation La Source et des missions de sa haute école de santé.

Enfin, à la HEIG-VD, Cédric Delapraz a remplacé Ana Maria Nogareda (devenue directrice adjointe) en tant que directeur opérationnel depuis novembre 2022.

3.1

Les événements marquants 2022 du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)

Les événements marquants 2022 du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)

D'une législature à l'autre, le département s'est agrandi et a changé d'appellation. Il a mis sous toit une nouvelle législation en faveur du patrimoine naturel et paysager tout en préparant le canton à une éventuelle pénurie d'électricité et de gaz.

L'année 2022 a été marquée par le changement de législature. Vassilis Venizelos a succédé à Béatrice Métraux le 1^{er} juillet 2022, en place depuis décembre 2011.

M. Venizelos a pris la responsabilité du nouveau Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) qui se compose désormais de :

- La Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) ;
- Le Service des curatelles et des tutelles professionnelles (SCTP) ;
- La Direction générale de l'environnement (DGE) ;
- La Police cantonale (PolCant) ;
- Le Service pénitentiaire (SPEN) ;
- Le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).

L'année a été caractérisée par deux situations exceptionnelles, sans oublier les suites de la pandémie de Covid-19, qui ont occupé le département (DES, ensuite DJES) : préparation à une éventuelle pénurie d'électricité et de gaz et afflux migratoire lié au conflit en Ukraine dans ce but, la Direction de l'énergie (DGE-DIREN) et le SSCM, avec l'EMCC, ont mis leurs forces en commun pour anticiper et préparer le canton à un possible déficit dans l'approvisionnement d'énergie au cours de l'hiver. En ce qui concerne l'Ukraine, les services du département, avec la Protection civile vaudoise aux avant-postes, ont contribué à accueillir les personnes en quête de protection fuyant les zones des combats.

PROTECTION, PRÉVENTION, PARTICIPATION

Constituée en 2020, la DGEJ, qui a intégré notamment, l'ancien Service de la protection de la jeunesse (SPJ), a poursuivi son travail de restructuration entrepris à la suite d'une enquête administrative, après la découverte d'un grave dysfonctionnement du SPJ. Dans ce cadre, en 2022, la DGEJ a lancé une réforme de ses offices régionaux de protection des mineurs.

Un projet pilote sur le consensus parental, en collaboration avec l'Ordre judiciaire vaudois, a vu le jour pour prévenir l'impact délétère des divorces sur les enfants. La DGEJ par ailleurs finalisé une révision légale sur le soutien aux activités de jeunesse.

Enfin, une nouvelle Session des jeunes a été mise en route. Elle se déroulera au mois de mars 2023.

Quant au SCTP, il a connu une croissance de plus de 500 mandats supplémentaires au niveau du domaine de la protection de l'adulte (5'253 au 31.12.2022, soit +10%).

Concernant le domaine protection de l'enfant, le nombre de mandats au 31.12 est de 719 (510 en 2021), soit une augmentation de 40%, en lien avec la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA).

ENVIRONNEMENT

Une nouvelle loi cantonale sur l'énergie, la plus grande révision depuis son adoption en 2006, est en chantier, après l'adoption d'un décret par le Grand Conseil sur les chauffages électriques. Le projet de loi devrait être soumis au Grand Conseil durant l'année 2023.

En ce qui concerne la pollution aux dioxines mise à jour à Lausanne en 2021, les investigations se sont poursuivies en précisant le périmètre, l'ampleur et les recommandations sanitaires à respecter.

Des records de chaleur et de déficits de précipitation ont donné lieu à plusieurs opérations de pêche de sauvetage. La sécheresse et la canicule prononcées dans toutes les régions du canton ont favorisé le développement du bostryche, surtout dans le Jura et les Alpes. Des coupes forcées ont été réalisées pour lutter contre l'épidémie.

SÉCURITÉ

Le 1^{er} juillet, Sylvie Bula a officiellement pris ses fonctions de Commandante de la police cantonale vaudoise, succédant à Jacques Antenen.

Le regroupement des opératrices et des opérateurs de la Police cantonale et de la Police municipale de Lausanne au Centre Blécherette est intervenu le 1er février 2022. Depuis le 1er mars 2022, l'ensemble du personnel répond indépendamment à tous les appels 117 du canton, créant ainsi la CVP (Centrale Vaudoise Police). En même temps, le programme de renouvellement du Système d'Information des polices vaudoises, Odysée, est entré dans sa phase de réalisation.

Dans le cadre de la politique de lutte contre le racisme et les discriminations, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) et la Police cantonale vaudoise (PolCant) ont créé une plateforme visant à promouvoir les échanges entre les institutions et les communautés étrangères actives dans le canton de Vaud.

Du côté du SPEN, un nouveau Chef de service en la personne de M. Raphael Brossard est entré en fonction le 1^{er} juillet 2022.

La stratégie en matière d'infrastructures carcérales, tant du point de vue de nouvelles constructions que de rénovations des structures existantes à continuer de se déployer.

Au niveau de la réinsertion, plusieurs actions ont été réalisées dans les différents établissements. Les dialogues restauratifs organisés par Swiss RJ Forum ont en outre été étendus à l'ensemble des établissements pénitentiaires du Canton de Vaud.

À partir de février, le SSCM a apporté un appui significatif en faveur de l'accueil de personnes ukrainiennes en quête de protection. Depuis avril, le SSCM-EMCC est impliqué également dans le projet PENPAN (pénurie / panne), ensuite INOPIA, visant à effectuer une analyse des risques et identifier les mesures d'urgence à mettre en place pour faire face au risque de pénurie, voire de panne de l'approvisionnement énergétique.

Le projet de regroupement des centrales d'urgence et du Poste de commandement des opérations de l'EMCC, situé dans les nouveaux locaux administratifs de l'ECA à Lausanne, a été inauguré en janvier 2023

L'appui, fourni par la Protection civile vaudoise (PCi), à la campagne de vaccination contre la pandémie de Covid-19 s'est terminé début février. Dès le 15 mars, la PCi a été engagée en appui à l'EVAM, responsable de l'accueil aux réfugiés ukrainiens.

3.2

Secrétariat général du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)

Secrétariat général du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (SG-DJES)

NOUVELLE LÉGISLATURE

L'année 2022 a été marquée par le changement de législature avec l'entrée en fonction d'un nouveau chef département. Ce dernier compte désormais une direction générale et un service supplémentaires, et son appellation a été modifiée.

Vassilis Venizelos a succédé à Béatrice Métraux le 1^{er} juillet 2022, en place depuis décembre 2011.

À la suite de la répartition des départements opérée par le nouveau Conseil d'État, M. Venizelos a pris la responsabilité du nouveau Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES). Celui comprend :

- La Direction générale de l'enfance et de la jeunesse ;
- Le Service des curatelles et des tutelles professionnelles ;
- La Direction générale de l'environnement ;
- La Police cantonale ;
- Le Service pénitentiaire ;
- Le Service de la sécurité civile et militaire.

Par ailleurs, en raison du départ à la retraite de Jean-François Croset, Yvan Rytz a été nommé secrétaire général du DJES à partir du mois d'août 2022. Le secrétariat a été également renforcé.

LES CRISES

L'année a été caractérisée par deux situations exceptionnelles, sans oublier les suites de la pandémie de Covid-19, qui ont occupé le département (DES, ensuite DJES) : préparation à une éventuelle pénurie d'électricité et de gaz et afflux migratoire lié au conflit en Ukraine

La Direction de l'énergie et le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), avec le concours de l'état-major cantonal de conduite (EMCC), ont mis leurs forces en commun pour anticiper et préparer le canton à un possible déficit dans l'approvisionnement d'énergie au cours de l'hiver. Le passage en mode Infra-ORCA et l'intense coordination avec les services, les communes et les partenaires externes ont permis d'atteindre, dans l'urgence, un bon niveau de préparation à des risques de pénurie et de *blackout*.

En ce qui concerne l'Ukraine, le Canton a contribué à accueillir les personnes en quête de protection fuyant les zones des combats. Dans ce cadre, le département a mis à disposition l'EMCC ainsi que les ressources du SSCM et de la Protection civile vaudoise, notamment en raison de l'ouverture de lieux d'hébergement supplémentaires.

Dossiers traités par le Secrétariat général

DEAL DE RUE

Le plan d'action Deal de rue, thématique transversale impliquant le Département de la santé et de l'action sociale, a été adopté par le Grand Conseil. Des mesures de prévention, de réduction des risques et de répression sont inscrites dans ce plan pluridisciplinaire qui s'intègre dans la politique des quatre piliers de la Confédération.

MENDICITÉ

À la suite d'un jugement de la Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH), une révision de la Loi pénale vaudoise est en cours afin de se conformer à la jurisprudence, notamment en ce qui concerne le respect du principe de proportionnalité et la protection du passant.

Ainsi, dans le projet mis en consultation par le Conseil d'État, seule la mendicité intrusive ou agressive et dans certains lieux serait interdite. En outre, le Conseil d'État propose de renforcer les sanctions contre l'exploitation de la mendicité.

GENS DU VOYAGE

Un permis de construire destiné à l'aménagement d'une aire de passage pour les Yéniches a été délivré par la commune du Mont-sur-Lausanne. Les travaux vont avoir lieu de mars à août 2023. Le projet prévoit un emplacement pouvant accueillir une quinzaine de caravanes lors de courts séjours variant entre deux semaines et un mois pour une période allant de mars à octobre.

PRÉVENTION DE LA RADICALISATION ET DE L'EXTRÉMISME VIOLENT

Le dispositif de prévention des radicalisations a poursuivi ses travaux durant l'année 2022, notamment en focalisant ses travaux sur la question de la radicalisation dans le domaine carcéral. L'engagement d'un chargé de mission a également permis de renforcer les compétences du dispositif et de préparer son éventuelle pérennisation future.

[Les prestations du SG-DJES](#)

3.3

Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)

Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)

À la demande du gouvernement ukrainien, le canton de Vaud a accueilli en avril et en août 2022 deux orphelinats provenant de l'est de l'Ukraine, représentant 61 enfants entre 9 mois et 6 ans. Ces orphelinats ont été regroupés sur le site de Saint Loup dans la commune de Pompaples. La DGEJ a mandaté la Fondation enfance Emma Couvreur pour assurer la prise en charge de ces enfants, en collaboration avec les accompagnantes ukrainiennes et les 2 directrices.

Il faut relever que ces enfants ont des besoins de santé spécifiques, ce qui a nécessité la mise en place d'un groupe d'accompagnement pluridisciplinaire pour y répondre. Il y a également 3 familles d'accueil ukrainiennes accueillant 19 enfants entre 5 et 18 ans, installés à Gilly avec l'appui de l'association Tipiti (organisme de placement familial d'Appenzell). Cela représente en tout 80 orphelins ukrainiens pris en charge par le canton de Vaud, tous détenteurs du permis S. C'est la DGEJ qui assure la prise en charge financière de ces enfants.

En 2018, le Conseil d'État avait donné un mandat d'enquête administrative à l'ancien juge fédéral Claude Rouiller, à la suite de la découverte d'un grave dysfonctionnement de l'ancien Service de protection de la jeunesse. Sur la base du rapport du juge Rouiller, le Conseil d'État avait adopté fin 2018 un plan d'action en 10 points, visant à réformer le service. Le SPJ, devenu en 2020 la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse, a travaillé à la mise en œuvre des mesures prévues dans le plan d'action du Conseil d'État.

En 2022, la DGEJ a rendu compte de l'avancement des réformes dans un rapport validé par le Conseil d'État et transmis au Grand Conseil. Le rapport évalue chacune des 10 mesures prévues dans le plan d'action et liste également les autres réformes entreprises durant les dernières années, ainsi que les points d'amélioration identifiés.

La transmission de ce rapport au Grand Conseil marque une étape importante dans la mise en œuvre de ce plan d'action. Même si toutes les actions n'ont pas encore porté leurs fruits, l'essentiel du plan a été suivi, et d'autres projets importants qui sont nés de cette démarche prennent aujourd'hui le relais. La DGEJ a notamment élaboré en 2022 un projet pilote sur le consensus parental, en collaboration avec l'Ordre judiciaire vaudois, pour prévenir l'impact délétère des divorces sur les enfants. La DGEJ a également lancé en 2022 une réforme de ses offices régionaux de protection des mineurs et ouvrira en 2023 un 5^e office régional à Romanel-sur-Lausanne.

LES PRESTATIONS DE LA DGEJ

3.4

Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP)

Service des curatelles et des tutelles professionnelles (SCTP)

Le SCTP a connu une croissance de plus de 500 mandats supplémentaires au niveau du domaine de la protection de l'adulte (5253 au 31.12.2022, soit +10%).

Concernant le domaine protection de l'enfant, le nombre de mandats au 31.12 est de 719 (510 en 2021), soit une augmentation de 40%, en lien avec la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA).

La solidarité des vaudoises et des vaudois s'est poursuivie en 2022 concernant la curatelle volontaire. Plus de 560 mandats ont été pris en charge par des curatrices et curateurs volontaires. Le dispositif de recrutement et de soutien a été renforcé avec une solution informatique accessible aux agences d'assurances sociales et aux justices de paix. Par ailleurs, plus de 300 personnes se sont annoncées spontanément en 2022 (sans campagne de communication) pour devenir curatrices et curateurs volontaires.

LES PRESTATIONS DU SCTP

3.5

Direction générale de l'environnement (DGE)

Direction générale de l'environnement (DGE)

DIRECTION DE L'ÉNERGIE (DGE-DIREN)

La DGE-DIREN a finalisé la première version d'une nouvelle loi cantonale sur l'énergie, la plus grande révision depuis son adoption en 2006. Le projet devrait être soumis au Grand Conseil durant l'année 2023, après une phase de consultation publique.

Innovante et tenant compte des dernières évolutions sur le plan fédéral et dans les autres cantons, la nouvelle loi doit permettre de mettre en œuvre et d'atteindre les objectifs de la Conception cantonale de l'énergie ainsi que du Plan climat vaudois.

Visant à garantir au canton un approvisionnement énergétique sûr et à permettre sa transition énergétique vers une neutralité carbone pour 2050, elle s'appuie tant sur le développement des énergies renouvelables que sur une réduction de la consommation par des mesures pragmatiques et multisectorielles ainsi que sur la promotion de la sobriété.

Durant le premier semestre 2022, la situation de l'approvisionnement énergétique de la Suisse s'est dégradée en raison de la sécheresse, de l'indisponibilité partielle du parc nucléaire français et de la guerre en Ukraine. Cette situation tendue a conduit le Conseil d'État à réorienter le projet « Stratégie vaudoise en cas de pénurie ou de black-out » (lancé fin 2021) vers une préparation anticipée des services prioritaires et la mise en œuvre de mesures d'urgence, impliquant la DIREN, le SSCM, sous l'égide de l'EMCC dès mi-octobre.

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL, URBAIN ET RURAL (DGE-DIREV)

Suite à la découverte en 2021 d'une pollution des sols par des dioxines et furanes dans la région lausannoise, de nombreuses investigations supplémentaires ont été effectuées en 2022, qui confirment que cette pollution s'étend sur un très large périmètre. Des recommandations sanitaires ont été diffusées quant à la consommation des biens de consommation produits sur les périmètres concernés. Le périmètre dans lequel une gestion des matériaux doit être mise en place lors de chantiers impliquant des mouvements de terres a été défini, ainsi que celui où le besoin d'investigations et d'assainissement doit être évalué.

Des cartes ont été établies à cet effet. Une cellule 'dioxine' de cinq personnes, dédiée à ce dossier, a été constituée en 2022. Une intense coordination a été mise en place avec les autres départements concernés (DSAS et DFA, notamment), ainsi qu'avec la Ville de Lausanne, principale commune concernée, et les communes avoisinantes.

Une attention particulière a été portée à la communication et à l'information à la population. Les recommandations sanitaires ont été largement diffusées et une *hotline* a été activée. Toutes les études, résultats et documents concernant ce dossier ont été mis à disposition en ligne et une foire aux questions (FAQ) particulièrement complète a été établie. Les démarches se poursuivent pour clarifier les enjeux financiers, notamment l'obtention d'un soutien financier fédéral, et établir une feuille de route formalisant la procédure en vue de l'assainissement des parcelles polluées.

DIRECTION DES RESSOURCES ET DU PATRIMOINE NATURELS (DGE-DIRNA)

L'année 2022 a atteint des records de chaleur et de déficits de précipitation. Les précipitations de pluies, sur l'ensemble de l'année, ont été mesurées entre 30% à 40% en dessous de la moyenne avec de fortes variations selon les régions. Ceci a eu pour conséquence de très faibles débits d'eau dans les rivières et des températures de l'eau qui ont atteint des records, avec par exemple des pics de 27°C dans la Broye. Ces débits d'étiages prolongés et des températures anormalement élevées ont impacté de manière significative les organismes aquatiques.

Plusieurs opérations de pêche de sauvetage ont dû être réalisées sur des tronçons risquant de s'assécher, représentant un linéaire d'environ 4 km et un total de plus de 3'000 poissons déplacés. Les effets indirects de ces conditions sur la biocénose aquatique sont difficilement quantifiables, mais il est fort probable qu'elles aient été critiques pour de nombreux organismes vivants.

Du point de vue forestier, les phases de sécheresse et de canicule prononcées dans toutes les régions du canton ont été très favorables au développement du bostryche (3 générations, y compris en montagne). Le nombre de peuplements de résineux attaqués est en forte augmentation et devient très inquiétant, surtout dans le Jura et les Alpes. Certains peuplements feuillus ont montré des signes de dépérissement sur les stations à faible capacité de rétention d'eau. Des coupes forcées ont été réalisées pour lutter contre l'épidémie de bostryches et garantir la sécurité des usagers.

La situation concernant le risque d'incendie en forêt a été critique entre mai et septembre avec plusieurs interventions des pompiers, dont une dizaine a nécessité des moyens importants. Plusieurs restrictions d'utilisation des eaux ont été nécessaires dès le mois de mai et ont impacté les producteurs d'électricité (-40 à -50% de production) et l'irrigation.

LES PRESTATIONS DE LA DGE

3.6

Police cantonale vaudoise (PolCant)

Police cantonale vaudoise (PolCant)

Nommée par le Conseil d'État début 2022, c'est le 1^{er} juillet que Sylvie Bula a officiellement pris ses fonctions de Commandante de la police cantonale vaudoise. Elle succède à Jacques Antenen qui a émis le souhait de prendre sa retraite après 13 années passées aux commandes de l'institution. Dès son entrée en service, elle a été confrontée à de nombreuses missions et engagements.

CENTRALES D'ALARME ET SYSTÈME D'INFORMATION

Après plusieurs mois de préparation, le regroupement des opératrices et des opérateurs de la Police cantonale et de la Police municipale de Lausanne au Centre Blécherette est intervenu le 1^{er} février 2022. Pendant 1 mois, les 2 centrales étaient en charge de leur territoire initial, ce qui a permis de régler des détails techniques, logistiques et opérationnels ainsi que d'accompagner le changement auprès des équipes. Depuis le 1^{er} mars 2022, l'ensemble du personnel répond indépendamment à tous les appels 117 du canton, créant ainsi la CVP (Centrale Vaudoise Police).

Cette phase actuelle sera suivie par le déménagement en 2023 dans le bâtiment de l'ECA à la Grangette. Ces nouveaux locaux accueilleront également les centrales vaudoises des numéros d'urgence 118 et 144, la Gestion coordonnée du trafic d'agglomération Lausanne-Morges (GCTA), la Centrale Téléphonique des Médecins de Garde (CTMG) ainsi que le poste de commandement de l'État-major cantonal de conduite (EMCC), ce qui concrétisera le projet ECAvenir.

Lancé en 2017, le programme de renouvellement du Système d'Information des polices vaudoises, Odyssée, sera graduellement déployé entre 2025 et 2027. D'un système d'information central constitué d'éléments logiciels disparates, Odyssée représente le passage à une approche harmonisée à l'échelle de toutes les polices actives dans le canton de Vaud. En 2022, il est entré dans sa phase de réalisation. Afin de cerner au plus près les besoins de plus de 2'500 utilisatrices et utilisateurs concerné·e·s et leur offrir un outil optimal, des effectifs de la police cantonale, de la police municipale de Lausanne et des polices communales sont activement intégrés au projet.

LUTTE CONTRE RACISME ET DISCRIMINATIONS

Dans le cadre de la politique de lutte contre le racisme et les discriminations, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) et la Police cantonale vaudoise (PolCant) ont étroitement collaboré afin de créer une plateforme visant à promouvoir les échanges entre les institutions et les communautés étrangères actives dans le canton de Vaud.

Cette plateforme a été lancée en mars 2022, à l'occasion de la Semaine d'actions contre le racisme. Présidée par le BCI et la Police cantonale, elle a pour but de garantir une représentation aussi pertinente que possible des communautés étrangères établies dans le canton et de créer un lien entre elles, l'administration cantonale et les autorités policières. Elle vise ainsi à instaurer une meilleure compréhension mutuelle des enjeux propres à chaque partenaire. La plateforme, qui compte la présence d'une quinzaine de communautés, s'est réunie à 3 reprises en 2022. Elle poursuivra son activité avec des actions concrètes en 2023.

LES PRESTATIONS DE LA POLCANT

3.7

Service pénitentiaire (SPEN)

Service pénitentiaire (SPEN)

L'année 2022 a vu la nomination d'un nouveau chef de service en la personne de M. Raphael Brossard, en fonction depuis le 1^{er} juillet 2022.

Le déploiement de la stratégie en matière d'infrastructures carcérales, tant du point de vue de nouvelles constructions que de rénovations des structures existantes s'est poursuivi, avec notamment le début des travaux d'assainissement de la Prison de la Tuilière en janvier 2022 (fin de la première étape des travaux en janvier 2023), la présentation du projet architectural du Poste de contrôle avancé de la Plaine de l'Orbe (PCA) retenu par le jury en mai 2022 et l'obtention du permis de construire pour la sécurisation de la Croisée en septembre 2022.

Au niveau de la réinsertion, plusieurs actions ont été réalisées dans les différents établissements, notamment le développement d'outils numériques pour les contacts avec l'extérieur permettant les appels vidéos ou visant l'autonomisation de la personne détenue, l'élaboration de documents et de processus pour une meilleure préparation des personnes détenues à la sortie et la mise en place d'un projet pilote d'animation avec des chiens via l'« Association Chiens de Cœur » au Pénitencier de Bochuz. Les dialogues restauratifs organisés par Swiss RJ Forum ont en outre été étendus à l'ensemble des établissements pénitentiaires du Canton de Vaud. Le Conseil d'État a validé, en mai 2022, la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) portant sur les dix prochaines années (2022 à 2032) visant notamment à établir une planification du nombre de collaborateurs nécessaires pour la prise en charge des personnes placées sous la responsabilité du SPEN en réponse aux cibles OFJ et dans la perspective des futures constructions.

LES PRESTATIONS DU SPEN

3.8

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

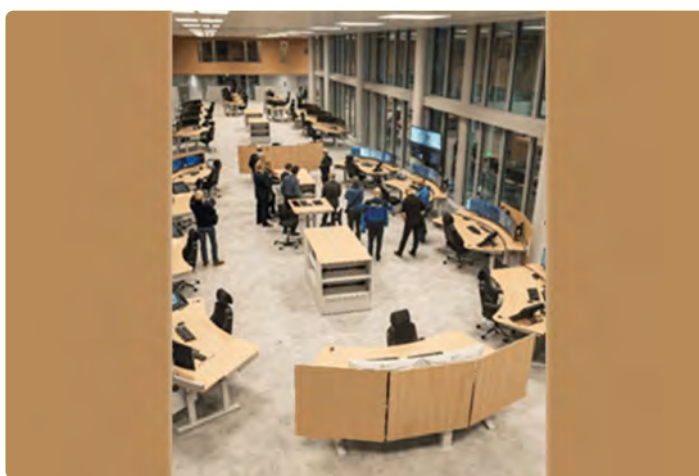
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

L'année 2022 a vu la reprise progressive des activités dans les différentes divisions après quelque deux années dévolues à la gestion de la crise du COVID-19. À partir de février, un appui significatif a été déployé en faveur de l'accueil de personnes ukrainiennes en quête de protection. Depuis avril, le SSCM-EMCC est impliqué également dans le projet PENPAN (pénurie / panne), ensuite INOPIA, visant à effectuer une analyse des risques et identifier les mesures d'urgence à mettre en place pour faire face au risque de pénurie, voire de panne de l'approvisionnement énergétique, ceci sous la direction de la DGE/DIREN.

Sous décision du Conseil d'État, le mode infra-ORCA a été activé le 17 octobre 2022, en raison de la dégradation rapide de la situation liée notamment à la guerre en Ukraine, avec ouverture du PCO à Gollion, en fonctionnement 5/7. L'opération INOPIA a eu pour mission de préparer les différents partenaires à assurer les prestations vitales et essentielles dans le cas d'un contingentement voire d'un délestage. Il s'est agi d'organiser, piloter et coordonner l'ensemble des partenaires, sur l'ensemble des sites, afin de disposer d'un dispositif qui garantit en permanence la vue d'ensemble sur la situation et prendre toutes les mesures nécessaires pour augmenter la résilience des installations essentielles.

Le projet de regroupement des centrales d'urgence et du Poste de commandement des opérations (PCO) de l'EMCC, situé dans les locaux administratifs de l'ECA, a poursuivi sa mise en œuvre malgré quelques ralentissements liés à la crise COVID puis aux difficultés d'approvisionnement de matériel technique. Ainsi fin 2022, tout était prêt pour l'inauguration du 12 janvier 2023, en présence des autorités. Les premiers utilisateurs et utilisatrices vont emménager à partir de février 2023.

Le projet de regroupement des centrales d'urgence et du Poste de commandement des opérations (PCO) de l'EMCC, situé dans les locaux administratifs de l'ECA, a poursuivi sa mise en œuvre malgré quelques ralentissements liés à la crise COVID puis aux difficultés d'approvisionnement de matériel technique. Ainsi fin 2022, tout était prêt pour l'inauguration du 12 janvier 2023, en présence des autorités. Les premiers utilisateurs et utilisatrices vont emménager à partir de février 2023.



Copyright : © ECA / David Tuleu

PROTECTION CIVILE VAUDOISE

L'appui à la campagne de vaccination s'est terminé début février. Celui-ci représente un volume d'activité de 4295 jours de service portant l'ensemble de l'engagement de la Protection civile vaudoise dans le cadre de la crise COVID à 149'261 jours de service pour les années 2020 à 2022.

Dès le 15 mars, la Protection civile vaudoise a été engagée en appui à l'EVAM dans le cadre de l'accueil aux réfugiés ukrainiens, accomplissant 6648 jours de service. Une vingtaine d'autres interventions ont comptabilisé 1268 jours de service supplémentaires en situation d'urgence.

Au total, 6 194 jours de service ont été accomplis dans le cadre de prestations en faveur de la collectivité dont 3 834 jours dédiés au passage du Tour de France en territoire vaudois les 9 et 10 juillet.

CHÂTEAU DE MORGES ET SES MUSÉES

Du 2 septembre 2021 au 1er mai 2022, l'exposition temporaire « Le sexe faible ? Femmes et pouvoirs en Suisse et en Europe (XVIe-XXe siècle) » s'est donné comme objectif de mettre en lumière les destins de femmes que l'on a trop longtemps invisibilisées et mises aux marges de l'histoire en tant que « sexe faible », et qui pourtant, par leurs actions et leurs combats, se sont engagées dans l'espace public et ont transformé notre société. Mission réussie au vu du succès rencontré auprès du grand public comme auprès des milieux scolaires et du monde scientifique.

Après deux années marquées par le COVID, le Château de Morges a par ailleurs renoué en 2022 avec une fréquentation dynamique : 23'302 visiteurs ont été accueillis, soit une augmentation de 32% par rapport à l'année 2019.

Exposition temporaire « Le sexe faible? - Femmes et pouvoirs en Suisse et en Europe (XVIe-XXe siècle) », salle sur les « Femmes de guerre ».



Crédit photo : SSCM, Julie Masson

LES PRESTATIONS DU SSCM

4.1

Les événements marquants 2022 du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

Événements marquants 2022 du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

Un retour à la normale

Malgré un retour à la normale, la pandémie de COVID 19 a représenté un défi pour toute la population, en particulier les plus vulnérables, mais aussi les professionnels qui œuvrent pour la collectivité, spécialement dans la santé. De manière générale, le contexte demande de revisiter les réponses institutionnelles traditionnelles, afin d'anticiper et de s'adapter aux besoins socio-sanitaires émergents. Diverses actions du DSAS vont dans ce sens.

SANTÉ

La nomination, en février 2022, d'une infirmière cantonale - une première en Suisse - s'inscrit dans la suite des actions entreprises ces dernières années pour valoriser cette profession, soutenir son développement et assurer la relève dans le secteur plus largement médico-sanitaire. C'est dans ce même but que le DSAS, en collaboration avec le DEF, a mis sur pied un programme de lutte contre la pénurie de personnel dans le domaine de la santé et des soins (InvestPro), mettant ainsi en œuvre au niveau cantonal l'initiative « Pour des soins infirmiers forts », approuvée par le peuple à la fin de 2021.

Au niveau fédéral, la limitation de l'admission des médecins à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie (AOS), entrée en vigueur le 1er juillet 2021, constitue un autre changement. Cette modification laisse une marge de manœuvre dans son application aux cantons, selon leurs spécificités. Se fondant sur l'évaluation, menée par le DSAS de l'offre et des besoins dans l'ensemble des régions du canton en partenariat avec les acteurs concernés, le Conseil d'État a décidé, en octobre 2022, ne pas limiter le nombre de médecins autorisés à pratiquer dans les domaines de la médecine interne générale, de la pédiatrie, de la gynécologie-obstétrique ainsi que de la psychiatrie et psychothérapie pour adultes, enfants et adolescents.

De même que l'accès aux soins, une bonne santé bucco-dentaire est essentielle pour maintenir un bon état général physique et mental. Au printemps 2022, le DSAS a lancé une campagne de prévention et d'information pour renforcer les connaissances de la population sur les maladies de la sphère buccale et informer sur les aides existantes, dont des prestations ciblées pour des groupes de la population fragilisés en raison de leur âge, d'un handicap ou de leur situation financière.

Les évolutions rapides des produits nicotïnés ou du tabac sont un défi de taille en termes de prévention. Pour protéger la santé des jeunes, le Conseil d'État a soumis, fin décembre 2022, un projet de modification de trois lois, afin que les produits tels que la cigarette électronique ou les puffs soient soumis au même cadre légal que les cigarettes conventionnelles, que ce soit pour l'interdiction de la vente aux mineurs, l'interdiction de publicité dans le domaine public ou l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Autre mesure de prévention et de lutte contre la discrimination, le Conseil d'État a transmis au Grand Conseil un projet de loi visant à interdire les pratiques supposées modifier l'orientation sexuelle et affective ou l'identité de genre d'autrui. Ce projet de loi introduit un nouvel article dans la loi sur la santé publique qui explicite le caractère illicite de ces pratiques et complète ce qui existe déjà dans le droit pénal.

On peut tenir la mort à distance, mais un jour il faut l'affronter : en octobre 2022, le DSAS a organisé une manifestation de quatre jours sur le thème de la fin de vie et de la mort, répondant ainsi à une demande du Grand Conseil. L'événement, intitulé « Couleurs de la mort », visait à favoriser le dialogue entre la population, les professionnels et les représentants de l'État sur ces questions.

Inauguré en mai 2022, le lactarium du CHUV, premier du genre en Suisse romande, fonctionne sur un modèle innovant, sécuritaire, durable et équitable, associant une banque de lait et de sang, en partenariat avec Transfusion Interrégionale (TIR) de la Croix Rouge Suisse. Ce lactarium fournit du lait de qualité aux nouveau-nés hospitalisés et à haut risques, qui les protège de complications graves.

Maladie emblématique de notre siècle, le cancer fait l'objet d'intenses recherches de traitement. Technologie prometteuse, la radiothérapie FLASH vise à traiter les types de cancers les plus résistants. Ce développement innovant de radiothérapie détruit de façon sélective les cellules tumorales tout en épargnant les tissus sains. Le temps d'exposition aux rayonnements est réduit à quelques millisecondes, avec comme bénéfice de diminuer les effets secondaires sur les patients. La signature, en novembre 2022, entre le CHUV, le CERN et la société THERYQ d'un accord portant sur le développement d'un appareil de radiothérapie FLASH permettra de développer et de construire le premier appareil de radiothérapie dans le monde doté de cette technologie.

ACTION SOCIALE

Chaque année, plus de 150 femmes victimes de violences sont mises en sécurité dans le canton de Vaud. Afin d'étendre l'offre d'accueil au-delà des 24 places au Centre MalleyPrairie, le DSAS a donc ouvert un nouveau foyer à Morges en mai 2022, doté de 10 places d'hébergement et d'accompagnement.

Selon Statistique Vaud, d'ici 2040, 1 personne sur 5 aura plus de 65 ans. Afin de répondre à ces enjeux démographiques et aux souhaits des seniors de vieillir à domicile, le Conseil d'État propose une modification de la loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS). Elle sera soumise en 2023 au Grand Conseil et vise à renforcer la politique des logements adaptés avec accompagnement (LADA).

Le sans-abrisme et la difficulté d'accès aux logements pour les personnes en situation financière difficile dans la région de la Côte sont une réelle problématique. Sur l'impulsion de la Ville de Nyon, Caritas Vaud et différents représentants des autorités locales et cantonales (DGCS/DSAS) se sont associés pour élaborer des solutions en faveur des personnes sans résidence. Fruit de ces démarches, un concept inédit a vu le jour en janvier 2022 à Nyon. Il répond aux besoins de la région en termes d'hébergement et de relogement d'urgence, tout en intégrant un accueil de nuit et un accompagnement de jour.

4.2

Secrétariat général du département de la santé et de l'action sociale (SG-DSAS)

Secrétariat général du DSAS (SGDSAS)

GESTION DE CRISES: INOPIA

Au début de l'année 2022, informé d'une crise énergétique potentielle, le Conseil d'Etat a demandé aux secteurs les plus critiques de se préparer à d'éventuels contingentements énergétiques et/ou des délestages d'électricité durant l'hiver 2022-2023.

Tout au long de l'été, le SG-DSAS a coordonné une évaluation de l'impact sur les sites et les services vitaux du secteur socio-sanitaire et a élaboré des mesures d'urgence intersectorielles afin d'améliorer la résilience de ces sites et services.

Les quatre régions sanitaires, mobilisées dès le 1^{er} novembre 2022 en tant que cellules de crise, ont diffusé ces mesures à l'ensemble des établissements de leur territoire au début de l'hiver. Le SG-DSAS a intégré la coordination interdépartementale en octobre pour s'assurer de l'approvisionnement en carburant des hôpitaux et la réponse d'urgence du DisCUP en cas de coupure d'électricité.

En coordination avec la Ligue vaudois pulmonaire (LVP) et le Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV), un concept a aussi été développé pour aider les personnes à domicile qui sont électro-dépendantes pour leur santé.

Des mesures supplémentaires ont également été prises pour sécuriser la banque du sang et les stocks de vaccins COVID ainsi que pour garantir l'approvisionnement de la population en médicaments.

Bien que la crise énergétique ait pu être évitée cet hiver, le SG-DSAS continue à promouvoir des mesures de préparation et de renforcement de la résilience des secteurs socio-sanitaires, en raison des perspectives défavorables pour l'hiver prochain.

GESTION DE CRISES : UKRAINE PUIS MIGRATION

Dès le début du conflit en Ukraine, le SG-DSAS a collaboré avec la DGS et UNISANTE en vue de renforcer leurs services de santé à l'attention des migrants. Compte tenu de l'arrivée de familles, le soutien en matière de santé pédiatrique et de santé mentale a été renforcé dans un second temps. L'information sur le système de santé a également été améliorée au moyen de dépliants et d'un site web dédié en langue ukrainienne.

En outre, des services de traduction et des sessions d'informations pour les prestataires de soins de santé ont été organisés. En raison de l'arrivée simultanée de réfugiés non ukrainiens et de leur hébergement dans tout le canton, la décentralisation des soins de santé pour les migrants a été décidée et sera mise en œuvre au cours du premier semestre 2023.

FUS

Le 9 février 2022, le Conseil d'Etat a mandaté le chef de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) pour établir un diagnostic permettant dans un premier temps de stabiliser et d'assurer le bon fonctionnement de la Fondation Urgences Santé (FUS). Le 16 juin 2022, à la suite des recommandations des rapports d'audits et aux constats sur le terrain du chef de l'EMCC, le Conseil d'Etat a prolongé l'engagement de l'EMCC, jusqu'au 31 décembre 2023.

Dans l'intervalle, le DSAS, avec l'appui du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES), a lancé deux projets, le premier examinant les missions de la Centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG) au sein de la santé communautaire et le deuxième évaluant la place de la Centrale 144 dans le dispositif organisant les soins préhospitaliers du canton. L'objectif est de permettre au Conseil d'Etat de définir durant le printemps 2023 non seulement un nouveau rattachement de ces deux centrales à mettre en œuvre pour le 1^{er} janvier 2024, mais également un renforcement de la gouvernance du dispositif cantonal des urgences préhospitalières (DisCUP) et du dispositif cantonal des urgences communautaires (DisCUC).

Ces travaux ayant un impact sur l'exposé des motifs et projet de loi (EMPL) modifiant la loi sur la santé publique que le Conseil d'Etat avait adopté et soumis au Grand Conseil en décembre 2021 (Réforme de l'organisation des soins préhospitaliers et du transport médicalement indiqué des patients, 20_LEG_13), le Grand Conseil a suspendu son traitement au printemps 2022 d'entente avec le Département.

4.3

Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

UN DEUXIÈME FOYER POUR DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES OUVERT À MORGES

Chaque année, plus de 150 femmes victimes de violences sont mises en sécurité et hébergées dans le canton de Vaud, pour une durée moyenne de séjour de 55 jours. Il est donc devenu indispensable d'étendre l'offre d'accueil, au-delà des 24 places au Centre MalleyPrairie. C'est pourquoi la DGCS a mené le projet de création d'un nouveau centre.

Le nouveau foyer qui a ouvert à Morges au mois de mai 2022 propose 10 places qui offrent les mêmes prestations que le Centre MalleyPrairie: l'hébergement de femmes majeures victimes de violences et leur accompagnement dans le quotidien, ainsi que du soutien pour les démarches administratives et juridiques, des consultations à visée thérapeutique, et enfin, de l'aide pour trouver un logement et un travail. Les intervenantes sociales proposent également un suivi ambulatoire sur place pour des victimes de violences hors résidence – femmes et hommes – qui ont besoin d'un accompagnement sur le plan social et psychologique. Le nouveau foyer est géré par la Fondation MalleyPrairie, et subventionné par la DGCS. Ces deux structures d'accueil d'urgence s'insèrent dans un dispositif de prise en charge plus large des victimes et des auteurs. Ces prestations relèvent de la responsabilité du DSAS, qui subventionne chaque année des mesures de soutien pour environ 15 millions de francs.

RENFORCER LE DISPOSITIF DES « LOGEMENTS ADAPTÉS AVEC ACCOMPAGNEMENT » POUR PERMETTRE AUX SENIORS DE VIVRE À DOMICILE LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE

Selon Statistique Vaud, d'ici 2040, 1 personne sur 5 aura plus de 65 ans et d'ici 2050, le nombre de personnes de plus de 80 ans va doubler. Cette évolution implique des enjeux considérables au niveau de l'hébergement et des conditions d'habitation des seniors.

Afin de répondre à ces enjeux démographiques et aux souhaits des seniors de pouvoir vieillir à domicile, le Conseil d'État propose une modification de la loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS). Elle sera traitée en 2023 par le Grand Conseil. Ce projet vise à renforcer la politique des logements adaptés avec accompagnement (LADA), notamment en promouvant le rôle des communes et en facilitant l'accès au dispositif.

En particulier, le projet facilite la construction de LADA, l'accès à l'information et l'orientation de la population vers les LADA, le renforcement de leur intégration dans le dispositif médico-social, la promotion du partage d'appartement entre seniors et étudiants ainsi qu'une aide financière sous condition de ressources qui vise des adaptations du logement ordinaire afin de prévenir les chutes à la maison.

UN CONCEPT DE LOGEMENT ET D'ACCUEIL INÉDIT POUR LES PERSONNES EN SITUATION VULNÉRABLE OUVERT À NYON

Le sans-abrisme et la difficulté d'accès aux logements pour les personnes en situation financière difficile dans la région de la Côte sont une réelle problématique. Il y a trois ans, la Ville de Nyon a convié Caritas Vaud, différents représentants des autorités locales ainsi que la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS/DSAS), afin de concevoir et mettre en œuvre des solutions pour répondre aux besoins des personnes sans résidence. Ces démarches ont porté leurs fruits et, le 17 janvier 2022, un concept inédit et original a vu le jour en ville de Nyon.

Cet espace, géré par Caritas, répond aux besoins de la région en termes d'hébergement et de relogement d'urgence, tout en intégrant également un accueil de nuit et un accompagnement de jour avec diverses activités occupationnelles (bois, cuisine, textiles,...), dans une infrastructure moderne.

Ce projet s'inscrit dans la politique de la DGCS d'offrir un suivi global aux personnes en situation vulnérable. Un accompagnement qui prend en considération tous les aspects de la vie – logement, appui social, santé et insertion sociale et professionnelle – permet des solutions satisfaisantes et durables, pour la personne concernée et pour la société. De plus, ce projet élargit les mesures existantes dans une région du canton, jusque-là dépourvue d'offre en la matière. Le coût de la structure atteint 400'000 francs, financé par le Canton et les communes par le biais de la participation à la cohésion sociale.

4.4

Direction générale de la santé (DGS)

La Direction générale de la santé (DGS)

NOMINATION DE L'INFIRMIÈRE CANTONALE, LANCEMENT D'INVESTPRO ET INITIATIVE SOINS INFIRMIERS

Premier du genre en Suisse, le poste d'infirmière cantonale a été créé en mai 2021, notamment pour soutenir le DSAS dans sa volonté de valoriser et développer une profession appelée à jouer un rôle déterminant dans l'évolution du système de santé. Mme Teresa Gyuriga Perez a été désignée à ce poste et a pris ses fonctions en février 2022.

Dans ce contexte, les infirmières et infirmiers ainsi que les professionnelles et professionnels des soins et de santé doivent être mieux reconnus, car ils jouent un rôle prépondérant auprès de la population et dans le système de santé. En outre, pour répondre aux besoins actuels et futurs, il est nécessaire de former plus de professionnelles et de professionnels.

Ainsi, l'initiative « Pour des soins infirmiers forts », approuvée par le peuple fin 2021, sera mise en œuvre d'abord avec une offensive de formation engageant la Confédération et les cantons. Ce premier effort porte sur l'accroissement du nombre de diplômées et diplômés en soins infirmiers. L'autre axe de travail dans ce cadre est de favoriser la création soutenue de places de stages.

L'initiative populaire concerne aussi les conditions de travail : le Conseil fédéral souhaite prendre des mesures qui permettent de pondérer la pénibilité, de concilier vie professionnelle et vie privée et de valoriser ces professions. Une consultation, notamment des cantons, aura lieu d'ici fin avril 2024.

Dans ce cadre, le DSAS, en collaboration avec le DEF, a mis sur pied fin 2022 un programme de lutte contre la pénurie de personnel dans le domaine de la santé et des soins (InvestPro) dans le but d'élaborer avec les partenaires un plan de mesures dans les axes promotion, formation et maintien en activité des professionnelles et professionnels (conditions de travail), ainsi que pour mettre en œuvre au niveau cantonal l'initiative pour des soins infirmiers forts.

MISE EN ŒUVRE DES NOUVELLES DISPOSITIONS FÉDÉRALES EN LIEN AVEC LES CONDITIONS D'ADMISSION ET LA LIMITATION DES ADMISSIONS DES MÉDECINS À CHARGE DE L'AOS

Depuis le 1^{er} juillet 2021, une solution pérenne de la limitation de l'admission des médecins à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie (AOS) est entrée en vigueur au niveau fédéral.

Afin d'en garantir une application cantonale efficace et en adéquation avec la réalité du terrain et les besoins de la population, le DSAS a privilégié une approche inclusive, en travaillant avec les partenaires sanitaires vaudois, en particulier les médecins, tout en appréhendant les enjeux régionaux au sein de plateformes intercantionales.

La première étape d'évaluation de l'offre et des besoins dans les disciplines médicales de la médecine de premier recours s'est achevée par la décision du Conseil d'État, le 12 octobre 2022, de ne pas limiter le nombre de médecins autorisés à pratiquer à la charge de l'AOS dans les domaines de la médecine interne générale, de la pédiatrie, de la gynécologie-obstétrique, ainsi que de la psychiatrie et psychothérapie pour adultes, enfants et adolescents. Les travaux vont se poursuivre jusqu'à la fin du printemps 2023 pour examiner la situation dans les autres spécialités médicales.

LANCEMENT DE LA POLITIQUE CANTONALE DE SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

Les conséquences des maladies de la sphère buccale, soit de la bouche, des dents et des gencives, peuvent avoir un impact négatif important sur l'état de santé général d'une personne, sur sa vie sociale ou scolaire, sur sa vie professionnelle ou ses finances. Or ces maladies sont, pour la plupart, évitables, d'où l'importance de la prévention et de l'accès aux soins pour toutes et tous.

Promouvoir la santé bucco-dentaire s'inscrit dans la lutte contre les inégalités. Le DSAS a poursuivi et renforcé en 2022 sa politique cantonale de prévention en santé bucco-dentaire.

Dès le printemps, une campagne de prévention et d'information publique a été lancée pour renforcer les connaissances en matière de santé bucco-dentaire et informer sur les aides existantes. En effet, les frais dentaires peuvent représenter un obstacle majeur pour certaines personnes, ce qui peut conduire à relâcher les contrôles et la prévention. Or, le report des contrôles et des soins peut entraîner des frais supplémentaires par la suite, en plus de souffrances évitables. Le DSAS développe également des mesures qui visent à réduire les inégalités constatées en matière de santé de la bouche, en se concentrant sur des groupes particulièrement fragilisés en raison de leur âge (enfants et seniors), de leur santé ou de leur handicap, ainsi que sur les personnes qui rencontrent des difficultés financières.

ORGANISATION DES COULEURS DE LA MORT, ÉVÉNEMENT PUBLIC EN RÉPONSE À UN POSTULAT DU GC

Du 5 au 8 octobre 2022, le Département de la santé et de l'action sociale a proposé quatre jours de conférences, ateliers, débats, tables rondes et interventions artistiques autour du thème de la fin de vie et de la mort. Sous l'appellation « Les Couleurs de la mort : nos vies, nos morts, nos choix », l'événement, qui a rencontré un grand succès avec plus de 1740 inscriptions sur 4 jours, avait pour objectif de favoriser le dialogue entre la population, les professionnels et les représentants de l'État autour des questions relatives à la mort.

Au cours de cette manifestation, philosophes, médecins, psychologues, mais aussi artistes, historiens ou responsables de pompes funèbres ont abordé un large éventail de thèmes, des soins palliatifs au traitement des défunts. Outre des conférences et tables rondes, plusieurs formats originaux ont été proposés, comme la mise en scène d'un procès (« La mort sur le banc des accusés »), des ateliers artistiques (création de haïkus), des projections de films, un photomaton itinérant qui est allé à la rencontre du public, de l'humour, etc.

L'organisation de ces journées fait suite à l'acceptation, par le Grand Conseil vaudois, du postulat de l'ancienne députée Léonore Porchet « La mort c'est tabou, on en viendra tous à bout ».

Les échanges intervenus (l'importance de la communauté, la mort comme un phénomène social global, le projet de soins anticipé, le développement de la culture palliative, etc.) vont permettre de poursuivre la réflexion aux niveaux institutionnel et politique.

INTERDICTION DE VENTE DES PRODUITS DU TABAC AUX MINEURS

Le Conseil d'État a soumis au Grand Conseil fin décembre 2022 un projet de modification de trois lois afin que les produits tels que la cigarette électronique ou les puffs soient soumis au même cadre légal que les cigarettes conventionnelles, que ce soit pour l'interdiction de la vente aux mineurs, l'interdiction de publicité dans le domaine public ou l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Les modifications proposées tiennent compte du développement rapide des dernières générations des cigarettes électroniques et autres nouveaux produits permettant de consommer de la nicotine, ainsi que des produits assimilés tels que le cannabis légal.

Avec ces propositions le Conseil d'État répond également au postulat de la députée Graziella Schaller « Soumettre la cigarette électronique au même cadre légal que les produits du tabac » en tenant compte de la volonté du peuple vaudois de protéger la santé des jeunes exprimée lors de la votation pour l'initiative « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac ».

Si « fumer » était déjà proscrit dans tous les préaux d'écoles, le Règlement sur l'enseignement obligatoire, de compétence du Département de l'enseignement et de la formation (DEF), intègre désormais nommément les dispositifs analogues, renforçant ainsi la volonté de lutter contre ces produits qui visent les jeunes. Grâce à cette modification, le fait de fournir à d'autres élèves puffs ou cigarettes électroniques pourra être sanctionné.

ÉLABORATION D'UN PROJET DE MODIFICATION DE LA LSP AFIN D'INTERDIRE LES THÉRAPIES DE CONVERSION

En réponse à la motion du député Julien Eggenberger, le Conseil d'État a transmis au Grand Conseil un projet de loi visant à interdire les pratiques supposées modifier l'orientation sexuelle et affective ou l'identité de genre d'autrui. Communément désignées sous le nom de « thérapies de conversion », ces pratiques constituent une atteinte à l'intégrité et peuvent entraîner d'importantes souffrances en entretenant ou en aggravant le mal-être des personnes qui en sont victimes. Les « thérapies de conversion » sont déjà interdites dans plusieurs États, notamment en France et en Allemagne, et sont rejetées par les associations professionnelles du monde de la santé.

En Suisse, le Conseil national a récemment voté une motion en faveur d'une interdiction après que plusieurs parlements cantonaux ont entrepris des démarches similaires (motions ou postulats). Le projet de loi du Conseil d'État vaudois est à ce jour le plus avancé. Il introduit un nouvel article dans la loi sur la santé publique qui explicite le caractère illicite de ces pratiques quel que soit le contexte et complète ainsi ce qui existe déjà dans le droit pénal, comme l'abus de faiblesse, les atteintes à l'intégrité, les violences ou encore l'exercice illégal de la médecine.

Avec ce projet de loi, le Conseil d'État fait un pas important dans la prévention et la lutte contre la discrimination et les violences à l'égard des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes ou queer (LGBTIQ).

LES PRESTATIONS DE LA DGS

4.5

Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)

Centre hospitalier vaudois (CHUV)

LACTARIUM DU CHUV

Le lactarium du CHUV a été inauguré en mai 2022, à la veille de la journée mondiale du don de lait. Son ouverture est l'aboutissement de plus de deux ans de préparation et planification ; elle s'appuie sur des groupes d'experts multidisciplinaires et des prises de référence en Suisse et à l'étranger.

Premier lactarium de Suisse romande, il répond à un besoin dans la région lausannoise et dans tout le Canton de Vaud. Il fonctionne sur un modèle innovant, sécuritaire, durable et équitable, associant une banque de lait et de sang, en partenariat avec Transfusion Interrégionale (TIR) de la Croix Rouge Suisse.

Le lactarium du CHUV permet d'offrir du lait de donneuses de qualité aux nouveau-nés hospitalisés à haut risque, pour lesquels il constitue un traitement de référence, en l'absence de lait maternel, en les protégeant de certaines complications graves.

Le CHUV et TIR ont collaboré de manière dynamique et synergique afin de qualifier près de 50 donneuses et traiter plus de 200 litres de lait en 2022, permettant à tous les nouveau-nés avec indications médicales (soit une centaine jusqu'ici) d'en bénéficier.

Soutenu par le Département de la santé et de l'action sociale et la Direction générale de la santé, ce projet vient compléter le travail effectué par le Centre de Nutrition Infantile et l'Unité de soutien à l'allaitement du service de néonatalogie du CHUV afin d'optimiser la prise en charge nutritionnelle des nouveau-nés les plus vulnérables et leur accès au lait humain. Il a reçu un accueil favorable auprès des professionnels de santé, des familles de patients, de la population et des médias

[En savoir plus](#)

Préparation du lait de donneuses pour analyses et pasteurisation



Copyright © 2022 CHUV

RADIOTHÉRAPIE FLASH

Le CHUV, le CERN et la société THERYQ ont signé en novembre 2022 un accord portant sur le développement d'un appareil de radiothérapie FLASH. Mettant au profit des patients les compétences respectives de ces trois acteurs internationalement reconnus, l'accord de collaboration permettra le développement, la planification et la construction du premier appareil de radiothérapie au monde utilisant la technique FLASH.

Le dispositif technique, réalisé par THERYQ avec la technologie du CERN, sera utilisé au CHUV dans un bunker spécialement construit à cet effet. La radiothérapie FLASH permettra l'envoi de faisceaux d'électrons de très haute énergie et ainsi de traiter tous types de cancers jusqu'à une profondeur de 20 cm. Le temps d'utilisation, qui se compte en millisecondes, a pour immense avantage de limiter l'exposition aux rayonnements et ainsi de diminuer les effets secondaires de la radiothérapie sur les patients.

Cette réalisation est rendue possible par un financement exceptionnel de CHF 25.8 millions de la Fondation ISREC, à la suite d'une donation privée de la Fondation Biltema. Les premiers essais cliniques sont prévus à l'horizon 2025.

5.1

Les événements marquant du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine

Les événements marquants 2022 du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine

DES CRISES SUCCESSIVES, MAIS UN BILAN ÉCONOMIQUE RELATIVEMENT POSITIF.

La crise du Covid-19 - qui s'est estompée en Europe, mais se prolonge en Asie - et la guerre en Ukraine ainsi que ses impacts sur l'approvisionnement énergétique ont débouché sur des niveaux d'inflation particulièrement élevés aux États-Unis, dans la zone euro et dans de nombreuses autres économies. L'espoir d'une inflation passagère s'est vite évanoui et les banques centrales ont dû se résoudre à intervenir dans un contexte très délicat: réduire l'inflation le plus rapidement possible sans provoquer une nouvelle récession ! L'exercice est d'autant plus difficile lorsque les économies sous-jacentes ont des caractéristiques très différentes (zone euro) ou lorsqu'elles sont largement tributaires du renchérissement du dollar (économies émergentes). Dans ce contexte, la force du franc a paradoxalement offert une protection à l'économie suisse qui demeure proportionnellement moins affectée que ses partenaires par des taux d'inflation historiquement élevés.

Depuis le mois de juin et malgré les effets de la situation internationale (guerre en Ukraine et inflation), les principaux indicateurs disponibles pour le canton de Vaud attestent d'un bon dynamisme. La progression du nombre d'emplois en équivalent plein temps est positive (+1,1 % au 3^e trimestre) et le taux de chômage est au plus bas depuis 2002. La croissance des exportations, portée par l'horlogerie, est solide sur les dix premiers mois de l'année. Enfin, l'attrait du canton, du fait de son offre d'emploi et de formation, ne se dément pas avec une croissance démographique (+0,9 %) élevée à fin septembre. Malgré une inflation élevée en regard de la décennie précédente, le bilan économique 2022 reste plutôt positif.

Ainsi que le montrent les enquêtes conjoncturelles, les besoins de main-d'œuvre se sont fait sentir tout au long de l'année 2022, sectoriellement, de manière chronique. Ce signe du fort niveau d'activité des entreprises doit cependant être tempéré par une augmentation quelquefois substantielle du prix des matières premières. On observe les mêmes évolutions au niveau national. En dépit de ce contexte incertain, le taux de chômage moyen annuel pour le canton de Vaud s'établit à 3,3% pour 2022, soit une baisse de 0,8 point de pourcentage par rapport à 2021 (4,1%). Il faut remonter à 2002 pour constater des chiffres aussi bas.

2022 a été marquée par l'éclatement de la guerre en Ukraine et l'arrivée de nombreuses personnes fuyant le conflit auxquelles la Confédération a délivré pour la première fois le statut de protection S prévu par la loi sur l'asile. Au total, entre le déclenchement du conflit et la fin de l'année, plus de 7000 personnes ayant obtenu le statut de protection S lors de leur passage dans un Centre fédéral ont été accueillies dans le canton de Vaud. L'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), appuyé par l'administration cantonale (la protection civile notamment) a assuré la délivrance des prestations et a ouvert 20 structures nouvelles d'hébergement collectif au cours de l'année, tandis que des milliers de personnes étaient accueillies par des particuliers. Le canton enregistre par ailleurs en 2022 une sensible augmentation du nombre de requérants d'asile. À la fin de l'année, le canton compte 5600 personnes titulaires du permis S ayant fui l'Ukraine et près de 6000 personnes issues d'autres régions du monde qui ont également demandé la protection de la Suisse. Le nombre total de bénéficiaires de l'EVAM a ainsi plus que doublé en 10 mois, passant de 5400 à 11'600 personnes.

En prévention d'une éventuelle pénurie d'énergie menaçant l'ensemble des secteurs publics et privés, le DEIEP a travaillé conjointement avec le DJES à l'adoption de deux décrets soumis à l'approbation du Grand Conseil en octobre 2022. L'un concerne les grands consommateurs d'électricité (< 100KWH) et le second une liste de prescriptions concernant l'extinction des enseignes lumineuses et des vitrines au-delà de la fermeture des commerces. Un travail important de planification a été mené au sein de l'administration de sorte à pallier d'éventuelles ruptures d'approvisionnement et à maintenir l'ensemble des prestations essentielles et vitales pour la collectivité. Un ensemble de mesures comprenant 4 niveaux pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments utilisés par l'ACV a été élaboré et une liste de 31 sites vitaux établit. Sur chacun de ces sites, des mesures structurelles et/ou additionnelles ont été mises en œuvre pour assurer l'approvisionnement en électricité et en chaleur afin de garantir les prestations essentielles de l'État en cas de pénurie d'énergie.

5.2

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

VISITE DU GREVIO

Quatre ans après l'entrée en vigueur en Suisse de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), le groupe d'expertes et d'experts indépendant·e·s du GREVIO a effectué une visite en Suisse pour la première fois en février 2022, afin d'y rencontrer les autorités fédérales et cantonales ainsi que les organisations de la société civile.

Dans le cadre de cette évaluation, 3 cantons ont reçu cette délégation : Berne, Lucerne et Vaud. Dans son rapport publié en novembre 2022, le GREVIO a souligné les bonnes pratiques du canton, parmi lesquelles l'adoption d'une loi topique et le travail de l'Unité de Médecine des Violences du CHUV.

JOURNÉE DU RÉSEAU SUR LA VIOLENCE DOMESTIQUE

La Journée annuelle du réseau vaudois de lutte contre la violence domestique 2022 a été consacrée aux auteur·e·s de violence dans le couple. Cet événement a été organisé par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) et la Direction de l'insertion et des solidarités (DIRIS), avec l'appui de plusieurs partenaires. Des conférences ont permis de présenter, sous l'angle pluridisciplinaire de la sociologie et du droit, le cadre actuel de cette prise en charge au niveau vaudois, mais également avec une vision comparative en introduisant les pratiques italiennes et françaises.

2E RAPPORT SUR LA VIOLENCE DOMESTIQUE

Le Canton de Vaud publie son deuxième rapport cantonal sur les violences domestiques, présentant la vue d'ensemble des situations enregistrées par les institutions jusqu'à 2021. Édité par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, ce rapport fait suite au premier numéro dressant l'historique des mesures déployées de 2015 à 2020.

Cet outil permet de mesurer l'évolution du phénomène dans notre canton et évaluer l'ampleur des prestations déployées par les différentes institutions du réseau vaudois de lutte contre la violence domestique.

FORMATION EN LIGNE PHARMACIES

Le 25 novembre, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Canton de Vaud a développé et déployé la première formation en ligne en Suisse portant sur la problématique de la violence domestique et destinée aux pharmaciens et aux assistants en pharmacie des 260 officines du Canton.

Elle permettra aux professionnels des pharmacies d'acquérir les connaissances nécessaires à la détection des victimes, la compréhension de la problématique de la violence dans le couple et à ses mécanismes sous-jacents, mais aussi de connaître les dispositions légales permettant de protéger les femmes concernées et les prestations d'aide disponibles, afin de pouvoir les orienter efficacement. Les personnes victimes pourront trouver en pharmacie un accueil bienveillant et des ressources pour mettre fin à la violence domestique subie.

EXPOSITION PLUS FORT QUE LA VIOLENCE

De décembre 2022 à fin février 2023, le BEFH a proposé aux jeunes de 15 à 25 ans de la région lausannoise de s'immerger dans l'exposition *Plus fort que la violence* qui, au travers de sept pièces d'un appartement ordinaire, leur permet d'aborder et de mieux comprendre différents aspects liés à la violence domestique, ainsi que de mieux connaître les solutions et ressources pour en sortir.

Parmi les thématiques abordées dans les différentes pièces de cet appartement figurent la place des enfants victimes, l'impact physique et le rôle des constats d'agression, les facteurs déclencheurs, le cycle de la violence et le rôle des réseaux sociaux dans la violence dans le couple. Cette activité a été menée grâce à la collaboration de nombreuses institutions de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD), dont la Police cantonale ainsi que la Police de Lausanne.

COURS DU PROCUREUR GÉNÉRAL 2022

En collaboration avec le Ministère public central, le BEFH a mis sur pied une formation d'une demi-journée traitant de la violence domestique et dans le couple. Les politiques de lutte contre la violence domestique, les mécanismes de ce type de violence, les solutions de prise en charge des auteur·e·s à l'échelle vaudoise mais également l'importance à attacher au traitement des victimes lors d'une procédure pénale ont ainsi été présentés dans le cadre du « Cours du Procureur général », lequel réunit chaque année l'ensemble des procureur·e·s, greffières et greffiers du Ministère public vaudois. Un riche moment d'échange a suivi et clôturé cette matinée consacrée à la violence domestique.

FAQ SUR LE DROIT DU TRAVAIL ET L'ÉGALITÉ (GROSSESSE, MATERNITÉ, PATERNITÉ ET SALAIRE)

Dans sa mission d'information et de première orientation juridique, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes a recensé au fil des années des questions récurrentes concernant la parentalité et le droit du travail. C'est pourquoi, le 8 mars 2022, journée internationale des droits des femmes, le BEFH a publié une foire aux questions destinée aux travailleuses et travailleurs, aux mères et pères, ainsi qu'aux responsables des ressources humaines dans les entreprises. Cette « foire aux questions » (FAQ) apporte des réponses à 58 questions fréquentes portant sur la grossesse, la maternité et la paternité.

En décembre 2022, le BEFH a organisé un débat dans le prolongement de cette FAQ qui a permis d'aborder ces questions et de manière générale, la loi sur l'égalité (LEg) avec un public spécialisé de responsables en ressources humaines et de professionnel·le·s du barreau.

FORMATIONS SUR LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE ET NÉGOCIATION SALARIALE

Au printemps 2022, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a proposé deux soirées thématiques consacrées à la prévoyance professionnelle d'une part et la négociation salariale d'autre part. La première soirée avait pour but d'apprivoiser le système de la prévoyance professionnelle afin qu'il apparaisse moins complexe et de permettre aux femmes de mieux préparer leur 2^e pilier tout au long de leur vie afin de réduire les disparités de rentes. La seconde avait pour objectif d'identifier et maîtriser les critères intervenant dans une négociation salariale.

DÉBAT PUBLIC SUR LA PRÉSENCE DES FEMMES DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET LES DIRECTIONS

En septembre 2022, la Commission cantonale consultative de l'égalité (CCCE) et le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) ont organisé le débat public « Quand les femmes (ne) prennent (pas) le pouvoir » consacré à l'accès des femmes aux organes de direction dans les entreprises privées. Quels sont les principaux obstacles à une plus grande présence féminine dans les directions d'entreprise ? Comment se fait-il que l'accès des femmes aux organes de direction des entreprises est plus difficile que dans les conseils d'administration ? Que peuvent faire les entreprises pour encourager les candidatures féminines ? Faut-il adopter des mesures spécifiques ? Autant de questions qui ont pu être abordées par un panel composé de représentant-e-s de l'académie et de l'entreprise.

LES CHIFFRES DE L'ÉGALITÉ

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) et Statistique Vaud (StatVD) ont publié la brochure « 50/50 – les chiffres de l'égalité », une publication quadri annuelle qui rassemble les dernières statistiques sexuées disponibles. Disposer de statistiques précises mesurant l'égalité dans différents domaines permet de mieux cibler et adapter les politiques publiques cantonales. Ces données sont également une ressource précieuse pour les associations, les entreprises et le grand public.

Riche de plusieurs dizaines de figures, l'édition 2022 propose un état des lieux synthétique des inégalités entre les femmes et les hommes dans les domaines de la formation, l'emploi, le chômage et la pauvreté, la conciliation, le travail non rémunéré, l'activité bénévole, la sphère politique ou encore de la santé et des violences domestiques.

EXPOSITION PAPAS EN SUISSE

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) s'est associé avec männer.ch et la Maternité du CHUV pour accueillir l'exposition MenCare "Papas en Suisse" du 24 mai au 29 juin et organiser un vernissage le 2 juin 2022 qui a abordé les opportunités, les défis de la paternité et de la coparentalité au 21^e siècle.

PROJET PILOTE DE MISE À DISPOSITION DE PROTECTIONS HYGIÉNIQUES

La précarité menstruelle se définit par le manque d'accès, dû à une insuffisance de moyens, à une quantité de protections menstruelles permettant d'avoir une hygiène satisfaisante. Afin de lutter contre ce phénomène, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du Canton de Vaud (BEFH) a mené un projet pilote de distribution de protections menstruelles gratuites auprès de personnes en situation de précarité.

Des ateliers ont été mis sur pied pour accompagner cette distribution dans deux institutions : le Centre MalleyPrairie et certains foyers de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). Un bilan de la pratique déjà en place dans la Prison de la Tuilière a également été effectué.

JOURNÉE OSER TOUS LES MÉTIERS (JOM)

La Journée oser tous les métiers (jom) est organisée chaque année le 2e jeudi du mois par le BEFH, en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO). Elle s'adresse aux élèves de 7e à 9e année et vise à réduire l'influence des stéréotypes de sexe dans les choix de profession et ainsi favoriser une plus grande mixité dans les secteurs d'activité et les fonctions hiérarchiques. L'offre d'ateliers est passée de 6 ateliers en 2012, à 27 en 2022, c'est-à-dire à 1'200 places. Plus de 20'000 élèves de 7e à 9e année scolaire se sont ont participé à l'édition 2022.

LES CONTRÔLES DE L'ÉGALITÉ SALARIALE

En vertu de la loi d'application vaudoise de la loi fédérale du 24 mars 1996 sur l'égalité entre femmes et hommes (LVLEg, BLV 173.63) du 24 juin 1996 ainsi que de son règlement (RLVLEg, BLV 173.63.1). Selon l'art. 4b al. 1 de la LVLEg, le Canton a réalisé, sous l'égide de la Commission de contrôle des marchés publics et des subventions (CoMPS), 10 contrôles en 2022.

Enfin, le Canton a décidé d'étendre les contrôles aux petites entreprises dès janvier 2023, à cette fin des travaux préparatoires ont été réalisés.

UNE ÉTUDE SUR LE SEUIL DE TOLÉRANCE

De plus l'étude portant sur le seuil de tolérance de l'outil d'analyse logib a été publiée en juin 2022. Ce document représente une contribution à la réflexion en cours actuellement sur ce sujet au niveau de la Confédération.

AIDES FINANCIÈRES

En vertu de la loi d'application vaudoise de la loi fédérale du 24 mars 1996 sur l'égalité entre femmes et hommes (LVLEg, BLV 173.63) du 24 juin 1996, le BEFH octroie chaque année des subventions à des organismes privés ou publics actifs dans la promotion de l'égalité, et particulièrement dans les domaines prioritaires du BEFH. En 2022, ce sont 13 organismes privés et un organisme public qui ont été soutenus dans leur projet contribuant à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

LES PRESTATIONS DU BEFH

5.3

Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM)

Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM)

LE SDE DEVIENT LA DGEM

La réorganisation du Service de l'emploi (SDE), qui est devenu la Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM) à partir du 1^{er} juillet 2022, a marqué l'année avec des impacts au niveau de l'organisation, des ressources humaines et des modes de travail. La création de cette nouvelle structure a pour principal objectif de répondre aux mutations toujours plus rapides et profondes du marché de l'emploi, notamment le développement du travail à distance et la numérisation des prestations.

En outre, cette nouvelle structure a été réfléchi pour s'adapter, de manière agile, aux besoins émergents du marché tout en tenant compte des dynamiques et des spécificités régionales qui font la richesse du canton. Sur la base de quatre plateformes coordonnées à l'échelon cantonal, la DGEM va désormais pouvoir renforcer son positionnement dans ses collaborations, tant avec ses partenaires étatiques et institutionnels qu'avec les acteurs économiques régionaux.

Cette mise en œuvre intervient dans un contexte marqué par une diminution importante du chômage. En effet, le nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi a connu, en 2022, une baisse significative. En 2021, le taux de chômage moyen dans le canton de Vaud était de 4,1%. Il a diminué de 0,8 point en 2022 pour se fixer à 3,3% en moyenne. Le nombre de personnes ainsi suivies dans les ORP est passé de 27'935 à 22'935, soit une baisse de 18%. Il faut remonter à 2002 pour retrouver de tels chiffres.

PAIEMENT RÉTROACTIF DE L'INDEMNITÉ EN CAS DE RÉDUCTION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL (RHT) - PARTS DES VACANCES ET JOURS FÉRIÉS

Le 11 mars 2022, le Conseil fédéral a décidé que les entreprises qui avaient perçu des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) dans le cadre de la procédure simplifiée introduite pour faire face au COVID-19 pouvaient demander un réexamen de leurs droits pour la période de mars 2020 à décembre 2021. Cette décision résulte de l'arrêt du Tribunal fédéral du 17 novembre 2021 qui précise qu'une part de salaire portant sur les vacances et les jours fériés doit être prise en compte lors du calcul de l'indemnité en cas de RHT pour les collaborateurs dont la rémunération est mensualisée.

Une fois le crédit supplémentaire approuvé par le Parlement, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a mis en place le 7 juillet 2022 une solution technique pour traiter rapidement et simplement ces requêtes. La revendication de ces demandes de paiement rétroactif a pris fin le 31 décembre 2022. À cette date, la Caisse cantonale de chômage avait déjà indemnisé près de 2'500 entreprises pour un montant total de 31 millions de francs.

EXTENSION DES GENRES DE PROFESSIONS SOUMIS À L'OBLIGATION D'ANNONCE

Depuis le 1^{er} juillet 2018, les employeurs ont l'obligation d'annoncer leurs postes vacants en exclusivité pendant 5 jours aux ORP dans les secteurs d'activité dont le taux de chômage national dépasse 8%. Depuis le 1^{er} janvier 2020, ce seuil a été abaissé à 5%. En 2022, cinq catégories de professions supplémentaires, totalisant environ 213'000 personnes actives au niveau national, ont été soumises à cette obligation d'annonce. La plus importante d'entre elles concerne les commerçants et les vendeurs en magasins (environ 158'000 actifs).

Dans le canton de Vaud, cette extension des professions a généré une hausse de près de 35% des places vacantes acquises et traitées par les ORP (soit 35'576 places en 2022 contre 26'735 en 2021). Il est à relever que les places vacantes acquises et traitées dans le cadre de l'obligation d'annonce représentent 75% de l'ensemble des places vacantes acquises et traitées par les ORP vaudois.

PRISE EN CHARGE DANS LES ORP DES TITULAIRES DE PERMIS S EN PROVENANCE D'UKRAINE

Le 12 mars 2022, le Conseil fédéral a activé le statut de protection S pour les personnes ayant fui l'Ukraine. Les personnes bénéficiant de ce statut peuvent s'inscrire auprès de l'ORP en vue d'un placement. Elles ont le même accès aux postes annoncés auprès des ORP que tous les autres demandeurs d'emploi inscrits. En outre, sous certaines conditions, elles ont la possibilité de participer à des mesures de réinsertion professionnelle afin d'améliorer leurs connaissances ou d'acquérir une expérience professionnelle par le biais d'une mesure. En 2022, 281 personnes bénéficiaires du statut S ont été inscrites et suivies dans les ORP ; 162 ont bénéficié d'une mesure de réinsertion professionnelle et 23 ont trouvé un emploi.

Pour qu'une personne ayant le statut S puisse exercer une activité salariée, les employeurs doivent déposer une demande auprès de la DGEM qui vérifie que les conditions de salaire et de travail en usage dans la localité et la branche sont respectées et correspondent aux qualifications de la personne et au profil du poste. En 2022, 438 autorisations de travail ont été délivrées à des personnes au bénéfice d'un permis S (60% en CDD et 40% en CDI).

RÉINSÉRER LES CHÔMEURS ET LES CHÔMEUSES

La Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM) réinsère les personnes en recherche d'emploi - y compris celles en fin de droit - dans le monde du travail en les plaçant, les conseillant et les activant dans des mesures du marché du travail. Le cas échéant, elle sanctionne les chômeuses et les chômeurs qui n'entreprennent pas tout ce qui est attendu de leur part pour réintégrer le monde du travail. Via un service dédié, elle recherche des places vacantes auprès des entreprises qu'elle prospecte régulièrement.

INDEMNISER LES CHÔMEURS, LES CHÔMEUSES ET LES ENTREPRISES

La DGEM, au travers de la Caisse cantonale de chômage (CCh), détermine le droit aux prestations de l'assurance-chômage des assuré·e·s vaudois·e·s inscrit·e·s auprès des offices régionaux de placement (ORP) et les indemnise. Elle statue sur les demandes d'indemnisation des entreprises en cas de réduction de l'horaire de travail pour causes économiques (chômage technique) ou en raison d'intempéries et les indemnise. Elle verse également des indemnités aux travailleurs en cas d'insolvabilité de l'employeur.

CONTRÔLE DU RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES EN MATIÈRE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

La DGEM garantit la sécurité du droit et l'égalité de traitement dans la prise en charge des demanduses et demandeurs d'emploi. Elle contrôle l'aptitude au placement des personnes en recherche d'emploi, le respect par ces dernières de leurs obligations découlant du cadre légal et, cas échéant, prononce une suspension dans leur droit aux indemnités.

LUTTER CONTRE LE TRAVAIL AU NOIR

Le travail au noir est source de concurrence déloyale et d'exploitation des travailleurs et travailleuses. En collaboration avec les partenaires sociaux, la DGEM est chargée de gérer les mesures informatives, préventives et coercitives visant à combattre le travail au noir.

EXÉCUTER LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT À LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES

La libre circulation des personnes ne doit pas générer de dumping social et salarial. Une Commission tripartite cantonale y veille. La DGEM coordonne la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes en collaboration avec la Commission tripartite cantonale.

PROTÉGER LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

La DGEM veille à la protection des travailleurs et travailleuses dans les entreprises en matière de durée du travail et du repos, de santé, physique et psychique, d'hygiène et d'ergonomie. Elle s'assure que des mesures efficaces de prévention des accidents professionnels sont mises en œuvre. Elle examine les plans de construction ou d'aménagement des postes de travail. Elle supervise les procédures de licenciement collectif et conseille les employeurs et les partenaires sociaux concernés.

RÉGULER LE TRAVAIL DES MIGRANTES ET DES MIGRANTS

La DGEM statue sur la pertinence économique des demandes de main-d'œuvre étrangère extra européenne déposées par les entreprises. Elle examine si les conditions auxquelles une personne étrangère peut exercer une activité lucrative sont réalisées.

GÉRER L'ASSURANCE PERTE DE GAIN MALADIE EN FAVEUR DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

La DGEM verse les prestations prévues par l'assurance perte de gain maladie (APGM) en faveur des chômeuses et des chômeurs afin de leur garantir un revenu équivalent aux indemnités de chômage en cas d'incapacité de travail passagère, totale ou partielle.

SUPERVISER LES BUREAUX PRIVÉS DE PLACEMENT

La DGEM délivre des autorisations de pratiquer le placement privé et la location de services et veille à ce que les entreprises de travail temporaire respectent les normes légales, notamment salariales, dans le déroulement de leurs activités.

LES PRESTATIONS DE LA DGEM

5.4

Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)

Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)

FINALISATION DU TRAITEMENT DES AIDES LIÉES À LA PANDÉMIE DE COVID-19

Par décision du 26 janvier 2022, le Conseil d'État a fait usage de la possibilité offerte par le Conseil fédéral d'étendre l'indemnisation des entreprises dites « cas de rigueur » au second semestre 2021. Les entreprises étant au bénéfice d'une décision positive du Canton en matière de cas de rigueur ont ainsi pu déposer des demandes complémentaires jusqu'au 31 mars 2022, qui ont fait l'objet de nouvelles indemnisations de la part du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).

Le 2 juin 2022, le Conseil d'État a publié à l'intention du Grand Conseil un rapport sur le dispositif des aides « cas de rigueur » portant sur les années 2020 et 2021. Ce rapport dresse un bilan intermédiaire de ce dispositif de soutien, en rappelant ses caractéristiques et conditions et en présentant une analyse chiffrée des soutiens étatiques accordés via cet outil et de la situation économique des entreprises et secteurs d'activité en ayant bénéficié. En outre, ce rapport intègre la réponse du Conseil d'État au Grand Conseil sur plusieurs objets parlementaires liés à la thématique du soutien aux entreprises impactées par la crise liée au COVID-19.

Compte tenu des résultats dudit rapport, démontrant la capacité de résilience de l'économie vaudoise, déjà largement éprouvée au cours des crises de ces dernières années, puisqu'elle a renoué avec des niveaux élevés de croissance et d'emploi dès la seconde moitié de l'année 2021 et évité une vague de faillites, le Conseil d'État a formellement pris la décision de ne pas prolonger les aides pour « cas de rigueur » au-delà du 31 décembre 2021.

Au total, le Canton de Vaud aura versé quelque 493 millions de francs d'aides « cas de rigueur », dont 80,6% à la charge de la Confédération, à 3'577 entreprises.

ÉVOLUTION DU FONDS DE SOUTIEN À L'INNOVATION

Le fonds de soutien à l'innovation a pour objectifs de renforcer le positionnement et la visibilité de l'écosystème suisse d'innovation, soutenir des projets d'innovation locaux impliquant l'ensemble des parties prenantes et favoriser le maintien et la création de nouveaux emplois ainsi que de nouvelles compétences pour les entreprises vaudoises.

1. Innovation collaborative
2. Transition numérique
3. Financement de start-up et scale-up
4. Hubs d'innovation et incubateurs
5. Promotion internationale

Parmi les projets nouvellement soutenus en 2022, l'on retiendra :

- **Trust4SMEs** : programme d'accompagnement pionnier en cybersécurité et confiance numérique pour épauler les PME vaudoises et lémaniques face aux cyberattaques ;
- **QART Challenge** : programme visant à promouvoir les meilleures idées et solutions dans le domaine « art et technologie » en soutenant et en accompagnant concrètement les projets ;
- **Agropôle** : incubateur dédié aux innovations AgriTech et FoodTech afin d'y offrir des solutions durables ;
- **ScalingUpSales** : programme soutenant les PME & start-up technologiques en phase de croissance par le développement des compétences en gestion commerciale ;
- **SyNNergy** : programme conçu pour soutenir les consortiums de minimum 3 entreprises à majorité vaudoise, souhaitant réaliser ensemble un projet innovant et en lien avec la transition numérique. En 2022, 8 projets ont été soutenus par ce biais, mélangeant coaching et aides financières.

Enfin, le Canton de Vaud a renouvelé son soutien à la **Fondation pour l'innovation technologique (FIT)** pour la période 2023-2030. La mission de la FIT consiste à soutenir la création et le développement de nouvelles entreprises dans le canton de Vaud et en Suisse romande au travers de l'octroi de bourses et de prêts.

ÉVOLUTION DU FONDS DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE DURABLE

Créé en décembre 2021, le fonds de soutien à l'économie durable (FSED) a pour objectif d'encourager et soutenir les entreprises vaudoises dans leur transition durable.

Le dispositif de soutien comprend trois types d'aides financières aux entreprises :

1. Cofinancement de mandats d'accompagnement en durabilité ;
2. Soutien à la réalisation de projets collaboratifs durables ;
3. Encouragement au développement de nouvelles offres durables.

Les deux premières entreprises ayant bénéficié d'aides financières pour des mandats d'accompagnement en durabilité ont été annoncées en mai 2022 dans le cadre d'une conférence de presse. Il s'agit des entreprises **Sylvac SA** (production d'instruments de mesure digitaux) et de **Studio Banana SA** (design et architecture). En 2022, le SPEI a aidé 18 sociétés à amorcer leur transition durable pour un montant total de CHF 170'264.-, dans des secteurs aussi variés que la production de produits cosmétiques, la gestion immobilière, la formation, le sport, ou encore la mobilité.

Cinq entreprises ont par ailleurs touché une aide de CHF 5'000.- chacune pour le développement de nouvelles offres durables, à la suite de la mise en place de cette mesure de soutien en septembre 2022. Nous pouvons notamment citer les exemples d'**ebooqueen**(agence de tourisme responsable) ou encore d'**Arcalignum Sàrl** (nouveau procédé de construction modulaire en bois).

Finalement, un premier **appel à projets collaboratifs durables**, sur la thématique de l'alimentation, a été lancé en 2022 avec un délai de postulation au 31 décembre 2022. 19 demandes de soutien ont été déposées pour un montant total de CHF 1'931'633.-. Les comités de sélection fixés en début d'année 2023 ont pour mission de sélectionner la dizaine de projets qui seront soutenus.

SOUTIEN À LA MAÎTRISE FONCIÈRE DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES EN ZONE INDUSTRIELLE

Le SPEI a soumis au Grand Conseil un décret infra-foncier-industriel visant à renforcer la politique industrielle cantonale par un nouveau crédit-cadre de CHF 15 millions sur 4 ans (2022-2025) rattaché aux articles 24a et 24, alinéa 2 de la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE ; BLV 900.05). Cette révision partielle de la LADE, couplée à un nouvel apport de fonds, permet d'élargir le cercle des bénéficiaires, actuellement strictement limité aux communes.

S'inscrivant dans la continuité du décret 900.00.080916.1, ce nouveau décret entend renforcer les volets suivants :

- Mise à disposition d'une offre de terrains, locaux, services et infrastructures de qualité, adaptés aux besoins des entreprises et des acteurs économiques régionaux.
- Soutien aux actions identifiées dans les stratégies cantonales (Politique des pôles de développement (PPDE), agglomérations et système de gestion des zones d'activités (SGZA)) ainsi que dans les stratégies régionales de gestion des zones d'activités (SRGZA) et les plans d'action y relatifs.

Ce décret est coordonné avec les réflexions actuellement menées par le Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) visant à mieux soutenir le financement des équipements des sites stratégiques de développement d'activités (SSDA) tels que définis dans la mesure D11 du plan directeur cantonal (PDCn). Il soutient ainsi explicitement le déploiement du système cantonal de gestion des zones d'activités (SGZA), pilier foncier et infrastructurel de la politique industrielle vaudoise.

LES PRESTATIONS DU SPEI

5.5

Service de la population (SPOP)

Service de la population (SPOP)

ACCUEIL DES PERSONNES FUYANT LA GUERRE EN UKRAINE

2022 a été marquée par l'éclatement de la guerre en Ukraine et l'arrivée de nombreuses personnes fuyant le conflit à qui la Confédération a délivré pour la première fois le statut de protection S prévu par la loi sur l'asile. Au total, entre le déclenchement du conflit et la fin de l'année, plus de 7000 personnes ayant obtenu le statut de protection S lors de leur passage dans un Centre fédéral ont été accueillies dans le canton de Vaud où elles ont reçu leur permis S.

L'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), appuyé par l'administration cantonale (la protection civile notamment) a assuré la délivrance des prestations et a ouvert 20 structures nouvelles d'hébergement collectif au cours de l'année, tandis que des milliers de personnes étaient accueillies par des particuliers. Le canton enregistre par ailleurs en 2022 une certaine augmentation du nombre de requérants d'asile. À la fin de l'année, le canton compte 5600 personnes titulaires du permis S ayant fui l'Ukraine et près de 6000 personnes issues d'autres régions du monde qui ont également demandé la protection de la Suisse. Le nombre total de bénéficiaires de l'EVAM a ainsi plus que doublé en 10 mois, passant de 5400 à 11'600 personnes.

RÉORGANISATION DE L'ÉTAT CIVIL : INSTALLATION DANS DE NOUVEAUX LOCAUX

L'année 2022 est marquée pour l'état civil par la réalisation de l'élément central de sa réorganisation : son installation et son regroupement en novembre 2022 dans de nouveaux murs, à Lausanne, avenue de Sévelin 46, à proximité du quartier du Flon. Décidée en 2020 par le Conseil d'État, cette réorganisation est destinée à renforcer l'efficacité et la disponibilité de l'état civil en permettant notamment des synergies entre des équipes jusque-là dispersées sur plusieurs sites et l'ouverture au public de guichets jusque-là inexistantes.

L'état civil en 2022 a également mis en œuvre de nouvelles dispositions légales fédérales : la déclaration de changement de sexe (183 demandes reçues pendant l'année) et le mariage pour toutes et tous ouvert aux couples de même sexe (en vigueur dès le 1er juillet 2022).

Le Conseil d'État a par ailleurs soumis au Grand Conseil un projet de refonte de la loi cantonale sur l'état civil qui intègre l'existence du registre informatisé fédéral d'état civil et les évolutions du droit fédéral.

ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'INTÉGRATION DANS LA PERSPECTIVE DU NOUVEAU PIC ET D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE VAUDOISE

Les premiers états généraux de l'intégration ont été organisés le 6 octobre 2022 par le Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme (BCI) en partenariat avec la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) dans la perspective de l'élaboration du nouveau Programme d'intégration cantonal (PIC) et du développement d'une politique publique vaudoise en la matière.

Près de 200 personnes issues de secteurs divers touchant au domaine de l'intégration des étrangers sur le territoire vaudois ont participé aux réflexions dans ce cadre : les facteurs de vulnérabilité des publics migrants, le développement des collaborations dans le domaine de l'intégration entre acteurs communaux, cantonaux, associatifs et politiques, l'importance de favoriser l'égalité des chances - condition de l'intégration - dans les domaines de la numérisation, de l'investissement citoyen et face à l'impact de la législation ont notamment été abordés. Les pistes qui ont émergé dans ce cadre font actuellement l'objet d'une analyse au sein du BCI. La première étape sera de les intégrer dans les mesures du Programme d'intégration cantonale 2024-2027 qui sera finalisé fin 2023, tout en travaillant en parallèle à leur mise en œuvre dans une perspective à long terme.

REMPLACEMENT DU MATÉRIEL DE SAISIE DES DONNÉES AU CENTRE DE BIOMÉTRIE

Le Centre de biométrie et des documents d'identité a installé de nouvelles stations d'enregistrement des données pour la réalisation des passeports suisses et des titres de séjour. Le nouveau matériel répond aux nouvelles normes fixées par la Confédération. Le nombre de stations a été augmenté pour accroître les capacités du centre, dont la fréquentation aujourd'hui d'environ 200 000 personnes par an a doublé avec l'introduction de la carte pour les ressortissants de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange. Le centre est resté ouvert durant les travaux, entre août et la fin de l'année.

REPRISE DES CÉRÉMONIES DE NATURALISATION

Après l'arrêt en 2020 des cérémonies de naturalisation imposé par les mesures de confinement et de lutte contre la propagation de la pandémie de coronavirus, le canton a renoué avec les cérémonies de prestation de serment qui marquent l'accession à la nationalité suisse des personnes arrivées au terme de leur démarche de naturalisation. Entre mars 2020 et août 2022, des décrets du Conseil d'État adoptés par le Grand Conseil ont exceptionnellement autorisé les naturalisations sans cérémonie.

La première prestation de serment d'après pandémie s'est tenue à l'Aula des Cèdres à Lausanne le 24 août 2022. Sur l'ensemble de l'année, outre 429 personnes devenues suisses par procédure facilitée fédérale, 6203 personnes ont acquis la nationalité suisse dans le cadre de la procédure ordinaire cantonale.

LES PRESTATIONS DU SPOP

5.6

Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)

Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)

NOUVELLE DIRECTION DE LA DGIP

- Arrivée du nouveau directeur général le 01.07.2022 et mise en place de la nouvelle organisation de la DGIP avec la création de la nouvelle direction des finances, administration et support.
- Décès du conservateur cantonal, soutien urgent aux collaboratrices et collaborateurs et mise en place d'une nouvelle direction ad intérim.

CHANTIERS PRINCIPAUX

- Poursuite des travaux de béton et maçonnerie du projet d'agrandissement de la bibliothèque universitaire Unithèque.
- Fin des travaux d'assainissement des installations techniques et de l'enveloppe du bâtiment F sur le site du Centre des laboratoires d'Epalinges.
- Poursuite des travaux de béton du projet d'extension du Tribunal cantonal.
- Fin des travaux de transformation de l'Aile Est du bâtiment administratif de la Pontaise (BAP) et remise des locaux aux utilisateurs.
- Poursuite des travaux d'assainissement et d'entretien lourd du Gymnase de Chamblandes.
- Poursuite des travaux d'assainissements et d'entretiens lourds de la prison de la Tuillière.
- Démarrage des travaux d'assainissement et de sécurisation de la prison de la Croisée à Orbe.
- Inauguration de la transformation du centre de triage forestier du Tribillet au Brassus.
- Inauguration et remise du nouveau bâtiment des musées de l'Elysée et du MuDAC.
- Restauration du bulbe et de l'horloge de la cure Romainmôtier - Tour de l'horloge.

- Restauration des façades de la cure d'Apples.
- Restauration des fenêtres et volets et travaux intérieurs de la cure de Savigny.
- Assainissement statique de la Poudrerie d'Aubonne – Laminoir.

PROJETS D'ARCHITECTURE PRINCIPAUX

- Obtention du Crédit d'ouvrage et début de la phase de projet en entreprise totale du nouveau bâtiment des Sciences de la Vie à Dorigny.
- Obtention du permis de construire du centre d'entretien des routes nationales à Rennaz.
- Obtention du permis de construire pour l'assainissement énergétique du bâtiment administratif de la Pontaise (BAP).
- Dépose du dossier d'autorisation de construire du projet d'assainissement énergétique de l'École professionnelle de Lausanne (EPSIC).
- Inauguration des trois bâtiments du Centre de formation professionnelle de Vennes (CFPV).
- Dépose du dossier d'autorisation de construire du projet d'assainissement énergétique du Gymnase Auguste Piccard.
- Dépose du dossier d'autorisation de construire du projet de rénovation du Gymnase de Bugnon (site de l'Ours)
- Poursuite du développement du projet de construction du nouveau Gymnase du Chablais.
- Poursuite du développement de l'avant-projet de construction du nouveau Gymnase d'Echallens.
- Poursuite du développement du projet de construction d'une salle de sport VD5 sur le site de Marcelin.
- Poursuite du développement de l'avant-projet de rénovation du site Sud du Gymnase de la Cité.
- Démarrage des phases de projets pour la prison des Grands-Marais à Orbe.
- Démarrage des phases de projet et appel d'offres des mandataires pour la prison de la nouvelle colonie ouverte à Orbe.
- Poursuite du développement du projet de maintiens en exploitation de la prison du Bois-Mermet à Lausanne.
- Poursuite du développement du projet de maintiens en exploitation de la prison de Bochuz à Orbe.
- Poursuite du développement du projet du bâtiment d'exploitation de la DIRNA à Yverdon.
- Poursuite du développement du projet Campus santé à Chavannes-près-Renens.

CONCOURS D'ARCHITECTURE

Le concours pour le poste de contrôle avancé du PPNV a récompensé le projet « c'est par ces voilages clairs que passe le vent d'été ». Le lauréat poursuit les études avec la phase d'avant-projet.

PLAN D'AFFECTATION CANTONAL

Mise en vigueur des plans d'affectation des Côtes de la Bourdonnette à Chavannes-près-Renens et du site de Marcelin à Morges.

DURABILITÉ

- Signature des contrats de raccordement pour le CEPN – Centre d'Enseignement Postobligatoire de Nyon et le Centre Blécherette qui est 2e plus gros consommateur de chaleur des bâtiments propriété du canton après les EPO. Dans les deux cas l'agent énergétique passera du gaz au bois avec une baisse de plus de 1'000 tonne d'émission de CO2 par année.
- Mise en service de deux nouvelles installations photovoltaïques de 880 m2 de panneaux solaires photovoltaïques pour l'école Professionnelle de Venne à Épalinges (480 m2) et le bâtiment F du CLE à Épalinges (400 m2).
- Mise à jour de la Druide 9.1.3 pour l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments et construction en mai 2022.
- Publication du rapport d'efficacité énergétique et durabilité dans les constructions pour la fin de la législature 2017-2022.

PÉNURIE D'ÉNERGIE

- Élaboration d'un ensemble de mesures comprenant 4 niveaux pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments utilisés par l'ACV.
- Définition d'une liste de 31 sites vitaux où l'on assure l'approvisionnement en électricité et en chaleur afin de garantir les prestations essentielles de l'État en cas de pénurie d'énergie.

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES PRINCIPALES

- Location à l'ECA des locaux nécessaires à l'implantation des centrales d'alarmes 117,118 et 144 qui seront opérationnels durant le 2e semestre 2023.
- Regroupement de l'État civil sur un seul site à Lausanne 01.12.2022, avec l'ouverture d'un nouveau site (Lausanne, avenue de Sévelin 46).
- Location pour le compte de la DGEP, en faveur de l'EdA (École de l'accueil) et du CPNV, de nouvelles salles de classe et surfaces administratives (Lausanne, avenue de la Gare 41-43).
- Soutien apporté à L'EdA situé au Belvédère, pour disposer de 10 nouvelles salles de classe pour faire face à l'arrivée de jeunes réfugiés dès la rentrée d'août 2022-2023.
- Soutien également apporté au CPNV pour l'ouverture de 3 nouvelles salles pour la filière logistique dès la rentrée d'août 2022-2023 (Lausanne, avenue de la Gare 41-43 & place de la Gare 1).

- Location d'une surface de 240 m² en faveur d'un Centre de vaccination COVID du 01.10 au 31.12.2022. (Lausanne, avenue de Sévelin 40).
- Location et transformation d'environ 13'400 m² dans le bâtiment anciennement occupé par une école privée située à La Tuillière 18 à Etoy. Réalisé en plusieurs étapes, la 3e et dernière étape du développement du site d'Etoy, qui touchera à sa fin au printemps 2023 et va permettre à terme de mettre à disposition 44 classes gymnasiales pour environ 1'056 élèves.
- Dans le cadre du projet global de transformation de la gare de Lausanne, la Police cantonale vaudoise (POLCANT), l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) et la Police des transports (STP) ont convenu de leur intention de constituer un Centre de compétences sécuritaires (CCS). Ce centre sera implémenté dans le futur bâtiment des Épinettes en gare de Lausanne, propriété des CFF.

ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES PRINCIPALES :

- Les opérations pour le projet de 3e correction du Rhône (Rhône 3) ont nécessité des négociations pour des acquisitions anticipées avec des propriétaires privés que pour finaliser l'échange de vastes parcelles de forêts entre l'État de Vaud et la Commune d'Ollon.
- Plus d'une dizaine de dossiers d'expropriation ont été entamés, respectivement conduits pendant l'année 2022 pour des projets routiers.

VENTES IMMOBILIÈRES PRINCIPALES

- Conclusion de la vente du bâtiment de l'Alcazar à Montreux, ce qui a nécessité deux appels d'offres.
- Des négociations et opérations préparatoires pour la cession de 10 surfaces grevées de droits de superficie à Saint-Cergue prochainement échus (la plupart seront finalisée dans la 1ère partie de l'année 2023).
- Deux ventes par appel d'offres précédées d'estimations de la CCI pour des successions en déshérence (chalet à Ormont-Dessus et maison d'habitation à Sauge (BE)).
- Participation à la conclusion de 3 promesses de vente liées à l'installation de nouvelles entreprises dans le Parc scientifique et technique du Valentin à Yverdon (PST) ainsi que la représentation des intérêts de l'État dans le cadre de la copropriété s'y rapportant.

NOUVELLE LOI SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL IMMOBILIER

Entrée en vigueur le 1^{er} juin 2022 (LPrPCI et RLPrPCI). Cette nouvelle loi qui remplace dès lors la LPNMS de 1969, modifie la teneur des préavis des autorisations spéciales lors des mises à l'enquête. Par ailleurs la prise en charge financière des fouilles archéologiques préventives revient une bonne partie désormais à l'État.

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES PRINCIPALES

- Denges – Le Trési : nécropole à incinérations de l'âge du Bronze, sépultures du deuxième âge du Fer. À l'emplacement du futur dépôt des MBC.
- Avenches-Milavy : nécropole laténienne et autres vestiges préhistoriques.

PUBLICATION D'UN HORS-SÉRIE LIÉ À L'ARCHÉOLOGIE

Parution d'un Hors-Série des Chroniques de l'Archéologie vaudoise ainsi que celle des Chroniques 2021.

RÉVISION DU RECENSEMENT ARCHITECTURAL

La division monuments et site a lancé la révision du recensement architectural de 3 communes, pour l'année 2022 quatre révisions sont terminées.

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Sous le thème « Temps libre » ces journées ont attiré plus de 2'600 visiteurs sur 15 sites vaudois.

RÉFORME DES ACHATS (REFA)

- Lancement de la nouvelle plateforme d'achats LA PLACE (PLateforme des AChats de l'Etat) de Vaud le 21 janvier 2022 pour toute l'ACV. Plus de 30'000 commandes ont été passées représentant une progression de plus de 60% de lignes de commandes par rapport à 2021.
- Prise en main et améliorations du nouveau SI logistique (FLACH).
- Mise en place de terminaux mobiles pour le prélèvement de marchandise à l'aide de scanner à main, garantissant une qualité et une précision des prélèvements.

AMÉLIORATION DES OUTILS DU CENTRE D'EDITION

- Traitement jusqu'à 20'000 enveloppes par heure, avec jusqu'à 8 annexes (Votelec) depuis l'arrivée de la 2e machine à mettre sous pli Böwe en mars 2022.
- Décret adopté par le GC en date du 1^{er} novembre 2022 de l'EMPD de CHF 5'800'000 pour PIEZO 23 = remplacement des imprimantes du Centre d'Edition : 1 imprimante *transactionnelle* – rouleau et 5 imprimantes *publications* – feuille-à-feuille dès août 2023.

- Mise en place d'un DRP (plan de continuité des activités en cas de désastre) pour sécuriser toutes les impressions du CEd en cas de sinistre, en partenariat avec une entreprise privée agréée FINMA, ainsi que d'une collaboration intercantonale de délestage (surcharge/pic de travaux) avec le Centre d'Édition de la République et Canton de Neuchâtel.

LES PRESTATIONS DE LA DGIP

6.1

Les événements marquants 2022 du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH)

Les événements marquants du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines

STRATÉGIES DE MOBILITÉ

En 2022, l'État a poursuivi le développement de ses différentes stratégies de mobilité dans le but de favoriser un report modal diminuant l'impact des déplacements sur le climat. Principale ossature de l'ensemble du réseau vaudois de transports publics, le RER Vaud a célébré ses 20 ans avec de nouvelles étapes majeures. La mise en service du saut-de-mouton entre Prilly et Renens, ainsi que de la quatrième voie entre Lausanne et Renens, permettront d'améliorer le fonctionnement du principal nœud ferroviaire de Suisse occidentale. Couplées à la fin des travaux de modernisation de la gare de Cully, ces infrastructures clés ont ouvert la voie à la circulation de quatre trains par heure et par sens entre Cully et Cossonay. Des liaisons sans changement entre Lausanne et Le Brassus sont également possibles grâce à la nouvelle gare du Day.

L'État s'est fortement engagé dans le dossier complexe de la gare de Lausanne, avec des interventions auprès du Conseil fédéral. Elles ont abouti à la mise en place d'un mode de gouvernance resserrée afin de permettre aux CFF et à l'OFT de trouver dans les meilleurs délais des solutions pour le démarrage des principaux travaux. Si le Conseil d'État déplore les retards pris dans ce dossier, il s'est fortement impliqué dans l'élaboration du futur horaire 2025 des CFF, afin de maintenir une offre ferroviaire de qualité pour les Vaudoises et Vaudois. Le Conseil d'État a également défendu auprès de la Confédération de nouvelles infrastructures ferroviaires entre Lausanne et Genève, la réduction du temps de parcours entre Lausanne et Berne ainsi que la réalisation d'un nouveau tronçon en tunnel à double voie entre Morges et Perroy.

Le projet de développement du métro m2 et de construction du m3 à Lausanne a reçu la décision d'approbation des plans de la Confédération pour sa première étape entre la gare et le centre-ville. Sur cette base, le Canton et ses partenaires peuvent affiner le projet et le calendrier des travaux en lien avec la gare de Lausanne.

L'État a célébré la mise en service du tunnel du LEB sous l'avenue d'Echallens à Lausanne, mettant fin à la cohabitation entre les différentes mobilités sur cette artère fréquentée.

Le Grand Conseil a adopté les financements de la stratégie de promotion du vélo à l'horizon 2035, qui prévoit la réalisation dans tout le canton d'aménagements cyclables sûrs et continus pour les trajets quotidiens et de loisirs.

NUMÉRIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

Conformément à sa Stratégie numérique, l'État a poursuivi ses efforts pour défendre un numérique responsable, respectueux du principe de souveraineté et de la protection des données. Il a continué de développer la sécurité des moyens informatiques nécessaires au bon fonctionnement de l'Administration et mis en ligne une vingtaine de nouvelles prestations de l'État, allant de la fiscalité aux demandes de subsides, en passant par la déclaration des prêts COVID.

L'informatique cantonale a obtenu la certification ISO 27001 pour son système de management de la sécurité, marquant une étape importante dans le développement de la sécurité de l'information au sein de l'État.

CULTURE ET INSTITUTIONS PATRIMONIALES

L'État a inauguré le nouveau bâtiment abritant Photo Elysée et le mudac sur le site de Plateforme 10, complétant ce nouveau quartier des arts. La première exposition conjointe aux trois musées du site et divers événements mêlant musique, cinéma ou performances, ont attiré plus de 150'000 visites. Dans cette volonté de réunir les institutions patrimoniales, le Canton a œuvré en vue de la création au 1er janvier 2023 d'un Muséum vaudois de sciences naturelles. Cette nouvelle institution multisite réunira les actuels Musées cantonaux de géologie, zoologie et botanique et deviendra, grâce à ses collections, le troisième plus important établissement de ce type en Suisse.

Le Grand Conseil a accordé au Conseil d'État un crédit de 4'500'000 francs finançant les études de restauration du Palais de Rumine, en vue de sa mise aux normes énergétiques et du redéploiement des institutions culturelles cantonales qu'il abrite.

L'État a poursuivi son soutien à la création artistique professionnelle, notamment en lien avec l'ordonnance fédérale COVID culture. En parallèle, le Canton a continué son soutien structurel au secteur culturel en renouvelant divers contrats le liant à plusieurs entités.

RESSOURCES HUMAINES

Le Canton a poursuivi les travaux pour transformer le Service du personnel en une nouvelle Direction générale des ressources humaines au 1^{er} janvier 2023, à même de répondre aux évolutions et défis des nouveaux modèles de travail. L'État a conduit la révision du Règlement relatif à la gestion des conflits au travail et à la lutte contre le harcèlement. Le nouveau règlement entrera en vigueur en 2023 après consultation des syndicats et associations du personnel.

AUTOMOBILES

Comme de nombreux cantons, l'État a introduit un auto-index en ligne permettant de consulter le registre public des propriétaires de plaques d'immatriculation vaudoises. Les données sont accessibles gratuitement, sauf si elles font l'objet d'une opposition par les personnes concernées.

ACCUEIL DE JOUR

L'Office d'accueil de jour des enfants a poursuivi son travail de soutien à la création et au maintien d'une offre d'accueil, dans un contexte marqué notamment par l'afflux de réfugiés ukrainiens. Afin de limiter la présence des perturbateurs endocriniens, l'OAJE a publié, en collaboration avec la Ville de Lausanne, un guide pratique à l'intention des institutions et des réseaux de l'ensemble du canton.

MARCHÉS PUBLICS

Le Conseil d'État a adopté le règlement d'application de la nouvelle loi sur les marchés publics, dernière pierre à l'édifice du droit révisé en la matière, après l'adoption par le Grand Conseil du projet de loi et du décret d'adhésion du Canton de Vaud à l'Accord intercantonal du 15 novembre 2019 sur les marchés publics.

6.2

Secrétariat général du département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (SG- DCIRH)

Secrétariat général du Département de la culture, des
infrastructures et des ressources humaines (SG-DCIRH)

ADHÉSION DU CANTON DE VAUD À L'ACCORD INTERCANTONAL DU 15 NOVEMBRE 2019 SUR LES MARCHÉS PUBLICS (AIMP 2019) ET RÉVISION DES BASES LÉGALES CANTONALES

En date des 31 mai et 14 juin 2022, le Grand Conseil a adopté le décret d'adhésion du canton de Vaud à l'AIMP 2019 ainsi que le projet de loi sur les marchés publics (LMP-VD). Le 29 juin 2022, le Conseil d'État adoptait le règlement d'application de la nouvelle loi sur les marchés publics (nRLMP-VD), ajoutant ainsi la dernière pièce à l'édifice du droit des marchés publics révisé.

Dans la perspective de l'entrée en vigueur de ces différentes bases légales au 1^{er} janvier 2023 et afin de sensibiliser les principaux acteurs (représentantes et des représentants des communes, mandataires, entreprises) aux nouveautés du droit révisé, différentes actions ont été entreprises parmi lesquelles des formations organisées durant le mois de novembre 2022, la publication de nouveau contenu sur les pages marchés publics du site internet de l'État et la participation active à la mise à jour du Guide romand pour les marchés publics.

LES PRESTATIONS DU SG-DCIRH

6.3

Service des affaires culturelles (SERAC)

Service des affaires culturelles (SERAC)

INAUGURATION DE PLATEFORME 10 ET DU NOUVEAU BÂTIMENT DE PHOTO ELYSÉE ET DU MUDAC

Les festivités liées à l'inauguration du nouveau quartier des arts vaudois ainsi que du nouveau bâtiment abritant [Photo Elysée \(Musée cantonal pour la photographie\)](#) et le [mudac \(Musée cantonal de design et d'arts appliqués contemporains\)](#), se sont déroulées du 18 juin au 25 septembre 2022.

La toute première exposition muséale conjointe aux trois musées du site, ainsi que divers événements mêlant musique, cinéma ou performances, ont attiré plus de 150'000 visites à Plateforme 10. Cette inauguration s'est accompagnée de la mise en fonction d'une voie de mobilité douce permettant de relier l'est et l'ouest de la ville de Lausanne, et dont les abords présentent un parcours végétal et didactique conçu par les Musées et Jardins botaniques cantonaux.

Le rayonnement de Plateforme 10 s'est vu être confirmé par divers intérêts médiatiques nationaux et internationaux, dont celui de la prestigieuse revue tokyoïte [GA DOCUMENT](#), qui lui a dédié à l'automne un dossier de 32 pages en plus de la une.

Cette inauguration s'est accompagnée de la mise en fonction d'une voie de mobilité douce permettant de relier l'est et l'ouest de la ville de Lausanne.



Inauguration de Plateforme 10 © William Gammuto

MUSÉUM CANTONAL DES SCIENCES NATURELLES

Annoncée en septembre 2021, la création d'un Muséum vaudois de sciences naturelles s'est préparée tout au long de l'année 2022 pour être effective au 1^{er} janvier 2023. La nouvelle institution, qui réunira les actuels Musées cantonaux de géologie, zoologie et botanique, deviendra, grâce à des collections dépassant les six millions de spécimens physiques ou numériques, le troisième plus important établissement de ce type en Suisse et le plus grand réunissant les trois disciplines de l'histoire naturelle.

Multisite, le Muséum inclura une partie du Palais de Rumine ainsi que les Jardins botaniques de Montriond à Lausanne et de Pont-de-Nant. Il sera un précieux outil permettant de sensibiliser les publics tout en leur donnant les moyens de saisir les grands enjeux sociétaux actuels ou à venir comme, les problématiques environnementales et les défis climatiques.

VALORISATION ET REDÉPLOIEMENT DU PALAIS DE RUMINE

Le 18 janvier 2022, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'État un crédit de 4'500'000 francs destiné à financer les études de restauration du Palais de Rumine, en vue de la valorisation de celui-ci, de sa mise aux normes énergétiques et du redéploiement des institutions culturelles cantonales qu'il abrite grâce aux espaces laissés vacants par le déménagement du Musée cantonal des Beaux-Arts sur le site de Plateforme 10.

Lieu ouvert aux publics curieux d'apprendre, de découvrir et de comprendre, le Palais de Rumine continuera d'abriter la Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne, le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, ainsi que le Muséum cantonal des sciences naturelles réunissant les collections botaniques, géologiques et zoologiques. Une fois les travaux réalisés, ces établissements proposeront, ensemble ou séparément, des expositions temporaires ainsi que des présentations de référence invitant aux découvertes naviguant entre sciences historiques, humaines et naturelles tout en questionnant la relation de l'être humain avec son environnement. Le Comité de pilotage et la Commission de projet en charge du dossier ont initié en 2022 les réflexions quant à la nouvelle répartition des espaces entre utilisateurs et futures circulations des publics, l'étape suivante étant le concours d'architecture.

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE – LAUSANNE

Alors que le chantier de l'extension de l'Unithèque se poursuit, la BCUL a mené en 2022 de nombreux autres projets et déploiements, notamment du côté de la digitalisation et du numérique. Ainsi, elle a mis sur pied un service de questions-réponses en ligne pour les usagères et usagers, et une formation à l'éducation numérique a été dispensée à l'ensemble des bibliothécaires scolaires du canton, en collaboration avec la Haute école pédagogique et la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

La BCUL a également organisé un atelier sur la gestion des données et une réflexion sur les processus de travail interinstitutionnels nécessaires à la promotion de la visibilité des publications et des éléments de recherche.

Enfin, la numérisation de la presse vaudoise s'est poursuivie par la mise en ligne des journaux de Vallorbe, de la Broye, du Jorat, ainsi que des revues Travelling et Domaine Public sur la plateforme Scriptorium, amenant cette dernière à plus de 8 millions de pages de presse numérisée disponible gratuitement pour le public.

La plateforme Scriptorium



©BCUL

SOUTIEN À LA CRÉATION ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE

En 2022, l'analyse et le suivi des demandes d'indemnisation et contribution à des projets de transformation en lien avec les deuxième et troisième phases de l'ordonnance fédérale COVID culture ont été complétés par une deuxième série de Bourses cantonales de recherche et de développement artistiques pour les artistes impactés dans leur travail par la crise sanitaire. En parallèle, le soutien structurel au secteur culturel s'est activement poursuivi.

Les contrats liant l'État de Vaud à diverses entités ont été renouvelés : avec la Région de Nyon et la Ville de Rolle en faveur de l'Association du Casino Théâtre de Rolle, avec la Commune de Bourg-en-Lavaux, la Ville de Vevey et la Ville de Pully en faveur de la Fondation Lavaux Classic, avec la Ville d'Yverdon-les-Bains en faveur d'une part de l'Association G.A.M.E (Groupement des Amis de la Musique électrique) en charge de la gestion de la salle de L'Amalgame, et de l'autre en faveur de l'Association Les arTpenteurs, ainsi qu'avec la Commune de Jorat-Mézières en faveur de la Fondation du Théâtre du Jorat. Une nouvelle convention a été ratifiée avec l'Association Lavaux patrimoine mondial (LPM). Cinq renouvellements de convention de subventionnement et quatre nouvelles conventions ont été établies avec de maisons d'édition vaudoises.

Sur décision du Département chargé de la culture basée sur les préavis des commissions cantonales, quatre nouvelles conventions pour une durée déterminée et une nouvelle Bourse de compagnonnage théâtral conjointe avec la Ville de Lausanne ont été octroyées ainsi que deux Bourses arts plastiques, deux Bourses à l'écriture, quatre Résidences d'artistes à l'étranger et trois soutiens à des créations de jeux vidéo. Enfin, un tout nouvel appel projets dans le domaine de la technologie liée à l'art, le QART Innovation Challenge, a été lancé de manière conjointe par le Service de la promotion de l'économie (SPEI) et le Service des affaires culturelles (SERAC).

COLLABORATIONS INTERCANTONALES

La Fondation romande pour le cinéma [Cinéforum](#), fêtait cette année ses dix ans. À cette occasion, les institutions et la branche de l'audiovisuel suisse se sont réunis pour un événement à Lausanne, en présence notamment des représentantes et représentants des gouvernements des six cantons fondateurs, dont Vaud. Au vu du succès public et critique obtenu par des productions romandes, la mutualisation des ressources des collectivités publiques romandes et de la Loterie Romande pour la production audiovisuelle a largement été confirmée et ce, au lendemain de l'acceptation dans les urnes de la révision de la Loi sur le cinéma permettant de préserver la compétitivité helvétique sur le marché de l'audiovisuel grâce à une obligation de réinvestissement pour les plateformes de streaming.

À l'issue d'une étude de faisabilité qu'ils avaient commandée en 2021, l'UNIL, la HES-SO Haute école spécialisée de Suisse occidentale, la Conférence romande des délégués aux affaires culturelles (CDAC-SR) et la Ville de Lausanne, rejointes par 13 autres villes romandes, se sont associées aux milieux professionnels de la culture pour créer l'[Observatoire romand de la culture \(ORC\)](#), qui aura pour objectif d'élaborer des études et de produire et récolter des données fiables et comparatives afin de mieux comprendre les enjeux et de proposer des outils d'aide à la décision. L'ORC, rattaché administrativement à l'UNIL, a débuté ses activités en septembre 2022. Deux études ont par ailleurs été menées par les milieux professionnels sous mandat de la CDAC. La première, menée par la Corodis (Commission romande de diffusion des spectacles), s'est penchée sur l'analyse du [système des arts de la scène en Suisse romande](#) et la deuxième, portée par la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA) et PETZI, faïtière des salles de concerts et festivals de musiques actuelles à but non lucratif, sur les [dispositifs de soutien aux musiques actuelles en Suisse romande](#).

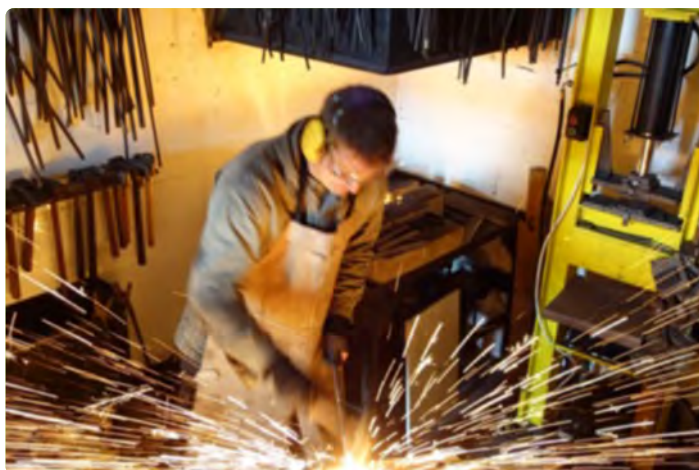
JOURNÉES EUROPÉENNES DE MÉTIERS D'ART (JEMA) VAUD

L'État met en place les conditions pour que des artisanes et artisans d'art puissent transmettre leur passion et les secrets de leur métier pendant 3 jours. Pour la 7e édition des [JEMA Vaud](#), du 1^{er} au 3 avril 2022, 43 artisanes et artisans ainsi que la filière céramique du CEPV - Centre d'enseignement professionnel de Vevey ont accepté l'invitation du Canton. Dix-huit d'entre eux ont pris part à l'événement pour la première fois.

Le programme s'est déployé dans plusieurs régions (Broye, Château-d'Oex, La Sarraz, Lausanne, Lavaux-Oron, Nyon, Sainte-Croix, la vallée de Joux et Vevey) et a présenté des métiers en lien avec différents domaines et matériaux comme le textile, le papier, la facture instrumentale, les arts appliqués, le bois, l'horlogerie-bijouterie, la terre, le cuir, le métal ou encore la conservation-restauration. En termes de médiation culturelle pour le jeune public, les ateliers d'éveil gratuits pour les 6-12 ans, tout comme les « Rencontres-écoles et métiers d'art » destinées aux élèves vaudois (9S à 11S), ont rencontré un vif succès.

Après une édition 2021 transformée, en raison des restrictions sanitaires, en 12 capsules vidéo présentant des portraits de professionnelles et professionnels, les retrouvailles avec le public étaient attendues et ont rencontré un écho très positif.

Un coutelier forgeron à l'œuvre



©Stéphane Anken

CULTURE-ÉCOLE

À l'occasion du changement de législature, la structure [Culture-École](#) a établi un bilan des actions menées grâce à une brochure rétrospective, une exposition présentant les créations de 900 élèves (1-6P) au Forum de l'Hôtel de Ville à Lausanne et une capsule vidéo. En cinq ans, près de 30'000 enfants et jeunes auront été des bénéficiaires directs des près de 100 interventions d'actrices et d'acteurs culturels en classe et des 15 projets collaboratifs co-construits avec les élèves. Grâce à l'appel « La culture, c'est classe ! », trois projets artistiques ont pu être élaborés dans les classes au cours de l'année scolaire 2021-2022 et huit durant l'année scolaire 2022-2023.

Cette année marquait également la fin du projet pilote « Les Argonautes ». Ce dernier, déployé sur cinq ans dans sept établissements scolaires grâce à une collaboration soutenue entre Service des affaires culturelles, Direction générale de l'enseignement obligatoire et Haute école pédagogique du Canton, visait à explorer les opportunités et les défis du métier de médiatrice et de médiateur culturel en milieu scolaire. Par ce biais, 116 activités ont été proposées à 10'142 élèves dont des ateliers *Slams* avec le slameur Narcisse, un atelier réflexif *Au fait, c'est quoi l'art ?* Ou la mise en musique d'histoires coconstruites par des élèves de 1 à 6P grâce au projet *Il était une fois*.

L'exposition idéale présentée au Forum de l'Hôtel de Ville à Lausanne



©Sylvain Chabloz

LES PRESTATIONS DU SERAC

6.4

Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

Direction générale de la mobilité et des routes - DGMR

DÉVELOPPEMENTS DE L'OFFRE DU RER VAUD

Trois grandes étapes du développement du RER Vaud ont eu lieu en 2022. Tout d'abord, le RER Vaud a été étendu vers la vallée de Joux à l'été, offrant des liaisons sans changement entre Lausanne et Le Brassus grâce à la nouvelle gare du Day. En septembre a eu lieu la mise en service du saut-de-mouton entre la halte de Prilly-Malley et la gare de Renens et ainsi que de la quatrième voie entre Lausanne et Renens, infrastructures clé pour améliorer le fonctionnement du principal nœud ferroviaire de Suisse-occidentale. Couplées à la fin des travaux de modernisation de la gare de Cully, ces infrastructures ont ouvert la voie à la circulation de quatre trains par heure et par sens au cœur de l'agglomération, entre Cully et Cossonay.

Le RER Vaud célèbre ainsi 20 ans de développements progressifs et continus, à la faveur d'investissements publics importants, pour relier toutes les régions entre elles et offrir une ossature solide pour le déploiement de l'ensemble du réseau de transports publics vaudois. Et le succès est au rendez-vous, puisque le nombre de voyageurs a bondi de 65% ces dix dernières années.

Liens :

[La nouvelle gare de Cully](#)

[Un nouveau lien direct entre la Vallée de Joux et le reste du Canton de Vaud](#)

[Inauguration du saut-de-mouton et de la quatrième voie Lausanne–Renens](#)

GARE DE LAUSANNE ET DÉVELOPPEMENTS FERROVIAIRES

Le Canton s'est fortement engagé dans le dossier complexe du chantier de la gare de Lausanne. Les nombreuses interventions vaudoises aux plus hauts niveaux – notamment auprès de la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, ont abouti à la mise en place d'un mode de gouvernance resserré qui devrait permettre enfin aux CFF et à l'OFT de trouver dans les meilleurs délais des solutions au traitement des charges qui empêchent le démarrage des travaux principaux.

Le Conseil d'État déplore les nombreux et longs retards pris dans la mise à niveau de la gare de Lausanne. Pour limiter leurs conséquences, il s'est fortement impliqué dans la recherche de solutions pour le futur horaire 2025 des CFF, afin de maintenir une offre ferroviaire de qualité pour les Vaudoises et Vaudois.

Le Conseil d'État a également continué à plaider auprès de la Confédération – notamment dans le cadre de la consultation fédérale sur l'état d'avancement des programmes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire et la perspective Rail 2050 - pour de nouvelles infrastructures ferroviaires entre Lausanne et Genève, pour la réduction du temps de parcours entre Lausanne et Berne ainsi que la réalisation d'un nouveau tronçon en tunnel à double voie entre Morges et Perroy dans le cadre de l'étape d'aménagement PRODES 2035, à la place de la construction d'une 3e voie entre Morges et Allaman le long du tracé historique actuel.

PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LES MÉTROS ENTRE LA GARE ET LE FLON

Alors que le 1^{er} axe fort de transport public de l'agglomération lausannoise - le tramway t1 entre Lausanne et Renens - est en construction, le Canton a reçu la décision d'approbation des plans de la Confédération pour la première étape de transformation du métro m2 et la construction du m3 à Lausanne. Ce permis de construire concerne le secteur entre la gare et le centre-ville de Lausanne. Il va permettre au Canton, avec ses partenaires t1 et Ville de Lausanne, d'affiner le projet et le calendrier des travaux de ce projet, étroitement dépendant de celui de la transformation de la gare de Lausanne.

Lien :

[Approbation des plans du projet des métros entre la gare de Lausanne et le Flon](#)

MISE EN SERVICE DU TUNNEL DU LEB

Au terme de 5 ans de travaux, le tunnel du LEB sous l'avenue d'Echallens a été mis en service le 15 mai, mettant fin à la cohabitation d'un autre temps entre les trains, les voitures, les piétons ou encore les vélos sur cette artère lausannoise fréquentée. La réalisation du tunnel, qui permet de gagner quelques minutes sur le temps de parcours et fiabilise l'exploitation, est une étape marquante dans l'important plan de développement de la ligne qui relie le centre de Lausanne au Gros-de-Vaud.

La modernisation de l'infrastructure (gares, points de croisement, etc.) et de la flotte va se poursuivre ces prochaines années pour offrir aux voyageuses et voyageurs une cadence à 10 minutes à l'horizon 2035 et une desserte ferroviaire digne d'une agglomération.

Lien :

[Le tunnel du LEB est mis en service le samedi 14 mai 2022](#)

ADOPTION DE LA STRATÉGIE VÉLO PAR LE GRAND CONSEIL QUI DONNE LE FEU VERT À LA MISE EN ŒUVRE

Créer un réseau cyclable performant, favoriser l'usage du vélo auprès de toutes les catégories de la population, soutenir des projets en faveur des deux-roues sont des ingrédients indispensables pour développer la mobilité active et diminuer l'impact des déplacements sur le climat. L'adoption par le Grand Conseil des financements de la stratégie cyclable cantonale permet au Canton de lancer la mise en œuvre de ce vaste chantier qui s'étendra dans une première phase jusqu'en 2035, avec la réalisation proactive dans tout le canton, d'aménagements cyclables sûrs et continus pour les trajets quotidiens et de loisirs.

REMISE EN SERVICE DU RHÔNE

Joyau de la flotte Belle-Epoque de la CGN construit en 1927, le Rhône a retrouvé les eaux du Léman et ses passagers après trois ans de travaux de rénovation. Ce témoin du patrimoine a été restauré dans le respect de son identité d'origine, tout en bénéficiant d'améliorations techniques telles que le chauffage par pompe à chaleur. L'engagement du Canton et de ses partenaires (les Cantons de Genève et Valais ainsi que l'Association des amis des bateaux à valeur du Léman - ABVL) pour la préservation de ce patrimoine unique au monde avait déjà permis à l'Italie et au Vevey d'être entièrement rénovés il y a quelques années.

Lien:

[Joyau de la flotte Belle Epoque, le « Rhône » reprend du service](#)

ATELIERS FERROVIAIRES CF

Le savoir-faire hautement qualifié dans le domaine de l'entretien ferroviaire pourra se maintenir dans le canton, et s'y développer. Fruit d'un intense travail de concertation entre les autorités vaudoises, yverdonnoises et CFF, la modernisation et l'extension des ateliers CFF d'Yverdon-les-Bains - où se déroule l'entretien lourd du matériel roulant ferroviaire - ont été annoncées à l'été. Le projet comprend aussi une dimension patrimoniale puisqu'il est prévu de conserver des éléments architecturaux majeurs rappelant l'histoire des ateliers industriels.

En parallèle, un nouveau centre d'entretien, pour y assurer l'entretien léger des rames du RER Vaud, verra le jour à Aigle. Ces deux projets ont été formellement intégrés à la fin de l'année dans la partie Rail du plan sectoriel des transports de la Confédération. Ils laissent entrevoir la création de 50 à 80 nouveaux postes d'ici 2030, en plus de la préservation des emplois existants à Yverdon-les-Bains.

Lien :

[Nouveau départ pour les Ateliers industriels CFF d'Yverdon-les-Bains](#)

INAUGURATION RC 1 ÉTAPE 3 : NOUVELLE ÉTAPE DE LA REQUALIFICATION DE LA ROUTE DU LAC, EN FAVEUR D'UNE MOBILITÉ MULTIMODALE

La route, un espace à partager de manière cohérente et sûre entre toutes les mobilités pour garantir des déplacements fluides et offrir un environnement plus agréable et moins bruyant aux riverains : ces principes dictent les projets de requalifications des principaux axes d'accès aux agglomérations. Ils sont au cœur du réaménagement multimodal de la route du Lac, dont une nouvelle étape - le tronçon entre Tir-Fédéral et Venoge - a été mise en service à l'été. La route, où la vitesse a été abaissée à 60km/h pour limiter les nuisances sonores et améliorer la sécurité, a été aménagée avec des pistes mixtes piétons-vélos séparées, des voies bus, un revêtement phonoabsorbant et elle est bordée d'arbustes.

Lien :

[La route du Lac s'ouvre à toutes les mobilités entre le Tir-Fédéral et la Venoge](#)

[LES PRESTATIONS DE LA DGMR](#)

6.5

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

MISE EN PLACE DE L'AUTO-INDEX

Dès le 4 avril 2022, le SAN a introduit un auto-index en ligne, à l'instar de nombreux autres cantons suisses. Cet auto-index permet à chacun et chacune de consulter, de manière simple, rapide et gratuite, le registre public des détentrices et détenteurs de plaques vaudoises (nom, prénom et adresse) conformément à l'art. 89g al. 5 de la loi du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR).

Les données sont accessibles dans cet auto-index uniquement si elles n'ont pas fait l'objet d'une opposition à la communication par les personnes concernées. Ainsi, les détentrices et détenteurs de véhicules peuvent, sans condition et gratuitement, s'opposer à la publication de leurs données en s'adressant au SAN. Cette procédure peut s'effectuer entièrement en ligne mais également par e-mail, courrier ou aux guichets du service.

Avant cette introduction, le SAN a communiqué de manière très transparente en informant largement sur cet auto-index et en rappelant la possibilité de s'opposer à la publication de ses données. Un bilan du nouveau dispositif sera effectué, afin d'adapter au besoin les paramètres d'accès à l'auto-index.

IMPRESSION CENTRALISÉE DES PERMIS DE CONDUIRE AU FORMAT CARTE DE CRÉDIT

À partir du 1^{er} juin 2022, le processus d'impression des permis de conduire au format carte de crédit a été introduit, à l'instar de la majorité des cantons suisses.

L'impression de ces permis est dès lors effectuée de manière centralisée auprès d'une entreprise externe.

En conséquence, ces permis de conduire ne sont plus délivrés immédiatement aux guichets du SAN mais envoyés par voie postale dans un délai de deux à trois jours ouvrables après la commande.

Ainsi, toute personne qui passe la commande d'un nouveau permis de conduire au format carte de crédit doit tenir compte de ce délai d'envoi et anticiper sa demande, notamment en cas de départ à l'étranger.

LES PRESTATIONS DU SAN

6.6

Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)

Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)

LES SYSTÈMES D'INFORMATION MÉTIERS

Les événements les plus marquants ayant contribué aux objectifs stratégiques d'un système d'information sécurisé, efficient, agile et innovant au service de la transformation numérique de l'État sont, pour les Systèmes d'information métiers :

- **Fiscalité** : adaptations du SI aux nouvelles périodes fiscales (personnes physiques et personnes morales) et à la prise en compte des lois/obligations externes (Avis de départ, données AFC, LTN –Loi sur le Travail au noir) ; mise en place de nouvelles prestations cyber et des automatismes associés pour la déclaration d'impôt des personnes morales (e-DIPM), intégration de la prestation VaudTax dans le portail sécurisé avec préremplissage de certaines informations, consultation du Dossier fiscal du contribuable et la Recherche des paiements ; mise en place des nouvelles règles de gestion relatives au Mariage pour tous ; mise en place d'automatismes dans les échanges de données avec StatVaud ; assistance aux communes pour le passage à la norme eCH-0020V3 et préparation du passage à Symic V4.
- **Formation et culture** : pour la DGEO, poursuite de l'intégration numérique entre l'enseignement obligatoire et la pédagogie spécialisée avec une mise en service de l'application OGEMI pour des établissements scolaires en phase de pré-pilote (programme GI-PSAF) ; poursuite de la généralisation dans l'utilisation de l'application CADOR à toutes les régions, application dédiée à l'orientation scolaire et professionnelle ; poursuite de la mise en service de la gestion de la vie scolaire, des admissions, des évaluations, de la promotion, de la certification et de la planification (harmonisation de la solution) pour les écoles professionnelles pilotes avec le nouveau SI GIS-FP (programme GIS-FP).

- **Sécurité** : PolCant + Partenaires – Poursuite de la centralisation des centrales d’engagement (ECAVENIR) ; PolCant/PML – Finalisation de la fusion des centrales PML & PCV (CAE-CET) – SAGA CVP et mise en œuvre Gestion des détenus zones carcérales ; PolCant/PolCom – Démarrage du programme Odyssee (SI central des polices vaudoises) ; PolCant – Démarrage projet de remplacement POCAMA (portail manifestation transv. ACV) ; SAN/VIACAR V20 – Entrée au capital-actions de la société Viacar AG, poursuite de l’évolution majeure pour activation entre 2023-24 ; SSCM – Poursuite centralisation centrales d’engagement (ECAVENIR) ; SSCM/FUS – Poursuite analyse reprise informatique ADMIN (en remplacement du CHUV).
- **Justice** : refonte du SI de Gestion des dossiers pénaux et civils (eGDx) ; étude pour l’intégration de la Gestion des dossiers CDAP et Jurisprudence dans eGDx ; participation aux ateliers et études des impacts dans le cadre des programmes HIJP, intercantionales et fédérales ; mise en œuvre de Justicia 4.0 sur eGDx ; refonte du SI de Gestion des tutelles et curatelles professionnelles (remplacement de Tutelec par Getec). Pour la DGAIC : intégration du module de gestion de recouvrements (INKASSO) au SI Finance.
- **Santé et social** : DGS – EPMD sur la modernisation du SI pour la gestion des autorisations de l’OMC ; mise en œuvre des évolutions MAORI-RAPA pour la DGCS ; rédaction d’un EMPD permettant de couvrir le besoin de l’OCBE pour les bourses d’études ; rédaction d’un EMPD permettant de couvrir le dossier social ainsi que les fondamentaux de la gestion financière (reprise du périmètre couvert par PROGRES) du SI protection de la jeunesse.
- **Économie et emploi** : refonte du SI de la Police cantonale du commerce.
- **Population** : informatisation de la facturation des émoluments et invitation pour les nouveaux permis étrangers ; installation des nouvelles cabines de biométrie.
- **Territoire** : DGTL – Mise en service de l’application de gestion des zones d’affectation, fin du projet de refonte.
- **Environnement** : DGE – Lancement du programme Modernisation du SI-DGE et des 4 premiers projets ; DGE – Lancement du projet SI des subventions.
- **Patrimoine et infrastructures** : DGMR – Étude pour la mise en place d’une plateforme de gestion budgétaire pour le projet m2/m3 ; DGIP – Étude sur la gestion des affaires de la construction et dépôt de l’EMPD ; SG-DCIRH – Étude sur la modernisation du SI de l’Office de l’accueil de jour des enfants (OAJE) ; rédaction d’un EMPD.

LE SOCLE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Les événements les plus marquants ayant contribué aux objectifs stratégiques d'un système d'information sécurisé, efficient, agile et innovant au service de la transformation numérique de l'État sont, pour le socle des systèmes d'information :

- **Mise en ligne de 20 nouvelles prestations** : DGF – Consulter son dossier fiscal ; DGCS – Demander le subside incitatif pour un court séjour transformé en long séjour ; DGCS – Demander un dépassement pour un court séjour (de type C) ; DGCS – Commander les mémentos (et les flyers) d'hébergement en EMS ; DGTL – Dépôt des fichiers d'une demande de permis de construire ; ICE (inscription des nouveaux députés) ; SPOP – Obtenir une première autorisation frontalière pour les Européens (permis G), SG-OJV – Demandes du registre du commerce (recherche, création, modification, radiation) ; SAN – Annoncer l'IBAN pour un remboursement ; SAN – Demander la non-publication des données dans l'auto-index ; SAN – Commander une 3e plaque de contrôle pour les porte-vélos (plaque rouge) ; SSCM – Demander l'échelonnement du paiement de la taxe d'exemption de l'obligation de servir ; DGNSI – Divulguer des vulnérabilités sur des applicatifs *vd.ch ; DGEP – Procéder à l'inscription électronique au contrat d'apprentissage ; SPEI – Auto-déclarer annuellement les prêts COVID-19 ; SSCM – Demander le déplacement du service militaire. Déploiement du dispositif de signature électronique (cachet et signature qualifiée) ; déploiement de la prestation prise de rendez-vous chez les métiers (rendez-vous pour la demande de MIE au SAN, rendez-vous pour la transition école obligatoire vers le postobligatoire, rendez-vous pour la VaudId-Santé).
- **SI de l'Exécutif et du Législatif (SIEL)** : mise en œuvre de la nouvelle législature et correction des problèmes de performance ; refonte technique ReFiVD (Registre des Fichiers).
- Poursuite des travaux de mise en œuvre de **l'EMPD Archivage**.
- **SI Finances** : mise en œuvre de la QR-Facture pour toutes les applications émettrices ; lancement de la 1^{re} phase de la migration à S4 HANA de la plate-forme SAP (ECC) ; mise en œuvre des solutions autour du Tiers Finance Unique (webservices, outils de pilotage, etc.).
- **SI RH** : contractualisation et lancement de la mise en œuvre de la solution de recrutement (SIRH Phase 2).
- **Évolution continue de l'environnement de travail numérique** : maintenance du patrimoine, renforcement de la sécurité ; réalisation du document des engagements de la DGNSI pour un environnement de travail numérique durable.
- **Évolution continue des infrastructures** : réseaux (WAN, LAN, Proxy), serveurs et base de données (Migration Oracle Exadata).

- **Renforcement continu de la sécurité de l'information** : campagnes et conférences sur les cyberrisques ; mise à place d'une nouvelle solution de gestion du cycle de vie des identités numériques de l'ACV ; mise en œuvre des mesures additionnelles de protection contre les codes malveillants ; coordination pour la poursuite du développement des plans de continuité de la DGNSI ; extension et mise en conformité des mesures de sécurité pour répondre aux exigences de la norme ISO 27001 et ses annexes ; collaborations actives avec le Centre national pour la cybersécurité (NCSC) et le Réseau National de Sécurité (RNS).

FONCTIONNEMENT DE LA DGNSI

La DGNSI a par ailleurs poursuivi les travaux d'adaptation de son organisation et de son fonctionnement afin de répondre à ses objectifs stratégiques de sécurité, d'efficacité, d'agilité et d'innovation. Les réalisations les plus significatives sont :

- **Transformation de la structure de la DGNSI en une organisation orientée Clients-Produits-Services** :
 - **Expérimentation et déploiement de méthodes « agile »** sur le périmètre du SI Formation et Culture.
 - **Finalisation du solde des actions et clôture du Programme de transformation**, initié en 2018.
- **Développement du système de management et rationalisation du fonctionnement de la DGNSI** :
 - **Certification ISO 27001 en système de management de la sécurité de l'informati**La DGNSI s'était engagée, dans le Plan directeur cantonal des SI 2023-2028, à mettre la priorité sur le développement de la sécurité des systèmes d'information. Pour y parvenir, la DGNSI s'est mobilisée ces dernières années pour la mise en œuvre concrète d'un système de management intégré, certifié ISO 9001 en 2018 pour son volet qualité, puis 27001 pour son volet sécurité. Cette dernière certification a été obtenue en décembre 2022.
 - **Développement des compétences et pratiques de conduite de projet** en capitalisant sur la méthodologie Hermes 5.1.
 - Finalisation de la campagne **d'internalisation des ressources clés**.
 - Gestion du retour progressif du travail sur site.

- **Préparation de la révision du cadre stratégique du SI cantonal et du numérique :**
- Initialisation des travaux **d'élaboration du nouveau Plan directeur cantonal des SI 2023-2028.**
- Développement du réseau et renforcement de la Conférence latine du Numérique (CLDN) autour du sujet du **Cloud souverain.**
- Approfondissement des projets de **Politique générale de la donnée** et de **numérique responsable.**

LES PRESTATIONS DE LA DGNSI

6.7

Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)

Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)

PROTECTION CONTRE LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Afin de limiter la présence des perturbateurs endocriniens dans les lieux d'accueil de jour des enfants, l'OAJE a mandaté et coordonné la publication, en collaboration avec la Ville de Lausanne, d'un guide pratique à l'intention des institutions et des réseaux d'accueil de jour de l'ensemble du canton sur le modèle d'un projet pilote lausannois. Le guide permet à toutes les institutions de bénéficier de conseils afin de diminuer l'exposition des enfants à ces substances ; le document contient également des conseils à appliquer à domicile.

CONTACTS INTERNATIONAUX

L'OAJE a participé à l'accueil d'une délégation de responsables de l'accueil de jour en provenance de Belgique, de France et d'Italie en mai 2022, dans le cadre d'un projet de collaboration émanant du programme d'échange universitaire Erasmus+. Cette rencontre a permis de réunir des représentantes et des représentants de la gouvernance des dispositifs d'accueil de jour, et des professionnelles et des professionnels de l'enfance et de la formation, autour de fructueux échanges de pratiques.

ACCUEIL PARASCOLAIRE PRIMAIRE

Conformément à l'article 62 LAJE, l'OAJE et l'EIAP (Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire primaire) procèdent conjointement à une première évaluation de la mise en œuvre du cadre de référence parascolaire primaire dans les 2 ans qui suivent son entrée en vigueur, intervenue le 1^{er} août 2019 ; en raison de la pandémie de covid-19, ce délai été reporté d'un an. L'OAJE et l'EIAP ont mandaté conjointement cette évaluation, dont les résultats seront publiés en 2023.

En application de l'article 6b alinéa 2 LAJE, le mandat de prestations de l'EIAP à l'OAJE pour l'autorisation et la surveillance de l'accueil parascolaire primaire a été reconduit en 2022, pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

ACCUEIL DES PERSONNES AU STATUT DE RÉFUGIÉS

Face à l'afflux de réfugiés en provenance d'Ukraine, et afin d'appuyer les réseaux d'accueil de jour des enfants dans l'anticipation des besoins spécifiques de cette population, l'OAJE a centralisé à l'intention des réseaux des informations sur les modalités et le financement des prestations d'accueil de jour. Il a également réalisé un monitoring cantonal des demandes d'accueil auprès des réseaux et des réponses que ces derniers ont pu apporter aux familles.

Ainsi, entre mai et décembre 2022, il apparaît que 221 demandes d'accueil de jour ont été annoncées, dont 137 ont pu être suivies d'une proposition d'accueil. L'OAJE a par ailleurs participé aux travaux du groupe de travail Insertion réunissant les acteurs concernés.

ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

Les nouvelles directives pour l'accueil familial de jour, entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2021 prévoient que les coordinatrices de l'accueil familial de jour élaborent un concept pédagogique. Afin de les appuyer dans cette démarche, l'OAJE a mis sur pied un groupe de travail composé de coordinatrices et de responsables de formation, dont les travaux ont débouché sur la rédaction d'un « Guide à l'élaboration d'un concept pédagogique évolutif pour l'accueil familial de jour ». L'OAJE a diffusé ce guide aux autorités communales et aux structures de coordination en juin 2022.

MODIFICATION DES RÉFÉRENTIELS DE COMPÉTENCE

Durant l'année 2022, face à la croissance de l'offre d'accueil de jour, des difficultés à recruter du personnel formé de niveau tertiaire ont été relayées auprès de l'OAJE par plusieurs exploitants d'institutions d'accueil de jour. Après consultation des partenaires, l'OAJE a décidé d'apporter un assouplissement à ses référentiels de compétences pour l'accueil collectif de jour. Ainsi, les personnes titulaires d'un CFC d'assistant-e socioéducatif-ve, qui entrent en formation en vue de l'obtention d'un titre d'éducateur ou éducatrice ES peuvent être considérées comme telles, dès le début de leur formation.

Ces modifications des référentiels de compétences, pour l'accueil collectif préscolaire et parascolaire, sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2022. Les travaux se poursuivent afin d'accompagner le développement des prestations d'accueil de jour et les besoins en personnel qualifié qui en découlent.

LES PRESTATIONS DE L'OAJE

6.8

Direction générale des ressources humaines (DGRH)

Service du personnel de l'Etat de Vaud

TRAVAUX DE PRÉPARATION POUR LA NOUVELLE DGRH

Consécutivement au départ à la retraite du Chef de service du SPEV et à une réorganisation de certains services de l'État, le Conseil d'État a décidé, le 9 février 2020, de créer, au Département des infrastructures et ressources humaines (DIRH), une nouvelle Direction générale des ressources humaines (DGRH), avec l'actuel service du personnel de l'État de Vaud (SPEV). En raison de la pandémie COVID-19, après avoir reporté puis annulé la procédure de recrutement du de la nouvelle-velle Directeur-trice de la DGRH, le Conseil d'État a chargé le Chef du SPEV de contribuer activement aux réflexions qui aboutiront à la constitution de la Direction générale des ressources humaines (DGRH).

Issue d'une large participation de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du SPEV aux réflexions, l'organisation de la DGRH renforce tant la notion d'une entité au service des services que l'appui au recrutement du personnel de l'ACV et à leur développement professionnel ainsi que le soutien aux entités quant à la cohérence de l'organisation des postes et de leur collocation, cette dernière restant de la compétence de la DGRH.

Le renforcement de la santé et de la sécurité au travail, l'identification des dangers et la prévention des risques, y compris psychosociaux ainsi que l'accompagnement des personnes durablement atteintes dans leur santé constitue également un axe retenu dans l'organisation de la DGRH.

Avec une DGRH constituée de 5 directions répondant à la Directrice générale RH, Mme Cécilia Bähni, entrée en fonction le 1^{er} février 2023, l'État de Vaud, le plus grand employeur du canton, dispose ainsi d'un service centralisé des ressources humaines performant et moderne à même de répondre aux changements, aux évolutions et aux défis des nouveaux modèles de travail, ainsi qu'aux attentes légitimes des cadres et des collaboratrices et des collaborateurs qui constituent la richesse de cette administration.

DIRECTIVE SUR LA PROTECTION DE LA SANTÉ DES FEMMES QUI ALLAIENT

L'administration cantonale vaudoise s'est dotée d'une directive technique « Protection de la santé des collaboratrices enceintes et qui allaitent » et s'est engagée ainsi à garantir aux collaboratrices un processus permettant d'analyser l'adéquation entre la situation et les activités requises par leur poste de travail. Elaborée par l'Unité sécurité et santé au travail (USST) du Service du personnel (SPEV), en collaboration avec les spécialistes et médecins du travail du Département santé au travail et environnement d'Unisanté, la directive maternité est un outil de gestion, fondé sur la base légale de l'ordonnance de protection de la maternité « OProMa ».

La nouvelle directive est adaptée aux particularités de l'administration où l'on dénombre 600 grossesses par an en moyenne. Elle est entrée en vigueur le 01.04.2022.

Certaines conditions de travail pouvant potentiellement entraîner des conséquences sur la santé des femmes enceintes et sur le développement de leur enfant, chaque service est désormais tenu de réaliser une analyse du poste de travail lors d'une annonce de grossesse ou dans le cadre d'un projet de grossesse. Afin d'effectuer ce travail, il s'appuiera sur la nouvelle directive « Protection de la santé des collaboratrices enceintes et qui allaitent » comprenant des liens vers des documents et des textes de référence et complétée d'une check-list d'identification des dangers élaborée par les professionnels d'Unisanté.

Cette directive vise avant tout deux choses : la protection de la femme enceinte et allaitante et le fait de ne pas l'empêcher de travailler. « On la protège et on fait en sorte qu'elle puisse continuer à exercer son travail – et à le reprendre – dans de bonnes conditions ». Il en est ainsi appelé au bon sens et à la responsabilité individuelle.

RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LES CONFLITS AU TRAVAIL ET LE HARCÈLEMENT

Durant l'année 2022, le SPEV a conduit les travaux tendant à la révision du Règlement relatif à la gestion des conflits au travail et à la lutte contre le harcèlement (RCTH). La procédure d'investigation prévue par ledit règlement nécessite des améliorations. Les faiblesses du dispositif ont été relevées par la Cour des Comptes et par la Professeure Karin Lempen qui a été amenée à analyser un processus conduit au sein de l'Université de Lausanne.

Les objectifs de la révision consistent à :

- renforcer la politique de prévention, d'information et de formation du personnel ;
- assurer une distinction claire des prestations et à améliorer leur visibilité ;
- instituer la prestation « personne de confiance » ;
- formaliser les processus de prise en charge des situations ;

- renforcer l'information des parties et des témoins dans la procédure d'investigation.

Les orientations envisagées par le groupe de projet ont été présentées à l'avis d'un groupe de résonance composé de représentantes et des représentants des cheffes et des chefs de service et de la fonction RH de sorte que les besoins du terrain ont été pris en considération. Parallèlement, le projet a été soumis à des experts du droit du travail externes à l'Administration cantonale vaudoise.

Le projet est à bout touchant et le Conseil d'État sera prochainement nanti du projet. Il lui appartiendra de déterminer les modalités de consultation des syndicats et associations du personnel afin que le nouveau règlement entre en vigueur courant 2023.

DÉVELOPPEMENT DE VD ACADÉMIE ET NOUVELLES FORMATIONS PROPOSÉES

Dans la continuité des travaux engagés ces dernières années pour le développement de e-learning, un effort important a été fourni pour améliorer la plateforme de formation numérique de l'ACV, VD Académie 2.0.

Les contenus sont désormais organisés par thématique pour une meilleure lisibilité de l'offre globale : État employeur, Santé et sécurité au travail, Management, etc.

Plusieurs e-learning ont été produits et ajoutés à l'offre disponible en ligne (« Feu et évacuation », « Recruter pour aujourd'hui et demain », par exemple). La dernière en date, intitulée « Protection et sécurité des données : l'essentiel » répond à la demande de la Cour des comptes de renforcer les connaissances des collaboratrices et collaborateurs de l'État sur le sujet de la protection des données, du secret de fonction et de la cybersécurité. Cette formation, obligatoire pour tout le personnel, a nécessité le développement d'une nouvelle fonctionnalité pour assurer le suivi des modules qui ont été complétés. Si les conditions de validation du module de formation sont remplies, les collaboratrices et collaborateurs se voient attribuer un « badge » facilitant l'identification des formations déjà réalisées. Pour les services, cette fonctionnalité permet d'établir des statistiques sur le taux de réalisation des formations.

Ces derniers mois, l'effort s'est concentré sur la possibilité de suivre la réalisation de parcours hybrides (session présentielle et distancielle), ouvrant de nouvelles opportunités pour la valorisation des parcours de formation.

MOBILITÉ POUR LES APPRENTIES ET LES APPRENTIS

Encourager la mobilité nationale et internationale des jeunes en formation professionnelle ainsi que l'apprentissage de langues nationales et étrangères constituent des objectifs prioritaires du canton de Vaud. Pour y répondre, le DEF propose désormais aux apprenties et apprentis en formation duale en entreprise un programme de mobilité nationale et internationale.

L'Unité de l'apprentissage du SPEV a été chargée de concrétiser le déploiement de ce programme pour l'ACV. Il s'adresse à l'ensemble des apprenties et les apprentis de l'administration cantonale, tous métiers confondus (29 au total), arrivant au terme de leur deuxième année d'apprentissage pour les formations sur trois ans ou au terme de leur troisième année pour les cursus sur quatre ans.

Un guide fixant les conditions d'accès, pour les personnes en formation professionnelle de l'ACV, au programme de mobilité nationale et internationale a été rédigé afin de cadrer et harmoniser les pratiques internes. [Une page intranet](#) résumant les grandes lignes de ces conditions ainsi que l'accès au guide complet est également disponible.

OBSERVATOIRE DES MÉTIERS ET DES ORGANISATIONS DE L'ADMINISTRATION CANTONALE VAUDOISE

Les métiers, les compétences et les organisations se transforment à grande vitesse au fil des évolutions de l'environnement (technologiques, politiques, économiques, sociales, réglementaires). Les métiers de demain ne seront pas les métiers d'aujourd'hui : certains vont apparaître, d'autres se transformer et d'autres encore disparaître. Certains vont aussi devoir composer avec une main d'œuvre qui se fera rare ou avec des départs massifs à la retraite. Enfin, les organisations devront elles aussi s'adapter à ces évolutions pour répondre aux besoins engendrés.

De nouveaux modèles organisationnels apparaissent déjà tant dans le privé que dans le public (holocratie, organisation libérée...). Ces modèles peuvent être source d'inspiration pour adapter nos organisations et nous ouvrir le champ des possibles sur de nouvelles alternatives.

En réponse à ces enjeux, l'observatoire des métiers et des organisations de l'ACV a pour vocation d'être la source d'informations de référence en livrant des analyses régulières et personnalisées sur les évolutions des métiers et de l'organisation auprès de/des :

- la Cheffe du DCIRH et du Conseil d'État : indicateurs clés de la gestion des postes et des effectifs, principales évolutions des métiers et des organisations de l'ACV ;
- la Commission d'évaluation des fonctions : analyses sur les métiers pour lesquels la CEF a été saisie ;

- cheffes et des chefs de service et responsables RH : analyses sur les tendances des métiers sensibles et stratégiques, évolutions organisationnelles et indicateurs clés de gestion des postes ;
- services : préparation aux changements par des actions RH ciblées ;
- collaboratrices et collaborateurs: sensibilisation aux métiers « en devenir » et aux passerelles entre métiers.

Par cet observatoire, il s'agit de préparer aujourd'hui le futur des métiers et de l'organisation de l'ACV. En 2022, un pilote a été réalisé avec la DGNSI, un autre a débuté avec la DGMR.

CRISE ÉNERGÉTIQUE

Le risque d'une crise énergétique grave que traverse la Suisse depuis l'automne 2022 pourrait affecter de manière conséquente le fonctionnement de l'État. À cet effet, le SPEV a été intégré dans les différentes commissions et délégations afin de travailler à la mise en place de mesures organisationnelles impactant le personnel. Pour commencer, à l'instar des autres services de l'ACV, le plan de continuité des affaires a été revu et complété. Il en ressort une priorisation des activités RH indispensables au bon fonctionnement de l'État.

Un message, complété par la DGIP, a aussi été adressé à l'ensemble des services communiquant les mesures d'économie d'énergie touchant le personnel à mettre en place au sein des différents bâtiments de l'État.

En prévision d'un éventuel délestage ou « black-out », une synthèse a été rédigée qui regroupe un panel de mesures applicables au personnel de l'État de Vaud. Elle est ainsi prête à être soumise au Conseil d'État si le risque venait à se concrétiser.

TRAVAUX SUR LE SYSTÈME D'INFORMATION RH - SIRH2

Pour rappel, le projet SIRH2 concerne la mise à disposition des services de l'ACV d'un outil moderne et informatisé de gestion du recrutement. Il n'est en effet plus gérable de maintenir une gestion du recrutement différenciée par service. Ce nouveau logiciel permettra une forte optimisation de la gestion administrative du processus de recrutement et permettra de disposer d'une vision globale sur les activités de recrutement à l'ACV.

Les fonctionnalités principales seront notamment :

- la gestion des candidatures ;
- la gestion des ouvertures de postes et des publications ;
- le « onboarding » automatisé dans le SIRH gestion administrative et paie ;
- la gestion administrative des entretiens.

Les travaux menés en 2022 ont essentiellement consisté en la finalisation des négociations avec le fournisseur, la contractualisation de cette solution Cloud en conformité avec la loi cantonale sur la protection des données ainsi que le début des activités de paramétrage de l'outil et la présentation aux services. La planification prévoit une implémentation à partir de juin 2023 et jusqu'à la fin de l'année. En parallèle à ce projet, l'EMPD SIRH3 qui contient la suite des modules RH à mettre en place sera mis en consultation au printemps 2023.

DÉVELOPPEMENT DE LA MARQUE ÉTAT EMPLOYEUR

La marque employeur est un concept clé au cœur du marketing RH. Grâce à elle, les entreprises créent la meilleure stratégie possible pour, non seulement, attirer les candidats qui recherchent l'authenticité, des possibilités d'évolution de carrière, de sentiment d'accomplissement ou de formation, mais aussi pour fidéliser ses collaborateurs et ainsi accroître leur sentiment d'appartenance.

L'État de Vaud, en souhaitant développer une image employeur forte et visible pour lui permettre notamment de véhiculer ses valeurs et sa culture institutionnelle, répond aujourd'hui à des enjeux stratégiques RH essentiels.

Pour ce faire, plusieurs travaux préparatoires au déploiement de cette image « Etat-employeur » ont déjà été engagés :

- un inventaire, ainsi qu'une évaluation des prestations RH et des moyens de diffusion associés, a été réalisé pour l'ensemble des thématiques RH connues ;
- un projet de sondage a été initié afin d'évaluer la perception de l'image État employeur auprès des collaboratrices et collaborateurs de l'État de Vaud (personnel en formation, collaborateurs depuis moins d'un an, autres collaborateurs).

Afin de rendre encore plus visible et identifiable l'image de l'État employeur, plusieurs réflexions ont également été engagées dans le cadre de la mise à jour du site internet de l'État, future porte d'entrée incontournable de la marque de l'État.

PROJET MOBILITÉ DURABLE ACV

Que ce soit dans le cadre de l'agenda 2030 cantonal, du Plan climat vaudois 1^{re} génération ou du plan OPAIR 2018, l'ACV, en tant qu'État employeur exemplaire, se doit de mettre en œuvre des actions permettant de réduire les impacts environnementaux et sociétaux des déplacements professionnels et pendulaires de son personnel. Le Conseil d'État a ainsi mandaté le SPEV en juillet 2022 afin de revoir et développer sa politique en matière de déplacements professionnels et pendulaires des collaboratrices et collaborateurs de l'ACV, avec l'appui technique de la DGMR et de la DGIP.

Une feuille de route a été élaborée à cet effet, dont la première étape débutée cette année consiste à effectuer un état des lieux de l'ensemble des pratiques de mobilité à l'ACV. Il permettra de poser les bases pour le développement de la future politique de mobilité au sein de l'administration.

Le projet a pour objectif de mettre en œuvre une politique qui soit cohérente, contraignante et équitable, tout en tenant compte des besoins des différents métiers, et en garantissant la continuité des prestations délivrées. Cette politique doit favoriser une réduction des déplacements ainsi que l'utilisation de modes de transports actifs là où cela est possible. Elle doit également encourager le report du mode de transport individuel motorisé vers des modes collectifs et moins impactant pour l'environnement. Elle concerne toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'Administration cantonale vaudoise à l'exception de l'UNIL, des Hautes écoles et du CHUV, qui bénéficient de directives propres et spécifiques à leurs domaines d'activité respectifs.

STRATÉGIE RH 2023-2027

La stratégie RH 2018-2022 arrivant à son terme, un bilan s'impose en vue d'établir une nouvelle stratégie en lien avec le nouveau programme de législature 2022-2027 du Conseil d'État.

Il s'est agi en 2022 de poser une démarche et un planning en vue de réaliser le bilan chiffré et documenté de la stratégie RH 2018-2022 et de définir la stratégie RH 2023-2027.

Le bilan a été effectué au travers d'une analyse qualitative et quantitative des différents travaux menés par le SPEV au cours de ces cinq dernières années. Les indicateurs développés pour le suivi de la stratégie RH ont été consolidés avec les différentes équipes concernées, ce qui a permis d'obtenir des mesures concrètes de l'impact de la stratégie RH menée depuis 2018. Les entretiens avec les cadres et spécialistes à l'interne du SPEV ont permis d'identifier des axes de développement pour les prestations RH délivrées au sein de l'ACV. Des entretiens ont également été menés auprès d'un panel de responsables RH et des cheffes et chefs de service afin d'intégrer le retour du terrain sur les prestations RH. D'autre part, des recherches et analyses sur le contexte externe à l'ACV, le marché du travail, les enjeux RH actuels, ainsi que les aspirations sociétales ont été conduites pour compléter ce bilan. Le document final servira de base pour le développement de la future stratégie RH 2023-2027.

LES PRESTATIONS DE LA DGRH

7.1

Les événements marquants du Département des finances et de l'agriculture (DFA)

Les événements marquants 2022 au Département des finances et de l'agriculture (DFA)

L'année 2022 est marquée sur le plan politique par le changement de législature et la nouvelle répartition des départements. En fonction depuis le 1^{er} juillet, la nouvelle cheffe du département des finances et de l'agriculture s'est rapidement emparée des dossiers actuels concernant les finances publiques avec la finalisation du budget et la préparation du Programme de législature notamment.

Le Département des finances et de l'agriculture (DFA) donne également une nouvelle impulsion à l'agriculture, qui est devenue l'une des principales politiques publiques du nouveau département. Mesures urgentes pour lutter contre la sécheresse, premières actions du volet agricole du Plan climat vaudois, ou encore plan de relance de la viticulture vaudoise, le DFA a porté ces thématiques phares du secteur agricole par une communication active pour faciliter une mise en œuvre rapide.

COMPTES ET BUDGET

Publiés le 13 avril, les comptes 2021 de l'État se sont soldés par un excédent de 14 millions de francs. Le résultat a intégré des écritures de bouclage à hauteur de 674 millions portant sur la transition énergétique, l'accord avec les communes ainsi que des amortissements supplémentaires et des préfinancements spécifiques. Il a absorbé également l'ensemble des dépenses liées à la pandémie pour un montant net de 270 millions.

La cheffe du département a présenté le 22 septembre son premier budget pour l'exercice 2023. Ce projet visait principalement à soutenir le pouvoir d'achat de la population vaudoise dans un contexte d'inflation. Il proposait des baisses fiscales ciblées et prévoyait des moyens importants pour adapter les salaires du secteur public et parapublic. Défendu en fin d'année devant le plénum, le budget 2023 a été adopté par le Grand Conseil le 20 décembre avec un déficit de 230 millions.

ANALYSE ET GESTION FINANCIÈRES

En 2022, le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) a piloté la procédure de bouclage des comptes annuels 2021 et conduit la procédure budgétaire 2023. Dans le cadre du Programme de législation présenté le 7 novembre par le Gouvernement nouvellement élu, le service a établi la planification financière et le plan d'investissement pour la période 2024 à 2027.

En outre, le SAGEFI a poursuivi ses travaux d'élaboration de nouvelles brochures pour les comptes et le budget. Il a présenté le concept de refonte et des propositions de changements aux entités concernées qui se sont montrés favorables à la poursuite du projet ces prochaines années. Dans une optique de simplification administrative, le service a revu le processus budgétaire des objets d'investissement, en collaboration renforcée avec les départements.

STATISTIQUE ET PROSPECTIVE

En 2022, Statistique Vaud a publié dix numéros de son courrier *Numerus* portant sur les différents domaines d'action de l'État, comme l'enseignement spécialisé, l'accueil de jour des enfants ou le suivi de la population vaudoise. Dans le cadre de sa mission prospective, l'entité a publié en juin le rapport Vaud 2040 de la Commission de prospective. Élaboré par des personnes expertes issues de l'administration, du monde académique et d'associations actives dans le canton, ce document a permis de nourrir les réflexions du Conseil d'État pour l'élaboration de son Programme de législation.

Statistique Vaud, en partenariat avec les statisticiens neuchâtelois et l'INSEE Bourgogne-Franche-Comté, a poursuivi comme chaque année ses travaux dans le cadre de l'Observatoire statistique de l'Arc jurassien.

AGRICULTURE, VITICULTURE ET AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Le 7 juin 2022, le Conseil d'État a sollicité un crédit-cadre de 28 millions pour financer les mesures d'impulsion prévues dans le volet agricole du Plan climat vaudois dévoilé un an plus tôt. Développées au sein de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), les huit actions proposées concernent la séquestration du carbone dans le sol, la réduction des émissions du secteur agricole et son adaptation aux conséquences du changement climatique. Le projet a été adopté par le Parlement le 22 novembre et la réalisation des premières mesures est prévue en 2023.

La sécheresse extrême de l'été a conduit la DGAV à prendre des mesures d'exception. La plus importante a vu la mise en place à la mi-juillet de points d'eau pour les troupeaux des alpages du Jura. Poursuivant cet engagement, la direction générale a annoncé le 15 août une dizaine de mesures urgentes visant à ne pas péjorer davantage la situation économique des exploitations agricoles touchées par la sécheresse.

Dans le contexte de crise chronique que subit la viticulture vaudoise, la DGAV a élaboré avec le soutien de l'interprofession un plan de relance vitivinicole qui a été validé sur le principe, en fin de législature précédente. Il permettra de déployer progressivement jusqu'en 2027 des mesures structurelles de soutien à la production, à la protection de l'environnement ainsi qu'à la promotion des ventes, pour une enveloppe globale qui pourrait atteindre 25 millions.

S'agissant de la pollution aux dioxines découverte l'année précédente dans la région lausannoise, la DGAV a accompagné en 2022 deux études afin d'affiner les recommandations émises pour la consommation de produits primaires d'origine animale comme les œufs, le lait et la viande. Elle a procédé au recensement des exploitations concernées et réalisé en fin d'année des échantillonnages dans la zone à risque. Des mesures ont été prises, qui seront appliquées le cas échéant.

FISCALITÉ

La Direction générale de la fiscalité (DGF), en collaboration avec la Direction générale du numérique et des systèmes d'information, a mis en ligne début 2022 le Compte fiscal, disponible au sein du portail sécurisé de l'État de Vaud. Cette prestation permet au contribuable de faire le point sur sa situation fiscale en quelques clics.

L'année 2022 a été marquée aussi par les travaux menés autour de l'instauration d'un taux d'imposition minimal de 15% pour les grands groupes d'entreprises. Consciente des enjeux fiscaux majeurs découlant de cette réforme, la DGF suit ce dossier avec attention. Soucieux d'informer au mieux les entreprises sur cette réforme à venir, le Département est également en contact régulier avec celles-ci. C'est ainsi qu'elles ont été conviées par la DGF à une conférence-débat en juin 2022, en collaboration avec le Canton de Genève.

7.2

Secrétariat général du Département des finances et de l'agriculture (SG-DFA)

Secrétariat général (SG-DFA)

L'activité du Secrétariat général du Département des finances et de l'agriculture (DFA) a été marquée par **le changement de législature au premier semestre 2022**, respectivement par le départ le 30 juin 2022 du Conseiller d'État Pascal Broulis et par l'élection à la tête du département dès le 1^{er} juillet 2022 de la Conseillère d'État Valérie Dittli. Le Secrétariat général a été mobilisé pour accompagner cette transition et s'est organisé pour soutenir sa nouvelle cheffe de département dans ses fonctions.

En parallèle et à la suite de la réorganisation des départements, **le département des finances a intégré la Direction générale de l'agriculture et de la viticulture (DGAV) en son sein**, dite direction relevant précédemment du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS). Il a fallu prendre rapidement connaissance de la matière et des dossiers en cours relevant de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires, afin de maintenir un fonctionnement optimal de l'ensemble du département. Différentes conférences de presse ont été organisées, dont celle en lien avec le Plan de relance de la viticulture.

Dans le cadre des participations financières de l'État de Vaud, le Secrétariat général a tenu en 2022, sur la base de ce qui avait été réalisé en 2020, une séance d'information destinée aux représentants de l'État de Vaud dans des organes de haute direction.

LES PRESTATIONS DU SG-DFA

7.3

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

PROJET DE NOUVELLES BROCHURES DU BUDGET ET DES COMPTES

Le SAGEFI mène un projet de refonte des brochures du budget et des comptes. Le contenu et la présentation des brochures n'ont que peu évolué depuis les années 1960. Certaines prestations à fort impact financier ne sont pas facilement lisibles et la contribution des fonds au budget de fonctionnement peut générer des incompréhensions.

Les documents de l'EMPD du budget et la brochure du budget n'ont pas été créés comme des outils de pilotage de la construction budgétaire et la structure des brochures doit évoluer. En résumé, la pertinence et la lisibilité de l'information financière des brochures pourraient être améliorées. En outre, le système d'information produisant aujourd'hui ces documents sera décommissionné à partir de 2025.

On observe que les brochures de la plupart des administrations fédérales et cantonales examinées avaient fait l'objet d'une refonte au cours des 10-15 dernières années. Ces comparaisons ont permis de définir des axes d'amélioration qui se sont concrétisés dans la réalisation de premières ébauches de prototype de documents.

Le concept de refonte des brochures ainsi que les principales propositions de changements ont été présentés notamment au Contrôle cantonal des finances (CCF), au Conseil d'État et à la Commission des finances. Cela a permis de répondre à de nombreuses questions et intégrer des points d'intérêt qu'il s'agira de prendre en considération par la suite. Toutes les parties prenantes consultées ont témoigné de l'intérêt pour le projet et ont une vision positive du concept. Ils sont donc favorables à la poursuite de ce projet qui se déroulera ces prochaines années.

PROCESSUS BUDGÉTAIRE DES INVESTISSEMENTS

Dans une optique de simplification administrative de ce processus, un important travail de collaboration a été effectué en amont de l'élaboration des directives budgétaires relatives aux investissements entre le SAGEFI, les départements, ainsi que la DGIP et la DGNSI. Ces échanges permettent de faire une revue des projets d'investissements (en cours, décrétés, nouveaux).

L'objectif de ce travail préparatoire commun est de garantir des enveloppes d'investissement, par département, qui ont été préalablement partagées, discutées et enfin alignées. Cette démarche participative facilite le processus et les discussions budgétaires subséquentes et tend à minimiser significativement les écarts aux directives budgétaires constatés historiquement lors du 1^{er} dépôt de ce budget.

MISE EN PLACE DE LA QR FACTURE

Au niveau suisse, la date limite de l'introduction de la QR facture était fixée au 30 septembre 2022. Dans ce contexte, le SAGEFI a œuvré à la mise en place des fonctionnalités nécessaires dans le système d'information financier SAP. Il a également accompagné la DGNSI dans cette démarche d'évolution afin d'assurer le déploiement de la QR facture pour les autres applicatifs métiers de l'ACV qui émettent des factures. Cette évolution importante des fonctionnalités de facturation au sein de l'ACV a été réalisée avec succès et dans les délais impartis.

LES PRESTATIONS DU SAGEFI

7.4

Direction générale de la fiscalité (DGF)

Direction générale de la fiscalité (DGF)

LANCEMENT DU COMPTE FISCAL

Le 17 janvier 2022, la Direction générale de la fiscalité – en collaboration avec la DGNSI - mettait en ligne le Compte fiscal, disponible au sein du portail sécurisé mis en place par l'État de Vaud. Cette prestation permet au contribuable de faire le point sur sa situation fiscale en quelques clics. Le Compte fiscal permet alors de suivre sa situation (détails des paiements et acomptes, informations à retourner ou encore état de la taxation) mais également de consulter l'historique de ses événements fiscaux. Il a été constitué sur une infrastructure sécurisée par la DGNSI et offre des garanties en matière de protection des données.

En passant par l'espace sécurisé, le contribuable vaudois pourra dès 2023 disposer d'un préremplissage de ses données personnelles au moment de remplir sa déclaration d'impôt pour la période fiscale 2022 grâce à la prestation en ligne VaudTax. Cette nouveauté n'est qu'une première étape, la DGF souhaitant également permettre la notification par voie électronique, l'accès au Compte fiscal aux débiteurs Impôt source et aux Personnes morales. La création d'un portail pour les mandataires est également à l'étude.

DES MESURES ÉCOLOGIQUES

Durant la dernière décennie, l'Administration cantonale des impôts (ACI) a optimisé son fonctionnement pour répondre à l'évolution constante du nombre de contribuables, en augmentation de près de 40% depuis 2003. Cette rationalisation - réalisée notamment grâce au développement de l'informatique et du numérique - a conduit à une réduction drastique de l'usage du papier. Bien que le nombre de pages envoyées au contribuable ait déjà été divisé par trois en 20 ans, l'ACI veut aller plus loin et continue d'innover pour réduire son impact environnemental.

Alors que le recto verso est généralisé, une nouvelle mesure – l'écofacture – permet désormais de renoncer aux multiples QR-Factures pour les acomptes et plans de recouvrement. D'autres démarches suivent ce même dessein, à l'image de l'instauration du télétravail conventionné et la création d'espaces collaboratifs, permettant aux collaboratrices et collaborateurs de travailler partiellement depuis leur domicile ou plus proches de leur domicile et de limiter ainsi leurs déplacements.

CLUB DES 100

Organisé par la DGF, le Club des 100 réunit chaque année les dirigeants des 100 plus grandes entreprises contributrices du canton de Vaud ainsi que des représentants des milieux économiques et politiques. C'est dans le cadre de l'École cantonale d'art de Lausanne (ECAL) que s'est tenue le lundi 14 novembre 2022 la 17^e édition de cet événement. Invité d'honneur, Monsieur Thomas J. Jordan, président de la Direction générale de la Banque nationale suisse (BNS), s'est exprimé sur la situation économique actuelle ainsi que la politique monétaire de la BNS.

FISCALITÉ INTERNATIONALE / RÉFORME OCDE-G20 :

Instaurer un taux d'imposition minimal de 15% pour les grands groupes d'entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 750 millions d'euros, tel est l'un des piliers du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique. Pour mettre en œuvre ce projet d'envergure internationale, le Conseil fédéral souhaite dans un premier temps adapter son cadre légal à travers une modification de la Constitution, qui sera soumise au peuple en 2023.

Conscient des enjeux fiscaux majeurs découlant de cette réforme, la DGF suit ce dossier avec attention. Soucieux d'informer au mieux les entreprises sur cette réforme à venir, le Département en charge des finances est également en contact régulier avec celles-ci. C'est ainsi qu'elles ont été conviées par la DGF à une conférence-débat en juin 2022, en collaboration avec le Canton de Genève.

TÉLÉTRAVAIL FRONTALIER

La question du télétravail dans un contexte transfrontalier est une problématique apparue de manière accrue durant la pandémie de COVID-19 et qui persiste au-delà, les habitudes de travail ayant évolué. Cette question s'avère d'autant plus prégnante lorsqu'elle concerne les travailleuses et les travailleurs frontaliers, les accords avec la France et l'UE en lien avec la fiscalité et les assurances sociales étant directement impactés. Durant la pandémie, un régime transitoire a été mis en place, de sorte de permettre aux travailleurs frontaliers d'exercer leur activité en France sans que cela ne modifie leur régime d'imposition et d'affiliation aux assurances sociales.

En raison de la normalisation de la situation sanitaire, ces accords transitoires arrivent à échéance. En matière fiscale, des négociations ont été entamées avec la France pour trouver une solution pérenne et globale qui intègre cette nouvelle réalité. La DGF a représenté le Canton de Vaud en tant qu'observateur, les négociations étant menées pour la Suisse par le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI). En tant que canton employant près de 40'000 personnes frontalières, Vaud est particulièrement concerné. D'autant qu'il est également au bénéfice d'un accord avec la France et sept autres cantons. Fin décembre 2022, la Suisse et la France sont parvenues à un accord pour l'imposition des revenus du télétravail : dès le 1er janvier 2023, le télétravail sera possible jusqu'à 40% du temps de travail par année sans remettre en cause l'État d'imposition des revenus d'activité salariée.

LES PRESTATIONS DE LA DGF

7.5

Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)

Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)

Direction des affaires vétérinaires et inspectorat (DAVI)

POLLUTION AUX DIOXINES DANS LA RÉGION LAUSANNOISE

Dans le courant de l'année 2021, une pollution aux dioxines a été découverte dans la région lausannoise. Sur la base d'analyses des sols, la Direction générale de l'environnement a établi un périmètre de la zone polluée et des recommandations sanitaires ont été émises pour la population concernée.

Dès 2022, afin d'affiner les recommandations, notamment en ce qui concerne la consommation de produits primaires d'origine animale (œufs, lait et viande), la DAVI a accompagné deux études, l'une menée par Unisanté, portant sur la concentration de dioxine dans les œufs, et l'autre par Agroscope, visant à évaluer la sécurité chimique de la viande. Considérant qu'une accumulation de dioxines dans les produits primaires d'origine animale issus d'animaux exposés de manière significative à des sols pollués doit être envisagée, la DAVI a procédé à un recensement des exploitations actives dans la production primaire animale implantées dans la zone à risque.

En fin d'année, des échantillonnages ont été lancés dans les exploitations se trouvant dans le périmètre défini. Pour les cas où les produits primaires dépassaient les concentrations maximales en dioxine prévues par la législation fédérale, des mesures visant à retirer du marché ces produits ont été prises. Ces échantillonnages se poursuivront en 2023.

SECTEUR PAIEMENTS DIRECTS ET DONNÉES AGRI-VITICOLES:

Sécheresse 2022 (Alpa 22)

La sécheresse extrême de l'été a conduit le canton à prendre plusieurs mesures d'exception (pâture et fauches anticipées, autorisation de monter du fourrage sur les alpages, mise en place de points d'eau) en matière de respect des exigences de politique agricole.

Réduction du risque de l'utilisation de pesticides

Les nouvelles mesures introduites en avril dans le cadre de la Politique agricole 2023 (PA23) résultant de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides » a suscité de fortes réactions de la part de la profession et des cantons.

Des modifications d'ordonnances ont été introduites en fin d'année afin de prendre en compte certains points spécifiques pour atténuer les effets financiers comme la baisse de contributions de base (CHF 300.- par ha passée à CHF 200.- par ha), le découplage de mesures liées de la couverture du sol et des systèmes de semis. Plusieurs propositions d'adaptations sont pendantes auprès de la Confédération afin de rendre les nouvelles exigences plus acceptables. L'objectif vise à passer d'un système contraignant à des éléments incitatifs.

CENTRE DE COMPÉTENCE VITIVINICULTURE, CULTURES SPÉCIALES ET PROTECTION DES PLANTES

Plan de relance de la viticulture vaudoise

Dans la situation de crise chronique que subit la viticulture (COVID19, confinement 2020, aléas climatiques 2021), un plan de relance structurelle a été défini avec le soutien de l'interprofession. Des mesures structurelles de soutien à la production, à la protection de l'environnement ainsi qu'à la promotion des ventes seront introduites progressivement et des moyens financiers seront mis à disposition de la branche vitivinicole, qui s'engage de son côté à une réflexion sur le système des AOC viticoles, dont les améliorations entreraient en vigueur à l'horizon 2027.

Contrats pour tâches de vulgarisation

Le renouvellement des contrats pour les tâches de vulgarisation en culture maraîchère (OTM), fruitières (UFL), grandes cultures et vigne (ProConseil), ainsi que la convention pour la permaculture et les microfermes ont toutes été renouvelées pour une durée de 5 ans.

Domaine de Marcelin

Le domaine viticole de Marcelin poursuit son rôle pilote pour une viticulture écologique, garantissant l'innovation dans le respect de la production de vins d'exception, comme en témoigne la médaille d'or obtenue au concours mondial des vins extrêmes pour le Pinot noir 2020.

Journée des grandes cultures et herbages

À la grande satisfaction des nombreux professionnels qui ont visité Grange-Verney lors de la journée grandes cultures et herbages qui s'est déroulée le 14 juin 2022, la protection des plantes a réalisé plus de 20 essais avec un accent sur les techniques d'entretien des sols sans herbicide, la plantation des betteraves, les méteils ou la sensibilité variétale aux maladies et ravageurs.

SECTEUR ÉCONOMIE RURALE

Volet agricole du Plan climat vaudois

Dans le cadre du Plan climat vaudois, le Conseil d'État a sollicité un crédit-cadre de CHF 28 millions visant à financer les mesures d'impulsions prévues pour le volet agricole. Les actions recensées permettent ainsi de réaliser une première mise en application des mesures stratégiques définies pour l'agriculture (PCV, pp. 47 ss) :

Mesure 9 : Séquestrer le carbone organique dans les sols

Mesure 10 : Réduire les émissions de l'agriculture

Mesure 11 : Adapter l'agriculture aux changements climatiques

En ligne de mire, la valorisation du potentiel de séquestration des sols agricoles représente la mesure phare de cet exposé des motifs et projet de décret (EMPD). Les autres mesures privilégient la réduction des émissions du secteur agricole ainsi que la mise en place d'initiatives permettant l'adaptation aux conséquences de l'évolution du climat.

Le projet a été adopté par le Grand Conseil le 29 novembre 2022. La mise en œuvre des premières mesures est prévue pour le printemps 2023.

SECTEUR AMÉLIORATIONS FONCIÈRES

Plan sectoriel de l'irrigation

Les périodes de sécheresse estivale, de plus en plus fréquentes et intenses, représentent un défi majeur pour le secteur agricole, et plus spécialement pour la production de cultures à forte valeur ajoutée telles que les cultures maraîchères, les cultures arboricoles, la viticulture ainsi que la production de pommes de terre.

Afin d'y faire face, de nombreux projets d'irrigation sont à l'étude et font l'objet d'une demande de soutien financier auprès du secteur des améliorations foncières. Le périmètre étudié va de quelques hectares (projet individuel avec une ressource en eau locale) à plusieurs milliers d'hectares (projet collectif d'envergure avec une ressource en eau puisée dans un lac).

Les enjeux autour de l'eau nécessitent de planifier le développement de ces réseaux, soit de définir quels sont les besoins (actuels et futurs) ainsi que d'anticiper tout conflit d'usage de la ressource. Des experts (agronomes, hydrologues) ont été mandatés dans le but d'établir les bases factuelles et scientifiques nécessaires à l'élaboration de ce document.

Le plan sectoriel représente une importante base de planification et de décision pour l'État. Il définit les objectifs à atteindre et les critères d'aptitude pour l'irrigation. Ce plan a été initié en 2022 et il est en cours d'élaboration. Il devrait à terme faire partie intégrante du plan directeur cantonal (PDCn).

LES PRESTATIONS DE LA DGAV

7.6

Statistique Vaud

Statistique Vaud

En 2022, Statistique Vaud a publié **dix numéros de son courrier Numerus** portant sur les différents domaines d'action de l'État. Ces informations statistiques enrichissent les connaissances, éclairent le débat démocratique et appuient les prises de décision des différentes parties prenantes de la société vaudoise.

Certains projets **ont directement pour but d'être des outils d'aide à la décision** ou de proposer une vision prospective de la problématique. Dans le cadre de sa mission prospective, Statistique Vaud a publié en juin le rapport Vaud 2040 de la commission de prospective. Elaboré par des personnes expertes issues de l'administration, du monde académique et d'associations actives dans le canton, ce document a permis de nourrir les réflexions du Conseil d'État pour de l'élaboration du programme de législature 2022-2027.

Dans le contexte de la **collaboration intercantonale et transfrontalière, Statistique Vaud**, en collaboration avec les statisticiens neuchâtelois, jurassiens et l'INSEE Bourgogne-Franche-Comté, a poursuivi comme chaque année ses travaux dans le cadre de l'Observatoire statistique de l'Arc jurassien (OSTAJ). Les travaux proposent différentes fiches thématiques, un site internet, un atlas et une série d'indicateurs.

Statistique Vaud a également réalisé la production de **différentes perspectives démographiques** pour les cantons de Genève et Neuchâtel.

LES PRESTATIONS DE STATVAUD

8.1

Ordre judiciaire vaudois

Événements marquants 2022 pour l'Ordre judiciaire vaudois (OJV)

En 2022, l'Ordre judiciaire vaudois (OJV) a enregistré 54'880 nouveaux dossiers (contre 56'011 en 2021, soit -2 %), hors activités des offices des poursuites, des offices des faillites et de l'Office cantonal du registre du commerce. Un nombre d'affaires légèrement inférieur ayant été traité durant la même période, le total des causes pendantes en fin d'année a connu une hausse de 5.3%, qui s'explique en grande partie par la complexification des affaires. L'évolution est toutefois variable selon les matières.

SUR LE PLAN PÉNAL

Les tribunaux d'arrondissement, les autorités de deuxième instance (Cour d'appel pénale et Chambre des recours pénale), ainsi que le Juge d'application des peines ont connu une stabilité en 2022, voire une légère baisse des entrées, alors que le Tribunal des mineurs et le Tribunal des mesures de contrainte ont reçu un nombre supérieur de causes (respectivement +5.1% et +2.7%).

SUR LE PLAN CIVIL

Le Tribunal des baux a vu le nombre de nouveaux dossiers diminuer de 17.3% alors que la tendance est à la stabilité devant les tribunaux d'arrondissement, les tribunaux de prud'hommes, la Chambre patrimoniale cantonale et les justices de paix. Seule la Cour civile a dû faire face à une augmentation des entrées. Les cours de droit civil de deuxième instance ont quant à elles connu une baisse générale.

EN MATIÈRE DE DROIT PUBLIC

Le Tribunal des mesures de contrainte a vu les procédures administratives en lien avec la détention de personnes étrangères augmenter fortement (+51.7%), mais toutes ont été traitées sans retard. La Cour de droit administratif et public a globalement connu la stabilité, à l'exception de la police des constructions et de l'aménagement du territoire dont le nombre de causes s'accroît inexorablement. La Cour des assurances sociales et la Cour constitutionnelle, qui avaient subi une hausse importante des entrées en 2021, ont vu celles-ci baisser en 2022.

EN MATIÈRE DE POURSUITES ET DE FAILLITES

Le nombre de poursuites introduites est resté stable, tandis que les réquisitions de continuer la poursuite ont légèrement diminué. Le nombre de faillites déclarées a également connu une baisse, alors que le nombre de faillites liquidées a augmenté.

L'OFFICE CANTONAL DU REGISTRE DU COMMERCE

A lui aussi connu une légère baisse des entrées.

L'activité de l'OJV a ainsi été intense en 2022. Un retour « à la normale » semblait se profiler après deux années marquées par la pandémie, mais aucune période de transition n'a été possible, le rythme étant resté très soutenu. La fatigue accumulée par les efforts déployés afin de maintenir l'accessibilité des services de la justice nonobstant les circonstances sanitaires s'est fait sentir. Quand bien même plus de 78% des affaires ont été clôturées en moins de six mois, la durée de traitement des dossiers a connu une légère hausse générale. Les forces supplémentaires octroyées à l'OJV – en particulier aux justices de paix et aux tribunaux d'arrondissement – pour l'année 2023 seront les bienvenues.

8.2

Projets particuliers de l'OJV

Projets particuliers de l'Ordre judiciaire vaudois

RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DE L'ENFANT

Le projet de renforcement de la protection de l'enfant (RPE) est basé sur trois axes principaux : organisation et interdisciplinarité des autorités de protection, renforcement de la participation de l'enfant à la procédure et formation des magistrates et des magistrats s'agissant des situations complexes de maltraitance.

Après une phase de préparation, l'année 2022 a été consacrée à la mise en œuvre de ce projet d'envergure. Les ressources nécessaires, qui ont d'ores et déjà été accordées par le Conseil d'État, ont été confirmées – ou devront encore l'être – par le Grand Conseil dans le cadre des procédures budgétaires (2022, 2023 et 2024).

Les engagements de magistrat-e-s, d'assesseur-e-s spécialisé-e-s, de greffier-ère-s et de gestionnaires de dossiers supplémentaires se sont déployés tout au long de l'année 2022. Ils permettront l'entrée en fonction de ces nouvelles forces en début d'année 2023, en même temps que la création de chambres dédiées à la protection de l'enfant dans chaque justice de paix.

PROJET PILOTE VISANT À FAVORISER LE CONSENSUS PARENTAL

L'Ordre judiciaire vaudois (OJV) et la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) ont décidé de lancer un projet pilote dans l'arrondissement de l'Est vaudois; il vise à amener les parents qui se séparent ou divorcent à trouver, sous l'impulsion d'une ou d'un juge, des solutions à l'amiable, afin d'éviter une cristallisation du conflit et préserver les enfants.

Développé en coopération avec les professionnelles et les professionnels intervenant autour des familles, le projet sera composé de différents volets, dont :

- Des séances de sensibilisation gratuites pour aider les parents à aborder la séparation de manière constructive. Elles seront animées par des avocat-e-s, ainsi que des médiateur-trice-s ou des thérapeutes ;
- Une procédure judiciaire adaptée et rapide, pour parer à une surenchère émotionnelle et à une escalade du conflit. Des formulaires de requête spécifiques ont été développés. Une fois saisie, l'autorité judiciaire fixera rapidement une première audience destinée à aider les parents à trouver des solutions amiables, dans l'intérêt des enfants. Dans l'intervalle, elle pourra procéder à des mesures d'instruction, dont l'audition des enfants mineur-e-s. Une enquête ciblée pourra également être confiée à la DGEJ, dans l'objectif d'obtenir une analyse rapide de la situation familiale ;
- Des mesures d'accompagnement (médiation, travail de coparentalité, aides de type thérapeutique), vers lesquelles le ou la magistrat-e pourra orienter les parents si aucune solution n'est trouvée lors de la première audience. Complémentaires à la voie judiciaire, ces démarches favoriseront la recherche commune d'accords sur des questions de garde ou d'entretien. Une seconde séance de conciliation sera ensuite fixée pour tenter de finaliser une convention.

À l'issue de ce processus, si la démarche de consensus n'a pas abouti, la procédure judiciaire se poursuivra en vue de rendre un jugement.

Le projet pilote sera déployé à compter du 1^{er} janvier 2023.

TRIBUNAUX DE PRUD'HOMMES

Dans le but d'assurer une plus grande rapidité de traitement des dossiers de conflits du travail, une réorganisation commune aux tribunaux de prud'hommes des quatre arrondissements a été adoptée, y compris pour les dossiers à faible valeur litigieuse soumis au Tribunal de prud'hommes de l'Administration cantonale.

Les premières audiences seront désormais fixées dès réception des requêtes d'ouverture d'action, afin d'éviter de longs échanges d'écritures qui ne sont en principe pas prévus en procédure simplifiée.

RÉNOVATION ET EXTENSION DU TRIBUNAL CANTONAL

Les travaux de rénovation et d'extension du Tribunal cantonal, qui permettront de réunir sur un même site toutes les cours de l'autorité judiciaire supérieure du Canton – comme l'a souhaité le Constituant en 2003 – ont débuté au mois de février 2022.

Le chantier a impliqué la fermeture du Palais de justice de l'Hermitage au public, ainsi que la délocalisation des salles d'audience et des greffes, avec pour conséquence un certain nombre de déplacements hebdomadaires, voire quotidiens, de personnes et de dossiers.

Le calendrier des travaux est pour l'heure tenu. Le nouveau bâtiment sort de terre et les rénovations de l'ancien prennent forme, alors que la perspective de disposer d'ici deux ans d'un bel environnement de travail permet aux collaboratrices et collaborateurs de supporter les nuisances actuelles. La mise à disposition du bâtiment rénové ainsi que de l'extension se fera par phases successives et impliquera encore divers déménagements d'ici 2025.

DOSSIER JUDICIAIRE ÉLECTRONIQUE

Les projets informatiques qui conduiront à l'introduction généralisée des dossiers électroniques au niveau des affaires judiciaires et à l'échange automatique des données entre les autorités de la chaîne pénale évoluent selon le calendrier prévu.

Dans le cadre du programme « Justitia 4.0 », l'appel d'offre pour la réalisation de la plateforme « Justitia.Swiss » a abouti durant le premier semestre 2022. Les travaux de réalisation de la création d'un portail numérique unique d'accès à la justice ont dès lors pu débuter.

Au niveau cantonal, le Grand Conseil a voté trois crédits en avril 2022, permettant ainsi à l'Ordre judiciaire vaudois (OJV), au Ministère public (MP) et à la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) de poursuivre la modernisation du SI Justice et de réaliser les études complémentaires pour la première phase de numérisation de la justice. Un plateau projet a été créé pour réaliser ces différents travaux, avec une nouvelle gouvernance définie par les trois partenaires. Les études et les différents travaux de mise en œuvre internes au Canton de Vaud se poursuivront en 2023.

9

Objets parlementaires

Objets parlementaires dont le délai de réponse est échu

En application de l'article 111 al 3, le Conseil d'État renseigne le Grand Conseil sur les objets qui lui ont été renvoyés et auxquels il n'a pas été donné suite alors que le délai pour répondre ou rapporter est échu. Les renseignements sont accessibles ici s'agissant des interventions principales que sont les motions, les initiatives législatives et les postulats.

[Lien vers les objets](#)

10.1

Prestations DITS

Prestations du DITS

Secrétariat général

Bureau de la durabilité

Plan climat

Office des affaires extérieurs

Direction général des affaires institutionnelles et des communes

Direction générale du territoire et du logement

Service de l'éducation physique et du sport

Chancellerie

10.2

Prestations DEF

Prestations du DEF

Secrétariat général

Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée

Direction générale de l'enseignement postobligatoire

Direction générale de l'enseignement supérieur

10.3

Prestations du DJES

Prestations du DJES

Secrétariat général

Direction générale de l'enfance et de la jeunesse

Service des curatelles et tutelles professionnelles

Direction générale de l'environnement

Service pénitentiaire

Service de la sécurité civile et militaire

Police cantonale vaudoise

10.4

Prestations du DSAS

Prestations DSAS

Secrétariat général

Direction générale de la cohésion sociale

Direction générale de la santé

10.5

Prestations du DEIEP

Prestations DEIEP

Secrétariat général

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Direction générale de l'emploi et du marché du travail

Service de la promotion de l'économie et de l'innovation

Service de la population

Direction générale des immeubles et du patrimoine

10.6

Prestation du DCIRH

Prestations du DCIRH

Secrétariat général

Office de l'accueil de jour des enfants

Service des affaires culturelles

Direction générale de la mobilité et des routes

Service des automobiles et de la navigation

Direction générale du numérique et des systèmes d'information

Direction générale des ressources humaines

10.7

Prestations du DFA

Prestations du DFA

Secrétariat général

Service d'analyse et de gestion financières

Direction générale de la fiscalité

Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires

Statistique Vaud